FORAGE

ORBIT GARANT

DRILLING

RAPPORT ANNUEL 2026



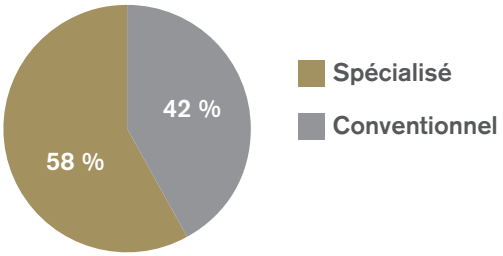
PROFIL

Ayant son siège social à Val-d'Or, au Québec, Orbit Garant est l'une des plus importantes sociétés canadiennes de forage, offrant des services de forage souterrain et en surface au Canada et à l'international par ses 180 appareils de forage et environ 1 300 employés. Orbit Garant offre des services aux grandes, moyennes et petites sociétés minières, à chaque étape de l'exploration minière, du développement et de la production. La Société offre aussi des services de forage géotechnique à des sociétés minières ou d'exploration, à des cabinets de consultants en ingénierie et en environnement ainsi qu'à des agences gouvernementales.

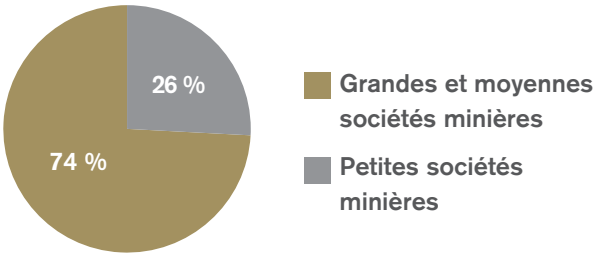


PART DE MARCHÉ (en pourcentage du chiffre d'affaires[1])

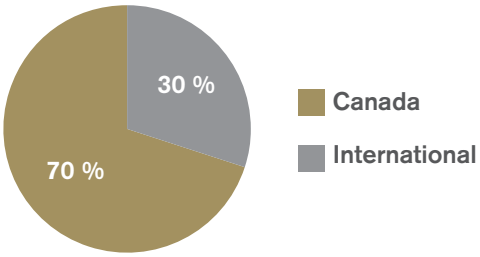
SERVICES DE FORAGE



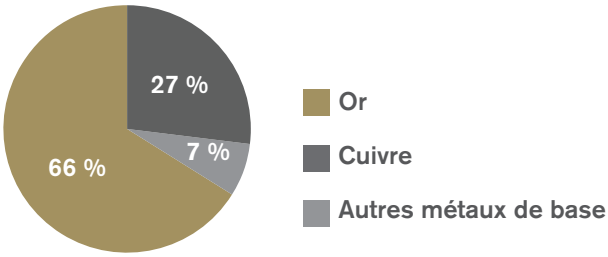
CLIENTS



RÉGIONS



RESSOURCES



1. Pour l'exercice terminé le 30 juin 2026

À nos actionnaires,

Au nom du conseil d'administration, de la direction et de nos employés au Canada et en Amérique du Sud, j'ai le plaisir de vous présenter notre rapport annuel pour l'exercice 2026.

La demande de services de forage au Canada et en Amérique du Sud s'est considérablement raffermie depuis le début de l'année civile 2026, soutenue par les prix historiquement élevés de l'or et du cuivre ainsi que par un contexte de financement favorable pour les sociétés minières. Grâce à ces solides facteurs fondamentaux de l'industrie, nous avons généré des revenus annuels records de 203,2 M$ pour l'exercice 2026. Nous avons également atteint un taux d'utilisation de notre parc de foreuses de 70 % au quatrième trimestre, soit notre niveau le plus élevé depuis l'exercice 2012. L'atteinte de ce niveau constituait pour nous un objectif clé au début de l'exercice.

L'exercice 2026 a également été une année de transition importante sur le plan opérationnel. La rentabilité a été affectée par plusieurs défis, dont plusieurs étaient hors de notre contrôle, notamment : un niveau exceptionnellement élevé de retards de projets attribuables aux décisions des clients, particulièrement au cours du premier semestre de notre exercice; des conditions hivernales rigoureuses au Canada au troisième trimestre, qui ont nui à la productivité de nos activités de forage en surface; des modifications prolongées apportées par un client à un programme de forage au Chili; des pressions sur les prix au premier semestre; ainsi que l'inflation des coûts de production et des consommables de forage. L'augmentation de nos investissements dans la formation et le développement de la main-d'œuvre a également eu un impact sur notre rentabilité. Par ailleurs, plusieurs nouveaux projets étaient en phase de démarrage au cours de l'exercice 2026. Ces contrats génèrent habituellement des marges plus faibles pendant leur phase initiale de démarrage, avant d'atteindre les niveaux de productivité souhaités.

Nous avons enregistré une perte nette de 1,5 M$, ou 0,04 $ par action (diluée), pour l'exercice 2026, comparativement à un bénéfice net de 7,5 M$, ou 0,20 $ par action (diluée), pour l'exercice 2025. Notre perte nette pour l'exercice est attribuable aux facteurs mentionnés ci-dessus et tient également compte d'une perte de crédit attendue de 1,2 million de dollars, déduction faite des revenus d'intérêts, sur la créance à long terme liée à la vente d'actifs en Afrique de l'Ouest à la fin de l'exercice 2024.

Nous avons récemment été en mesure de réviser les prix de nos contrats afin de compenser l'inflation de nos coûts. Cela comprend la mise en œuvre d'augmentations de prix pour la plupart des contrats à prix plus faibles que nous avions obtenus au cours du premier semestre de notre exercice, alors que le contexte tarifaire était plus concurrentiel. Bien qu'un décalage temporaire se soit produit entre l'inflation de nos coûts et les ajustements de prix contractuels, ces ajustements devraient se refléter progressivement dans notre rentabilité au cours de l'exercice 2027.

Nous prévoyons également bénéficier de l'avancement des nouveaux projets de forage qui étaient en phase de démarrage au cours de l'exercice 2026 et qui fonctionnent maintenant au niveau d'efficacité opérationnelle souhaité. De plus, nous prévoyons une amélioration de la productivité de nos nouveaux membres d'équipes de forage à mesure qu'ils acquerront de l'expérience sur le terrain.

L'un des faits saillants les plus importants de l'exercice 2026 a été l'obtention d'un important contrat de forage spécialisé dans le nord du Canada auprès d'un grand producteur aurifère. Nous prévoyons que ce contrat générera des revenus de plus de 100 M$ au cours de sa durée initiale de cinq ans. Nous avons débuté nos opérations de forage en juin 2026 et ils s'intensifieront progressivement au cours des douze mois suivants. Ce nouveau contrat de forage spécialisé consolide notre position de chef de file de l'industrie

dans le nord du Canada et s'inscrit dans notre stratégie visant à privilégier les grandes et moyennes sociétés minières bien financées.

Pour soutenir le démarrage de ce projet, nous avons engagé d'importantes dépenses d'investissement pour l'équipement et les stocks nécessaires à son exécution. Nous avons financé ces investissements au moyen de prélèvements sur notre facilité de crédit et d'un nouveau prêt à terme, ce qui a augmenté notre niveau d'endettement. L'accent mis sur la réduction de la dette au cours des dernières années nous a procuré la souplesse financière nécessaire pour exécuter un contrat de cette envergure. Nous prévoyons reprendre la réduction de la dette comme priorité lorsque ce projet fonctionnera à pleine capacité.

La vigueur des prix de l'or et du cuivre incite fortement nos clients du secteur minier à continuer d'investir dans les activités d'exploration et de développement miniers. Comme environ 66 % de nos revenus provenaient d'activités de forage aurifère au cours de l'exercice 2026, nous sommes bien positionnés pour tirer parti des dépenses d'exploration et de développement aurifères. Nous sommes également bien positionnés pour bénéficier des dépenses d'exploration et de développement du cuivre grâce à notre présence au Chili, le plus grand pays producteur de cuivre au monde. Les activités de forage liées au cuivre ont représenté 27 % de nos revenus au cours de l'exercice 2026.

Nous demeurons déterminés à accroître notre rentabilité en accordant la priorité à notre marge par mètre foré plutôt qu'au nombre de mètres forés, tout en priorisant les contrats de forage spécialisé à plus long terme conclus avec de grandes et moyennes sociétés minières bien financées, principalement actives au Canada et au Chili. Nous sommes convaincus que cette orientation stratégique se traduira par une amélioration de notre productivité et une création de valeur accrue pour les actionnaires.

En terminant, je remercie nos employés pour leur dévouement et leur contribution tout au long de l'exercice 2026, ainsi que mes collègues du conseil d'administration pour leur engagement continu envers le succès d'Orbit Garant. À nos actionnaires, nous exprimons également notre reconnaissance pour votre soutien continu.

Sincèrement,

Daniel Maheu
Président-Directeur général

FORAGE ORBIT GARANT DRILLING

Rapport de Gestion et États Financiers Consolidés

EXERCICE ET QUATRIÈME TRIMESTRE 2026

LE 24 SEPTEMBRE 2026

RAPPORT DE GESTION

Le présent rapport de gestion est un examen des résultats d'exploitation, des liquidités et des ressources en capital de Forage Orbit Garant inc. Il contient des énoncés prospectifs. Se reporter à la rubrique « Énoncés prospectifs » pour une description des risques, des incertitudes et des hypothèses faisant l'objet de ces énoncés.

La lecture de ce rapport de gestion doit se faire conjointement avec les états financiers consolidés audités pour les exercices clos le 30 juin 2026 (l'« exercice 2026 ») et le 30 juin 2025 (l'« exercice 2025 ») et les notes complémentaires qui sont disponibles sur SEDAR+ à l'adresse www.sedarplus.ca., et sur le site web de la Société, au www.orbitgarant.com.,

Les états financiers consolidés audités de la Société ainsi que les notes y afférentes pour l'exercice 2026 « les états financiers » ont été préparés selon les Normes internationales d'information financière (les « IFRS »). Tous les montants présentés dans ce rapport de gestion sont en dollars canadiens, sauf indication contraire.

Dans le présent rapport de gestion, toute référence à la « Société » ou à « Orbit Garant » s'entend, selon le contexte, soit de Forage Orbit Garant inc., soit de Forage Orbit Garant inc. conjointement avec ses filiales en propriété exclusive.

Le présent rapport de gestion est daté du 24 septembre 2026. L'information présentée dans ce rapport de gestion est à jour, sauf indication contraire.

Les pourcentages sont fondés sur les chiffres figurant dans les états financiers et peuvent ne pas correspondre aux chiffres arrondis figurant dans le présent rapport de gestion.

D'autres renseignements concernant la Société, y compris sa notice annuelle pour l'exercice le plus récent, se trouvent sur SEDAR+ à l'adresse www.sedarplus.ca.

ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Les lois sur les valeurs mobilières encouragent les sociétés à formuler des énoncés prospectifs afin que les investisseurs comprennent mieux les perspectives d'une société et qu'ils prennent des décisions de placement éclairées.

Le présent rapport de gestion contient des énoncés prospectifs au sujet des objectifs, des stratégies, de la situation financière, des résultats d'exploitation, des flux de trésorerie et des activités de la Société. Ces énoncés sont « prospectifs » en ce sens qu'ils se fondent sur des prévisions, des estimations et des hypothèses actuelles en ce qui a trait aux marchés dans lesquels la Société exerce ses activités; au climat économique mondial relativement au secteur minier; à la conjoncture canadienne ainsi qu'à la capacité de la Société d'attirer et de retenir des clients et de gérer ses actifs et ses charges d'exploitation. Ils ne sont pas des garanties de performance future et les énoncés prospectifs comportent des risques et des incertitudes qui sont difficiles à contrôler ou à prévoir.

Les risques et incertitudes qui pourraient faire en sorte que les résultats, le rendement ou les réalisations réels diffèrent considérablement, comprennent le climat économique mondial en ce qui a trait à l'industrie minière, l'environnement économique canadien, la capacité de la Société d'attirer et de fidéliser des clients et à gérer ses actifs et ses coûts

d'exploitation, la situation politique dans certaines juridictions dans lesquelles la Société opère, et l'environnement opérationnel dans lequel la Société opère.

Les résultats réels pourraient différer de façon significative des prévisions si des risques connus ou inconnus influaient sur les activités, ou encore si les estimations ou les hypothèses se révélaient inexactes. La Société ne garantit pas que les énoncés prospectifs se réaliseront. Par conséquent, le lecteur est prié de ne pas se fier complètement à ces énoncés.

La Société n'a pas l'intention et décline toute obligation de mettre à jour les énoncés prospectifs, même par suite de l'obtention de nouvelles informations ou à la suite d'événements futurs ou pour toute autre raison, sauf si elle est tenue de le faire en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables. Les risques susceptibles de faire diverger de façon significative les résultats réels de la Société de ses prévisions actuelles sont analysés dans le présent rapport de gestion. Pour une analyse plus complète des facteurs de risque qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent de manière significative des attentes actuelles, veuillez-vous reporter à la notice annuelle de la Société datée du 24 septembre 2026 figurant sur SEDAR+ à l'adresse www.sedarplus.ca.

MESURES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX IFRS

Les données financières ont été établies conformément aux IFRS. Cependant, certaines mesures utilisées dans le présent rapport de gestion n'ont pas de définition normalisée en vertu des IFRS et pourraient être calculées différemment par d'autres sociétés. La Société est d'avis que certaines mesures financières non conformes aux IFRS offrent, lorsqu'elles sont présentées conjointement avec des mesures financières comparables établies conformément aux IFRS, des renseignements utiles aux investisseurs et aux autres lecteurs puisqu'elles permettent d'évaluer de manière adéquate la performance de la Société au chapitre de l'exploitation. La Société utilise des mesures non-IFRS, notamment le bénéfice net ajusté (perte nette ajustée) avant intérêts, impôts et amortissements (« BAIIA ajusté »), la « marge du BAIIA ajusté », le « bénéfice brut ajusté » et la « marge brute ajustée ». À l'interne, la Société utilise ces mesures financières non conformes aux IFRS à titre d'indicateur de la performance de ses activités. Ces mesures sont fournies à titre informatif et doivent être considérées comme un complément aux mesures de la performance financière conformes aux IFRS, et non comme des mesures pouvant remplacer celles-ci.

Pour une description de la façon dont Orbit Garant définit ces mesures non conformes aux IFRS et pour les rapprochements avec les mesures conformes aux IFRS les plus proches pour les périodes présentées dans ce rapport de gestion, voir « Rapprochement des mesures financières non conformes aux IFRS » à la page 22.

SOMMAIRE DE L'EXERCICE 2026

- Les produits se sont établis à 203,2 M$, une hausse de 7,5 %, comparativement à 189,1 M$ au cours de l'exercice 2025
- La marge brute s'est établie à 9,7 %, comparativement à 15,0 % à l'exercice 2025
- La marge brute ajustée [1)] s'est établie à 14,7 %, comparativement à 19,5 % à l'exercice 2025
- Une perte nette de 1,5 M$ a été inscrite comparativement à un bénéfice net de 7,5 M$ à l'exercice 2025
- Le BAIIA ajusté [1)] s'est établi à 13,7 M$, comparativement à 21,7 M$ au cours de l'exercice 2025
- Orbit Garant a obtenu un nouveau contrat majeur de forage spécialisé au Canada, qui devrait générer un chiffre d'affaires supérieur à 100 M$ au cours de la période initiale de cinq ans. Les opérations de forage débuteront en juin 2026 et s'intensifieront progressivement au cours des douze mois suivants.
- Orbit Garant a racheté et annulé 161,900 actions ordinaires à un prix moyen pondéré de 1,36 $ par action dans le cadre de son programme d'offre publique de rachat dans le cours normal des activités.

1) Se reporter à la rubrique « Rapprochement des mesures financières non conformes aux IFRS ».

APERÇU DE LA SOCIÉTÉ

Orbit Garant (TSX : OGD) est l'une des plus importantes sociétés canadiennes de forage minier, avec 180 appareils de forage et approximativement 1 300 employés. Ayant son siège social à Val-d'Or au Québec, la Société fournit des services de forage souterrain et de surface au Canada et à l'international à des entreprises minières majeures, intermédiaires et juniors, à chaque étape de l'exploration minérale, du développement minier et de la production. Orbit Garant fournit également des services de forage géotechnique et de forage de puits aux sociétés minières ou d'exploration minérale, aux cabinets de consultants en ingénierie et en environnement et aux agences gouvernementales. La majeure partie des activités commerciales d'Orbit Garant sont actuellement menées au Canada. La Société a des bureaux régionaux et des installations à Sudbury en Ontario et à Moncton au Nouveau-Brunswick pour appuyer ses activités commerciales canadiennes. Orbit Garant a travaillé sur des projets à l'international aux États-Unis, au Mexique, au Guyana, au Chili, en Argentine, au Kazakhstan, au Burkina Faso, au Ghana et en Guinée. La Société a des filiales d'exploitation à l'international à Santiago au Chili et à Georgetown au Guyana afin de soutenir ses opérations à international.

Orbit Garant dispose d'une infrastructure complète avec des capacités de fabrication intégrées verticalement. L'entreprise fabrique des appareils de forage sur mesure et de l'équipement auxiliaire pour son propre usage et fabrique également des appareils de forage conventionnels et de l'équipement auxiliaire pour des clients tiers à partir de ses installations de Val d'Or, au Québec et Sudbury en Ontario. Orbit Garant se concentre sur le « forage spécialisé », qui fait référence aux projets de forage qui se trouvent dans des endroits éloignés ou, de l'avis de la direction, en raison de la portée, de la complexité ou de la nature technique des travaux, ne peuvent pas être entrepris par de plus petites sociétés de forage conventionnelles.

La Société dispose de deux secteurs opérationnels : Canada (qui englobe les activités de forage en surface, de forage souterrain et de fabrication au Canada) et International (incluant le forage en surface et le forage souterrain).

Pour l'exercice 2026

- Les services de forage spécialisé, qui génèrent généralement une marge brute plus élevée que les services de forage conventionnels, ont représenté environ 58 % du total des produits de la Société, en ligne avec l'exercice 2025.

- Environ 66 % des produits de la Société ont été générés par des activités liées à l'or, tandis qu'environ 27 % ont été générés par des activités liées au cuivre, alors que les 7 % restants ont été générés par des activités liées aux autres métaux de base comparativement à 62 %, 21 % et 17 % respectivement, au cours de l'exercice 2025.

- Environ 74 % des produits d'Orbit Garant ont été générés par des projets de grandes et moyennes sociétés minières, comparativement à 77 % au cours de l'exercice 2025. Les contrats de forage qu'Orbit Garant conclut avec de grandes et moyennes sociétés minières sont généralement d'une durée allant d'un an à cinq ans.

- Environ 70 % des produits d'Orbit Garant ont été générés par des projets de forage menés au Canada, tandis qu'environ 30 % ont été générés par des contrats de forage à l'international comparativement à 72 % et 28 %, respectivement, au cours de l'exercice 2025.

STRATÉGIE D'ENTREPRISE

Orbit Garant entend devenir un chef de file canadien dans le domaine du forage de minerai en saisissant les occasions qui se présenteront à elle sur les marchés domestiques et internationaux et fournir les meilleurs services de forage souterrain et en surface, le matériel le plus performant et le personnel le plus qualifié à toutes les étapes des activités minières et d'exploration minérale, y compris l'exploration, la mise en valeur et la production.

La Société applique les stratégies d'entreprise suivantes :

- Se concentrer principalement sur les grandes sociétés minières et celles de taille moyenne, bien financées, tout en s'intéressant de manière sélective à certains projets d'exploration minière juniors, opérant au Canada et en Amérique du Sud;
- Fournir des services de forage traditionnel, spécialisé et géotechnique;
- Fabriquer des appareils de forage et du matériel sur mesure répondant aux besoins des clients;
- Maintenir son engagement en matière d'innovation technologique et de technologies avancées dans le domaine du forage, comme la mise en œuvre continue de technologies informatisées de surveillance et de contrôle;
- Donner de la formation à son personnel afin d'améliorer continuellement le rendement de la main-d'œuvre et de maintenir la disponibilité d'employés qualifiés;
- Maintenir des normes de santé et de sécurité élevées dans l'ensemble de nos opérations et favoriser la protection de l'environnement dans les régions où nous opérons;
- Établir et entretenir des relations à long terme avec les clients; et
- Maintenir un bilan sain et une gestion disciplinée de nos ressources en capital.

APERÇU DU SECTEUR

Orbit Garant fournit des services de forage, au Canada et à l'échelle internationale, à l'industrie des minéraux à toutes les étapes du développement minier, de l'exploration à la production. Les sociétés minières clientes sont composées de grands producteurs (ou de grandes sociétés minières), intermédiaires et juniors (qui se concentrent généralement uniquement sur l'exploration). Les budgets des sociétés minières pour les services de forage externes, tels que ceux offerts par Orbit Garant, sont généralement déterminés par les prix des métaux ferreux (fer) et non ferreux (métaux précieux et de base), et la disponibilité de capitaux pour financer l'exploration (en particulier dans le cas des juniors) et des programmes de développement, et/ou des opérations minières en cours.

Or

Les prix de l'or sont déterminés par l'équilibre entre l'offre (principalement la production minière) et les nombreuses sources de demande, y compris la demande mondiale de bijoux en or, la demande d'investissement et, dans une moindre mesure, la demande des applications industrielles.

Au moment de la rédaction du présent rapport, le prix au comptant de l'or était d'environ 4 270 $ US l'once, ce qui représente une hausse d'environ 13 % comparativement à il y a un an. Le prix actuel a plus que doublé par rapport à son plus bas niveau sur cinq ans, qui était d'environ 1 615 $ US l'once en septembre 2022. En janvier 2026, le prix au comptant de l'or a atteint des niveaux records de 5 600 $ US l'once.

Métaux de base

L'aluminium, le cuivre, le plomb, le nickel et le zinc sont les principaux métaux de base. Les prix des métaux de base reflètent généralement les conditions économiques mondiales, parce que ces métaux sont utilisés principalement dans le secteur des infrastructures et dans les secteurs industriel et manufacturier. La demande des marchés émergents, particulièrement la Chine et l'Inde, constitue une influence majeure sur les marchés des métaux de base. Au fur et à mesure que les marchés émergents poursuivent leur développement économique, leurs infrastructures et leurs bases industrielles prennent de l'ampleur. De plus, les résidents deviennent en général plus aisés et font augmenter la demande pour les produits fabriqués.

Les prix au comptant de l'aluminium, le cuivre, le nickel et le zinc sont présentement supérieurs à ceux d'il y a 12 mois, alors que le le prix comptant du plomb est plus bas. Le prix au comptant du cuivre, le métal considéré comme le plus sensible à l'activité macroéconomique, était d'environ 4,60 $ US la livre il y a un an et, au moment du présent rapport, était à environ 6,70 $ US la livre, soit une hausse d'environ 46 %. Le prix au comptant du cuivre est à la limite supérieur de sa fourchette de prix sur cinq ans. Le prix au comptant de l'aluminium et du zinc se situe près de l'extrémité supérieure de sa fourchette de prix sur cinq ans, et le prix au comptant du plomb et du nickel se situe près du bas de sa fourchette de prix observée au cours des cinq dernières années.

Minerai de fer

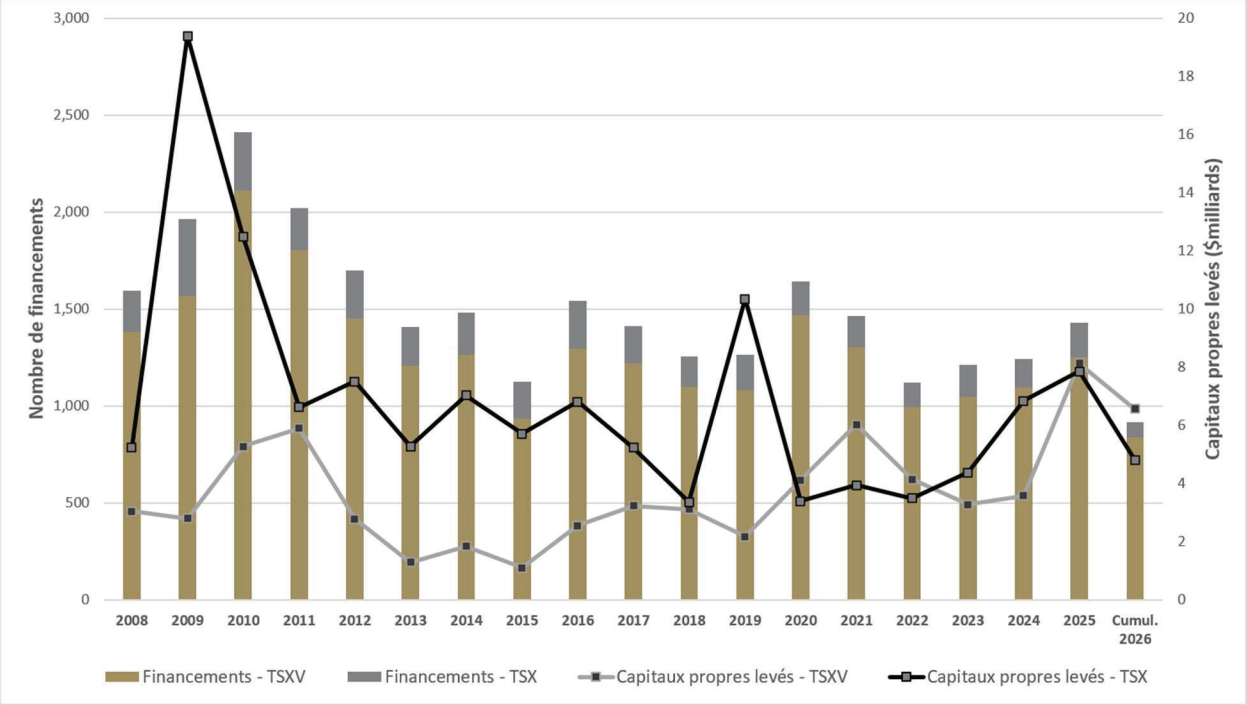
Les prix du minerai de fer sont déterminés par la demande mondiale pour l'acier, car plus de 95 % du minerai de fer est utilisé pour la fabrication de l'acier. À titre de plus grande consommatrice et productrice mondiale d'acier, la Chine est largement considérée comme le pays ayant le plus d'influence sur les prix sur le marché mondial du minerai de fer. La poursuite de l'urbanisation de la population mondiale, principalement dans les pays les plus populeux que sont la Chine et l'Inde, alimente la consommation mondiale d'acier, avec une demande à long terme qui devrait continuer

d'augmenter. À court terme, le prix au comptant du minerai de fer est principalement affecté par les effets saisonniers, les disparités à court terme entre l'offre et la demande et d'autres facteurs. Au moment du présent rapport, le prix au comptant du minerai de fer était d'environ 97 $ US la tonne, comparativement à environ 105 $ US la tonne il y a un an. En mai 2021, le prix au comptant du minerai de fer a atteint un niveau record d'environ 233 $ US la tonne.

Intervenants du marché

Le prix de l'or a atteint des sommets historiques au début de l'année 2026, notamment en atteignant des niveaux records début 2026. Ceci offre un environnement tarifaire très favorable aux sociétés minières cherchant à lever des capitaux pour financer leurs activités d'exploration et/ou de développement. Les prix des principaux métaux de base, excepté le plomb, ont également augmenté au cours des 12 derniers mois, devenant de plus en plus favorables aux sociétés minières cherchant à lever des capitaux. L'activité globale de financement des sociétés minières cotées à la Bourse de Toronto (« TSX ») et à la Bourse de croissance TSX (« TSX-V ») au cours des premiers huit mois de 2026 a été supérieure à celle des périodes comparables de 2025 et 2024. L'activité de financement s'est intensifiée pour les petites, moyennes et grandes sociétés minières, la plus forte hausse ayant été enregistrée dans le secteur des petites sociétés minières. L'activité de financement dans ce secteur a commencé à se redresser en 2025, après une période relativement faible.

Financements du secteur minier TSX/TSX-V (2008 à août 2026)



Les sociétés minières inscrites à la TSX et à la TSX-V ont réalisé 915 financements et levé près de 11,4 milliards de dollars de capitaux propres au cours des huit premiers mois de 2026, selon TMX Group. En comparaison, elles ont complété 837 financements et levé 6,4 milliards de dollars de capitaux propres au cours des huit premiers mois de 2025. Au cours de la même période en 2024, ils ont réalisé 794 financements et levé 7,9 milliards de dollars, dont une importante émission d'actions de 1,6 milliard de dollars réalisée par First Quantum Minerals Ltd.

Selon un rapport de S&P Global Market Intelligence (mars 2026), les budgets d'exploration mondiaux pour les métaux non ferreux ont totalisé 12,4 milliards de dollars en 2025, soit une baisse d'environ 0,6 % par rapport aux à 12,5 $ US en 2024. S&P a noté que l'augmentation des budgets d'exploration pour l'or a largement compensé la baisse des budgets d'exploration pour le lithium et le nickel. Les budgets d'exploration pour le cuivre ont également augmenté en 2025 par rapport à 2024. S&P prévoit une augmentation des budgets consacrés à l'exploration des métaux non ferreux en 2026, avec une hausse mondiale des budgets consacrés aux métaux précieux.

SURVOL DE LA PERFORMANCE

Résultats d'exploitation pour l'exercice clos le 30 juin 2026

EXERCICES CLOS LE 30 JUIN * (en millions de dollars)	Exercice 2026	Exercice 2025	Variation en 2026 par rapport à 2025
Produits *	**203,2**	189,1	**14,1**
Bénéfice brut *	**19,7**	28,3	**(8,6)**
Marge brute (%)	**9,7**	15,0	**(5,3)**
Marge brute ajustée (%) [1)]	**14,7**	19,5	**(4,8)**
(Perte nette) bénéfice net *	**(1,5)**	7,5	**(9,0)**
(Perte nette) bénéfice net par action ordinaire - de base ($)	**(0,04)**	0,20	**(0,24)**
- dilué ($)	**(0,04)**	0,20	**(0,24)**
BAIIA ajusté [2)] *	**13,7**	21,7	**(8,0)**

[1)] Reflète la marge brute, excluant la dotation aux amortissements et le gain sur cession d'immobilisations corporelles. Se reporter à la rubrique « Rapprochement des mesures financières non conformes aux IFRS ».

[2)] Le BAIIA ajusté = le bénéfice avant intérêts, impôts et amortissements et les revenus d'intérêts de la créance à long terme, net de la perte de crédit attendue. Se reporter à la rubrique « Rapprochement des mesures financières non conformes aux IFRS ».

Orbit Garant avait 180 appareils de forage au 30 juin 2026, comparativement à 186 appareils de forage pour l'exercice 2025. Au cours de l'exercice 2026, deux appareils conventionnels et deux appareils de forage d'ancienne génération équipés d'une technologie de contrôle et de surveillance informatisée ont été vendus. Actuellement, Orbit Garant possède 44 appareils de forage équipés d'une technologie de contrôle et de surveillance informatisés.

Offre publique de rachat dans le cours normal des activités

Le 28 octobre 2025, Orbit Garant a annoncé son intention de lancer une offre publique de rachat dans le cours normal des activités (le « programme d'offre publique de rachat dans le cours normal des activités ") afin d'acheter des actions ordinaires en circulation d'Orbit Garant (les « actions ordinaires ») sur le marché libre conformément aux règles de la TSX. Dans le cadre de l'offre publique de rachat, Orbit Garant peut acheter, de temps à autre, jusqu'à 500 000 actions ordinaires au cours d'une période de 12 mois commençant le 31 octobre 2025 et se terminant le 30 octobre 2026.

Au cours de l'exercice 2026, Orbit Garant a racheté et annulé 161 900 actions ordinaires à un prix moyen pondéré de 1,36 $ par action dans le cadre de son programme d'offre publique de rachat dans le cours normal des activités.

Orbit Garant a racheté et annulé 68 916 actions ordinaires à un prix moyen pondéré de 0,82 $ par action dans le cadre de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités, qui s'est déroulée du 31 octobre 2024 au 30 octobre 2025.

PRINCIPALES DONNÉES FINANCIÈRES ANNUELLES

Pour les exercices clos les 30 juin * (en millions de dollars)	**Exercice 2026**	**Exercice 2025**	**Exercice 2024**
Produits tirés de contrats			
Canada *	**143,2**	136,1	132,6
International *	**60,0**	53,0	48,6
Total *	**203,2**	189,1	181,2
Bénéfice brut *	**19,7**	28,3	21,2
Marge brute (%)	**9,7**	15,0	11,7
Marge brute ajustée (%) [1)]	**14,7**	19,5	15,9
(Perte nette) bénéfice net *	**(1,5)**	7,5	(2,4)
(Perte nette) bénéfice net par action ordinaire ($)	**(0,04)**	0,20	(0,06)
(Perte nette) bénéfice net par action ordinaire dilué(e) ($)	**(0,04)**	0,20	(0,06)
Total de l'actif *	**164,0**	130,6	119,9
Dette à long terme incluant la tranche à court terme *	**34,9**	26,3	31,4
Obligations locatives incluant la tranche à court terme*	**8,3**	6,4	2,8
BAIIA ajusté* [2)]	**13,7**	21,7	14,7
BAIIA ajusté % [2)]	**6,8**	11,5	8,1
Total de mètres forés (en millions)	**1,3**	1,2	1,3

[1)] Reflète la marge brute, excluant la dotation aux amortissements et gains sur la cession d'immobilisations corporelles. Se reporter à la rubrique « Rapprochement des mesures financières non conformes aux IFRS ».

[2)] Le BAIIA ajusté est défini comme étant le bénéfice avant intérêts, impôts, dépréciation, amortissement, effet de la modification substantielle d'une créance et perte de crédit prévue, le reclassement des écarts de conversion cumulés et revenu d'intérêts provenant de créances à long terme. Voir « Rapprochement des mesures financières non conformes aux normes IFRS ».

RÉSULTATS D'EXPLOITATION

EXERCICE 2026 COMPARATIVEMENT À EXERCICE 2025

Produits tirés de contrats

Les produits pour l'exercice 2026 se sont établis à 203,2 M$, une hausse de 14,1 M$, ou 7,5 % comparativement à 189,1 M$ inscrits pour l'exercice 2025.

Les produits au Canada ont totalisé 143,2 M$ pour l'exercice 2026, une hausse de 7,1 M$ ou 5,3 % comparativement à 136,1 M$ pour l'exercice 2025. Cette hausse est principalement attribuable à un léger accroissement des produits par mètre foré et par une hausse des activités de forage, partiellement contrebalancée par des retards dans les projets à l'initiative des clients et par l'achèvement de certains projets au cours du premier trimestre de l'exercice 2026 de la Société (« T1 2026 »), l'installation de nouveaux projets de forage tant au T1 2026 qu'au troisième trimestre de

l'exercice 2026 de la Société (« T3 2026 »), ainsi que l'impact négatif de conditions météorologiques hivernales plus rigoureuses au T3 2026 comparativement au troisième trimestre de l'exercice 2025 de la Société (« T3 2025 »).

Les produits à l'international ont totalisé 60,0 M$ pour l'exercice 2026, une hausse de 7,0 M$ ou 13,2 % comparativement à 53,0 M$ pour l'exercice 2025. Cette augmentation est principalement attribuable à la hausse des activités de forage, partiellement contrebalancée par des modifications apportées à un certain programme de forage au Chili au cours des neuf premiers mois de l'exercice 2026, ainsi que par la décision de certains clients de reporter temporairement certains programmes de forage durant la première moitié de l'exercice 2026.

Bénéfice brut, marge brute (marge brute ajustée - se reporter à la rubrique « Rapprochement des mesures financières non conformes aux IFRS »)

Le bénéfice brut pour l'exercice 2026 s'est chiffré à 19,7 M$, comparativement à 28,3 M$ pour l'exercice 2025. La marge brute s'est établie à 9,7 % pour l'exercice 2026, comparativement à 15,0 % pour l'exercice 2025. La dotation à l'amortissement de 10,5 M$ est incluse dans le coût des produits tirés de contrats pour l'exercice 2026 comparativement à 9,1 M$ pour l'exercice 2025. La marge brute ajustée excluant la dotation à l'amortissement et le gain sur cession d'immobilisations corporelles était de 14,7 % pour l'exercice 2026 comparativement à 19,5 % pour l'exercice 2025.

La baisse du bénéfice brut, de la marge brute et de la marge brute ajustée, reflète la mise en œuvre de plusieurs contrats de forage majeurs à long terme au cours de l'exercice 2026. Ces contrats génèrent généralement des marges plus faibles pendant leur phase initiale de démarrage, avant d'atteindre des niveaux de productivité normaux. L'inflation des coûts de production, des consommables de forage et des investissements dans la formation et le développement du personnel ont également pesé sur le bénéfice brut et la marge brute. Les conditions météorologiques hivernales plus rigoureuses observées au Canada au cours du T3 2026 par rapport au T3 2025 ont également eu un impact négatif sur la productivité des projets de forage en surface. Les modifications continues apportées au programme de forage et le recul de certaines activités de forage spécialisées en Amérique du Sud ont également eu un impact négatif sur la rentabilité. De plus, la hausse des charges d'amortissement de 1,4 M$, due à l'augmentation des dépenses d'investissement engagées au cours des exercices 2026 et 2025 au Canada et en Amérique du Sud, a eu un impact négatif sur le bénéfice brut et la marge brute. Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par l'augmentation de l'activité de forage au Canada et en Amérique du Sud au cours de l'exercice 2026 par rapport à l'exercice 2025.

Frais généraux et administratifs

Les frais généraux et administratifs se sont élevés à 18,2 M$, ou 8,9 % des produits, pour l'exercice 2026, comparativement à 16,7 M$, ou 8,8 % des produits, pour l'exercice 2025.

Résultats d'exploitation

La Société a inscrit un bénéfice d'exploitation de 5,1 M$ pour l'exercice 2026, comparativement à un bénéfice d'exploitation de 14,9 M$ pour l'exercice 2025.

Le bénéfice d'exploitation lié au forage au Canada s'est établi à 0,2 M$ pour l'exercice 2026, comparativement à un bénéfice d'exploitation de 7,1 M$ pour l'exercice 2025. La baisse est principalement attribuable à la mobilisation d'appareils de forage dans le cadre de nouveaux contrats à long terme au Canada et à la phase de démarrage qui y est associée, ainsi qu'à des conditions hivernales plus rigoureuses qui ont eu un impact négatif sur les opérations de

forage en surface au Canada au cours du T3 2026, partiellement contrebalancés par une augmentation de l'activité de forage.

Le bénéfice d'exploitation lié au forage à l'international s'est élevé à 4,9 M$ pour l'exercice 2026, comparativement à un bénéfice d'exploitation de 7,8 M$ inscrit pour l'exercice 2025. Cette baisse est principalement attribuable à des modifications imprévues apportées à un certain programme de forage au cours de neuf premiers mois de l'exercice 2026 ainsi qu'une baisse des produits moyens par mètre foré due à une baisse de certaines activités de forage spécialisées, partiellement contrebalancées par une hausse des activités.

(Gain) perte de change

Le gain de change a été de 0,5 M$ pour l'exercice 2026, comparativement à un gain de change d'un montant négligeable pour l'exercice 2025.

BAIIA ajusté (se reporter à la rubrique « Rapprochement des mesures financières non conformes aux IFRS »)

Le BAIIA ajusté s'est chiffré à 13,7 M$ pour l'exercice 2026, comparativement à 21,7 M$ pour l'exercice 2025. La baisse est principalement attribuable à la diminution du bénéfice d'exploitation, comme il est indiqué ci-dessus. La baisse du BAIIA ajusté inclut également un gain de change de 0,5 M$, comparativement à un gain de change négligeable au cours de l'exercice 2025.

Charges financières

Les charges d'intérêts sur la dette à long terme et les charges bancaires se sont élevées à 2,6 M$ pour l'exercice 2026, comparativement à 2,9 M$ pour l'exercice 2025.

Perte de crédit attendue, nette des produits d'intérêts

Au cours de l'exercice 2026, la Société a enregistré une perte de crédit attendue de 1,2 M$, nette des produits d'intérêts, sur la créance à long terme liée à la vente d'actifs en Afrique de l'Ouest réalisée à la fin de l'exercice financier 2024 de la Société, comparativement à des produits d'intérêts de 1,3 M$ pour l'exercice 2025, ce qui reflète une augmentation des pertes de crédit attendues en raison des montants recouvrables attendus inférieurs.

Impôt sur le résultat (recouvré)

Le recouvrement d'impôts sur le résultat s'est établi à 0,3 M$ pour l'exercice 2026, comparativement à une charge d'impôts de 2,5 M$ pour l'exercice 2025, ce qui reflète principalement la perte avant impôts, partiellement contrebalancée par des charges non déductibles et d'autres différences permanentes.

(Perte nette) bénéfice net

Au cours de l'exercice 2026, la perte nette a été de 1,5 M$, ou 0,04 $ par action (dilué), comparativement à un bénéfice net de 7,5 M$, ou 0,20 $ par action (dilué), pour l'exercice 2025. La perte nette est attribuable à la baisse du bénéfice d'exploitation, comme indiqué ci-dessus, ainsi que par une perte de crédit prévue de 1,2 M$ sur la créance à long terme liée à la cession d'actifs de la Société en Afrique de l'Ouest, partiellement contrebalancée par un recouvrement d'impôt de 0,3 M$ ainsi qu'un gain de change de 0,5 M$ durant l'exercice 2026.

SOMMAIRE DES RÉSULTATS TRIMESTRIELS

* (en millions de dollars)		Exercice 2026				Exercice 2025			
		30 juin	31 mars	31 déc.	30 sept.	30 juin	31 mars	31 déc.	30 sept.
Produits tirés de contrats *		57,2	51,4	47,9	46,7	47,2	50,0	43,5	48,4
Bénéfice brut [1] *		4,6	2,9	6,5	5,7	7,6	5,9	7,2	7,6
Marge brute (%)		8,2	5,7	13,5	12,1	16,0	11,9	16,5	15,8
(Perte nette) bénéfice net *		(1,9)	(1,2)	1,3	0,3	2,2	1,9	0,5	2,9
(Perte nette) bénéfice net par action ordinaire ($)	- de base	(0,05)	(0,03)	0,03	0,01	0,06	0,05	0,01	0,08
	- dilué(e)	(0,05)	(0,03)	0,03	0,01	0,06	0,05	0,01	0,08

1) Incluant la dotation aux amortissements liée aux activités et les gains sur cession d'immobilisations corporelles.

SAISONNALITÉ

Le troisième trimestre fiscal de la Société est généralement le moins performant en termes de rentabilité, en raison de la reprise progressive des activités après l'arrêt des opérations minières et d'exploration pendant la période des fêtes, ainsi que des conditions météorologiques hivernales plus difficiles au Canada. Au Chili, certains projets de forage peuvent connaître des ralentissements pendant la saison hivernale, qui atteint généralement son pic en juillet et en août.

ANALYSE DU QUATRIÈME TRIMESTRE DE L'EXERCICE 2026 (« T4 2026 »), COMPARATIVEMENT AU QUATRIÈME TRIMESTRE DE L'EXERCICE 2025 (« T4 2025»).

Produits tirés de contrats

Les produits au T4 2026 se sont établis à 57,2 M$, une hausse de 21,3 % comparativement à 47,2 M$ inscrits au T4 2025.

Les produits au Canada ont totalisé 39,4 M$ au T4 2026, une hausse de 5,6 M$ ou 16,8 %, comparativement à 33,8 M$ au T4 2025. Cette hausse est principalement attribuable à la hausse des activités de forage au cours du trimestre, partiellement contrebalancée par des produits par mètre moins élevés sur certains contrats conclus lors de durant la première moitié de l'exercice 2026.

Les produits à l'international totalisaient 17,8 M$ au T4 2026, une hausse de 4,4 M$ ou 32,7 % comparativement à 13,4 M$ au T4 2025. Cette hausse est principalement attribuable à l'intensification de l'activité de forage dans son ensemble.

Bénéfice brut, marge brute (marge brute ajustée - se reporter à la rubrique « Rapprochement des mesures financières non conformes aux IFRS »)

Le bénéfice brut au T4 2026 s'est chiffré à 4,6 M$, comparativement à 7,6 M$ au T4 2025. La marge brute s'est établie à 8,2 %, comparativement à 16,0 % au T4 2025. La dotation à l'amortissement de 3,0 M$ est incluse dans le coût des produits tirés de contrats pour le T4 2026, comparativement à la dotation à l'amortissement et la dépréciation des stocks provenant de la restructuration, totalisant respectivement 2,3 M$ au T4 2025. La marge brute ajustée, excluant la dotation à l'amortissement et un gain sur la cession d'immobilisations corporelles était de 13,6 % au T4 2026, comparativement à 20,2 % au cours du T4 2025.

La baisse du bénéfice brut, de la marge brute et de la marge brute ajustée est principalement attribuable à une baisse de productivité des opérations de forage au Canada, due à des taux d'utilisation des appareils de forage plus élevés, ce qui a entraîné une augmentation du nombre de foreurs en formation. Des produits par mètre moins élevés sur certains contrats conclus au cours du premier semestre de l'exercice 2026, ainsi que l'inflation des coûts de production, des consommables de forage et des investissements dans la formation et le développement du personnel, ont également eu un impact négatif sur la rentabilité. De plus, la hausse des charges d'amortissement de 0,7 M$ au cours du T4 2026 comparativement au T4 2025, due à l'augmentation des dépenses d'investissement engagées au cours des exercices 2026 et 2025 au Canada et en Amérique du Sud, a eu un impact négatif sur le bénéfice brut et la marge brute. Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par la hausse des activités de forage au Canada et en Amérique du Sud.

Frais généraux et administratifs

Les frais généraux et administratifs se sont élevés à 4,7 M$ ou 8,3 % des produits au T4 2026, comparativement à 4,2 M$, ou 9,0 % au T4 2025.

Résultats d'exploitation

La Société a inscrit un bénéfice d'exploitation de 1,0 M$ au T4 2026, comparativement à de 4,2 M$ au T4 2025.

La perte d'exploitation au Canada s'est élevée à 1,4 M$ au T4 2026, contre un bénéfice d'exploitation de 2,4 M$ au T4 2025. Cette baisse est principalement attribuable à une baisse de la productivité de forage et à des produits par mètre foré moins élevés sur certains contrats conclus au cours du premier semestre de l'exercice 2026, partiellement contrebalancés par une augmentation de l'activité de forage, comme indiqué plus haut.

Le bénéfice d'exploitation lié au forage à l'international s'est élevé à 2,4 M$ au T4 2026, comparativement à un bénéfice d'exploitation de 1,8 M$ inscrite au T4 2025. Cette hausse est principalement attribuable à l'augmentation générale des activités de forage.

Perte (gain) de change

Le gain de change a été de 0,3 M$ au T4 2026, comparativement à une perte de change de 0,4 M$ au T4 2025.

BAIIA ajusté (se reporter à la rubrique « Rapprochement des mesures financières non conformes aux IFRS »)

Le BAIIA ajusté s'est chiffré à 3,6 M$ au T4 2026, comparativement à 5,5 M$ au T4 2025. Cette baisse est principalement attribuable à la diminution du bénéfice d'exploitation, comme indiqué plus haut, partiellement compensée par une variation favorable des taux de change de 0,7 M$.

Charges financières

Les charges d'intérêts sur la dette à long terme et les charges bancaires se sont élevées à 0,7 M$ au T4 2026, comparativement à des charges d'intérêts 0,6 M$ au T4 2025.

Produits d'intérêts, nets des pertes de crédit attendues

Au cours du T4 2026, la Société a enregistré une perte de crédit attendue de 1,4 M$, nette des produits d'intérêts sur la créance à long terme lié à la vente d'actifs en Afrique de l'Ouest, à la fin de l'exercice 2024 de la Société, comparativement à un montant négligeable de produits d'intérêts au T4 2025, ce qui reflète la baisse des montants recouvrables attendus.

Charge d'impôt sur le résultat (recouvrable)

La charge d'impôt sur le revenu a été négligeable au T4 2026, comparativement à un montant négligeable au T4 2025.

(Perte nette) Bénéfice net

La perte nette du T4 2026 s'est élevée à 1,9 M$, soit 0,05 $ par action (dilué), comparativement à un bénéfice net de 2,2 M$, soit 0,06 $ par action (dilué), pour le T4 2025. La perte nette est principalement attribuable à la baisse des produits d'exploitation, comme indiqué ci-dessus, ainsi que par une perte de crédit attendue de 1,4 M$ comptabilisée au T4 2026, liée à la créance à long terme résultant de la vente de ses actifs en Afrique de l'Ouest, partiellement contrebalancée par une variation favorable des taux de change de 0,7 M$.

INCIDENCE DU TAUX DE CHANGE

La Société réalise une partie de ses activités commerciales en dollars américains (« US $ ») et unité de compte Chilienne (« CLF »), et est donc exposée aux fluctuations des taux de change. Orbit Garant n'utilise pas d'instruments financiers dérivés pour gérer ce risque.

Au 30 juin 2026 et 2025, la Société avait des liquidités et des comptes débiteurs en devises étrangères et son exposition au taux de change, y compris l'incidence sur le bénéfice avant impôts sur le résultat (« BAIR ») en dollars canadiens si le taux correspondant varie de plus ou moins 10 %, s'établit comme suit :

(000s $)	USD/CAD	CLF/CLP	USD/GYD
Exposition nette sur les actifs monétaires (passifs)	(1 125)	(4 481)	2 801
Impact sur le BAI +/- 10 % CAD $	(83)	(329)	206

SITUATION DE TRÉSORERIE ET SOURCES DE FINANCEMENT

Activités d'exploitation

Les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation (avant les variations des éléments sans effet sur la trésorerie du fonds de roulement d'exploitation, les charges financières et l'impôt sur le résultat payé) se sont chiffrés à 13,8 M$ pour l'exercice 2026, comparativement à 21,6 M$ pour l'exercice 2025.

La variation des éléments sans effet sur la trésorerie du fonds de roulement d'exploitation a été une sortie de trésorerie de 2,9 M$, comparativement à une entrée de trésorerie de 0,7 M$ au cours de l'exercice 2025. La variation des éléments sans effet sur la trésorerie du fonds de roulement d'exploitation de l'exercice 2026 est principalement attribuable à ce qui suit :

- 14,5 M$ liés à une augmentation des stocks; et
- 9,3 M$ liés à une augmentation des comptes débiteurs; et
- 0,8 M$ liés à une augmentation des charges payées d'avance; partiellement contrebalancée par
- 21,7 M$ liés à une augmentation des comptes créditeurs

L'augmentation des stocks et des dettes fournisseurs reflète principalement les coûts de démarrage partiels liés à un nouveau projet de forage spécialisé à long terme au Canada, qu'Orbit Garant a obtenu au cours du T4 2026, ainsi que des livraisons partielles destinées aux projets de forage de la Société au Nunavut et au Nunavik pour le prochain exercice. L'augmentation des créances clients reflète principalement la hausse des produits et le nombre de projets de forage en cours.

Activités d'investissement

Les flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement se sont établis à 17,4 M$ pour l'exercice 2026, comparativement à 8,6 M$ pour l'exercice 2025. Au cours de l'exercice 2026, 18,0 M$ ont été utilisés pour l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles, dont 2,3 M$ destinés à l'acquisition d'équipements et à la fabrication dans le cadre du nouveau projet de forage spécialisé à long terme d'Orbit Garant au Canada, partiellement contrebalancé par une entrée de trésorerie de 0,6 M$ sur la cession d'immobilisations corporelles et le recouvrement de la créance à long terme liées à la cession d'actifs de la Société en Afrique de l'Ouest. Au cours de l'exercice 2025, un montant de 11,5 M$ a été utilisé pour l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles, ce qui a été partiellement contrebalancé par une entrée de trésorerie de 2,9 M$ découlant de la cession d'immobilisations corporelles et le recouvrement de la créance à long terme.

Activités de financement

Au cours de l'exercice 2026, la Société a retiré un montant net de 7,2 M$ de sa dette à long terme et de ses passifs de location, comparativement à un remboursement de 6,7 M$ au cours de l'exercice 2025.

Les principales sources de liquidités d'Orbit Garant sont les flux de trésorerie provenant des opérations et les emprunts contractés dans le cadre des facilités de crédit renouvelables (collectivement, la « Facilité de crédit ») auprès de la Banque Nationale du Canada, en sa qualité d'agent (« Banque Nationale »), ainsi que des institutions financières y participant de temps à autre en tant que prêteurs (les « Prêteurs »).Le 22 décembre 2025, la Société a conclu une

sixième convention de crédit modifiée et réitérée avec la Banque Nationale et les Prêteurs relativement à la Facilité de crédit (la « Convention de crédit »). Le 30 juin 2026, la Société a conclu un premier amendement à la convention de crédit qui a porté la facilité de crédit renouvelable de 30,0 M$ à 40,0 M$ jusqu'au 30 juin 2027, date à laquelle elle diminuera à 35,0 M$. L'augmentation de la facilité de crédit renouvelable offre à Orbit Garant une capacité supplémentaire pour financer les coûts de démarrage de son nouveau contrat de forage spécialisé à long terme au Canada. La ligne de crédit comprend une ligne de crédit renouvelable de 40,0 M$, ainsi qu'une ligne de crédit dont le montant non utilisé s'élève à 5,0 M$ US, destinée à l'émission de lettres de crédit. Les obligations de la Société au titre de la ligne de crédit de 5,0 M$ US sont garanties par Exportation et développement Canada (« EDC »). La ligne de crédit est garantie par une hypothèque de premier rang portant sur l'ensemble des actifs actuels et futurs, à l'exception de ceux mentionnés ci-dessous, et expire le 22 décembre 2029.

Orbit Garant a retiré un montant net de 9,7 M$ sur sa Facilité de crédit au cours de l'exercice 2026, comparativement à un remboursement net de 7,5 M$ au cours de l'exercice 2025. La dette à long terme de la Société, en vertu de la Facilité de crédit, y compris la partie à court terme, s'élevait à 23,7 M$ au 30 juin 2026, comparativement à 14,0 M$ au 30 juin 2025. L'augmentation de la dette est principalement attribuable à l'augmentation des prélèvements effectués par la Société pour financer l'augmentation de l'inventaire et des équipements supportant la hausse du taux d'utilisation des foreuses ainsi que les coûts de démarrage de son nouveau contrat de forage spécialisé à long terme au Canada.

Au 30 juin 2026, le fonds de roulement de la Société s'élevait à 48,7 M$, comparativement à 50,4 M$ au 30 juin 2025. Les besoins en fonds de roulement d'Orbit Garant sont principalement liés au financement des stocks et au financement des comptes débiteurs.

La Société estime être en mesure d'avoir les liquidités nécessaires pour répondre à ses besoins actuels et futurs en matière d'acquisition d'équipements et des modalités de remboursement de ses obligations de dette. Les principales dépenses en capital d'Orbit Garant se rapportent à l'acquisition d'appareils de forage et d'équipement de forage.

Sources de financement

Au 30 juin 2026, la Société respectait toutes les clauses restrictives de la Convention de crédit, de la Convention de prêt EDC et de la Convention de prêt (la « Convention de prêt BDC ») conclue avec la Banque de développement du Canada (« BDC »). La Société s'attend à ce que la disponibilité aux termes de la Facilité de crédit continue à lui fournir des liquidités suffisantes pour financer son fonds de roulement et ses besoins en matière d'acquisition d'immobilisations.

Les principales sources de liquidités d'Orbit Garant sont les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation et les emprunts contractés en vertu de sa Facilité de crédit. La Facilité de crédit arrive à échéance le 22 décembre 2029. Au 30 juin 2026, la Société avait prélevé 23,7 M$ (14,0 M$ au 30 juin 2025) sur sa Facilité de crédit.

La disponibilité de la Facilité de crédit dépend d'une limite d'emprunt déterminée par la valeur des stocks, des débiteurs et des équipements et véhicules. À l'exception de ce qui est indiqué ci-dessous, tous les actifs d'Orbit Garant sont donnés en garantie des obligations de la Société en vertu de la Facilité de crédit. Au 30 juin 2026, la limite d'emprunt de la Facilité de crédit s'est établie à 40,0 M$, et les montants disponibles s'élevaient à 16,3 M$ et à 5,0 M$ pour la ligne de crédit relative aux lettres de crédit de soutien.

La Convention de crédit comporte des clauses restrictives qui limitent la capacité de la Société à entreprendre certaines actions sans l'approbation préalable du prêteur, notamment : i) les fusions, liquidations, dissolutions et modifications de droits de propriété; ii) contracter des dettes supplémentaires; iii) grever les actifs de la Société; iv) accorder des garanties, consentir des prêts, consentir à toute autre aide financière et procéder à des investissements et à des acquisitions; v) investir dans ou conclure des instruments dérivés, verser des dividendes ou effectuer d'autres distributions du capital à des parties liées; vi) engager des dépenses en capital excédant les limites convenues mutuellement; vii) modifier ou conclure certaines conventions et viii) vendre certains actifs. La Convention de crédit renferme également un certain nombre de clauses restrictives de nature financière auxquelles la Société doit se conformer.

En février 2021, Orbit Garant Chile S.A. (« OG Chile ») a conclu un accord de financement pour un montant total d'environ 2,6 M$ avec Banco Scotia pour l'acquisition de l'immeuble à bureaux qu'elle avait loué pendant plusieurs années. Le prêt porte intérêt au taux de 3,3 % par an, a une durée de 84 mois et est garanti par les actifs immobiliers d'OG Chile. La dette à long terme d'Orbit Garant en vertu de cet accord de financement, incluant la portion courante, s'élevait à 1,9 M$ au 30 juin 2026 (2,0 M$ au 30 juin 2025).

Le 9 septembre 2022, la Société a conclu la Convention de prêt BDC qui prévoit un prêt à terme d'un capital de 8,47 M$. Le prêt porte intérêt au taux fixe de 6,50 % par an, a une durée de 20 ans et est remboursable en 240 mensualités consécutives de novembre 2022 à octobre 2042. Le taux d'intérêt fixe a été réduit de 0,20 % en novembre 2023, à la suite du respect de certaines clauses restrictives de nature financière. Les obligations de la Société en vertu de la Convention de prêt BDC sont garanties: (a) par une hypothèque immobilière de premier rang sur l'immeuble servant de siège social de la Société situé à Val-d'Or, Québec; et (b) garantis solidairement (conjointement et solidairement) par certaines filiales de la Société. La dette à long terme d'Orbit Garant en vertu de la convention de prêt BDC, y compris la portion à court terme, s'élevait à 7,6 M$ au 30 juin 2026 (7,9 M$ au 30 juin 2025).

Le 29 novembre 2024, Orbit Garant a conclu la Convention de prêt EDC, qui prévoit un prêt à terme d'un montant en capital de 2,0 M$ US. Ce prêt porte intérêt au taux fixe de 8,12 % par année, a une durée de quatre ans et le montant en capital est remboursable par 48 mensualités consécutives à compter de juin 2025 jusqu'en mai 2029. Les obligations de la Société au titre de l'accord de prêt EDC sont : a) garanties par une hypothèque de second rang sur l'universalité de tous les actifs présents et futurs ; et b) garantis sur une base solidaire par certaines de nos filiales. La dette à long terme d'Orbit Garant en vertu de l'accord de prêt EDC, y compris la partie à court terme, s'élevait à 1,5 M$ US (2,1 M$) au 30 juin 2026 (2,0 M$ US (2,7 M$) au 30 juin 2025).

Le 29 juillet 2026, Orbit Garant a conclu la Convention de prêt pour équipements BDC, qui prévoit un prêt à terme d'un montant maximal de 9,67 M$, destiné à financer l'acquisition d'équipements et la fabrication dans le cadre du nouveau projet de forage spécialisé à long terme d'Orbit Garant. Le prêt sera versé progressivement, au fur et à mesure de l'acquisition ou de la fabrication des équipements. Ce prêt porte intérêt au taux variable de base de la BDC, moins de 1,50 %, soit un taux effectif de 5,05 % à la date du présent rapport de gestion. Le prêt a une durée de cinq ans et le capital est remboursable en 60 mensualités consécutives, de juillet 2027 à juin 2032. Les obligations de la Société au titre de la convention de prêt pour équipement de la BDC sont : a) garanties par une hypothèque de premier rang sur l'équipement financé par le prêt ; et b) garantis solidairement (conjointement et séparément) par certaines filiales de la Société.

Orbit Garant estime qu'elle continuera de respecter ses modalités de paiement en vertu de ses facilités de crédit et qu'elle disposera de ressources suffisantes pour poursuivre ses activités commerciales.

Au 30 juin 2026, la Société avait les obligations contractuelles futures suivantes :

(en milliers de dollars)	Total	Dans l'année	2 à 3 ans	4 à 5 ans	Années suivantes
Dette à long terme	40 200	1 791	28 299	1 516	8 594
Obligations locatives	8 288	3 077	4 290	694	227
Contrats de location simple	475	447	28	-	-
Total	48 963	5 315	32 617	2 210	8 821

TITRES EN CIRCULATION AU 24 SEPTEMBRE 2026

Nombre d'actions ordinaires	38 251 439
Nombre d'options	1 768 500
Après dilution	40 019 939

Au cours de l'exercice 2026, la Société a émis 545 000 options aux membres de la direction, aux administrateurs ainsi qu'au personnel clé, et 833 499 actions ordinaires à la suite de l'exercice d'options. Au cours de l'exercice 2026 et 96 001 options ont été renoncées ou expirées.

De plus, Orbit Garant a racheté et annulé 161 900 actions ordinaires à un prix moyen pondéré de 1,36 $ par action dans le cadre du programme en vigueur d'offre publique de rachat dans le cours normal des activités.

TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

La Société est liée à Dynamitage Castonguay ltée (« Dynamitage »), une société dans laquelle un administrateur de la Société a une participation.

Au cours de l'exercice 2026 et de l'exercice 2025, la Société a conclu les transactions suivantes avec des sociétés liées et avec des personnes liées à des administrateurs de la Société :

(en milliers de dollars)	Exercice 2026	Exercice 2025
Produits	181	172
Charges	48	62

Au 30 juin 2026, un montant négligeable était à recevoir relativement à ces transactions (un montant négligeable au 30 juin 2025).

Toutes ces transactions entre parties liées conclues dans le cours normal des activités ont été évaluées à la valeur d'échange, soit le montant de la contrepartie établie et acceptée par les parties liées.

Transactions entre parties associées

La Société est liée à Sarliaq-Orbit Garant Inc. et à Niuqtuut Orbit Garant Inc., lesquelles sont des sociétés associées à la Société. Ces entités détiennent des contrats avec des clients externes portant sur des activités de forage.

Au cours de l'exercice 2026 et de l'exercice 2025, la Société a conclu les transactions suivantes avec des sociétés associées :

(en milliers de dollars)	Exercice 2026	Exercice 2025
Produits	36 302	32 820

Au 30 juin 2026, les créances clients et autres débiteurs comprenaient un montant de 3,6 M$ à recevoir de ces sociétés associées (2,7 M$ au 30 juin 2025).

Toutes ces transactions entre parties associées conclues dans le cours normal des activités ont été évaluées à la valeur d'échange, soit le montant de la contrepartie établie et acceptée par les parties liées.

Rémunération des principaux dirigeants et des administrateurs

Par définition, les principaux dirigeants incluent les membres de la famille proche des principaux dirigeants ainsi que toute entité sur laquelle les principaux dirigeants exercent un contrôle. Il a été déterminé que les principaux dirigeants se composaient des administrateurs de la Société et du personnel de direction clé. Les membres de la famille proche sont les membres dont on peut s'attendre à ce qu'ils influencent, ou soient influencés par, cette personne dans le cadre de leur relation avec la Société.

La rémunération versée aux principaux dirigeants et aux administrateurs se détaille comme suit :

(en milliers de dollars)	Exercice 2026	Exercice 2025
Salaires et honoraires	1 502	1 491
Rémunération fondée sur des actions	220	158
Total	1 722	1 649

ESTIMATIONS COMPTABLES CRITIQUES, HYPOTHÈSES ET JUGEMENTS

Les principales informations sur les méthodes comptables sont décrites à la note 4 des états financiers consolidés audités de l'exercice 2026. La préparation des états financiers conformément aux IFRS exige que la direction de la Société fasse des estimations et formule des hypothèses qui influent sur les montants présentés des actifs et des passifs, sur les informations à fournir sur les actifs et les passifs éventuels à la date de clôture des états financiers et sur les montants des produits et des charges de la période concernée. Bien que la direction revoie régulièrement ses estimations, les résultats réels peuvent différer de celles-ci. L'incidence des modifications des estimations comptables est comptabilisée dans la période au cours de laquelle la modification se produit, et dans les périodes ultérieures

touchées, le cas échéant. Les éléments pour lesquels les estimations et les hypothèses sont importantes ou complexes sont présentés ci-dessous :

A. ESTIMATIONS COMPTABLES CRITIQUES

Créances à long terme

Lors de la comptabilisation initiale, la Société comptabilise la créance à long terme à la juste valeur, estimée comme la valeur actuelle des flux de trésorerie contractuels sur la durée de l'accord, actualisée à l'aide d'un taux qui reflète le risque associé à la contrepartie et les taux en vigueur sur le marché pour ces instruments.

La valeur comptable de la créance à long terme est présentée avec déduction faite d'une provision pour pertes de crédit attendues. La probabilité de défaut est basée sur des données historiques pour des entités comparables. La perte en cas de défaut prise en compte dans l'estimation reflète la capacité de la Société à exécuter son droit de prendre possession de l'actif donné en garantie au titre du contrat. Le montant et le calendrier des flux de trésorerie qui devraient être récupérés en cas de défaut sont basés sur des scénarios pondérés par la probabilité et le déficit de trésorerie réel peut différer de la perte de crédit attendue estimée qui en résulte. La direction évaluera le caractère approprié de la provision pour pertes de crédit attendues au plus tôt de chaque fin de période, ou lorsque de nouvelles informations deviennent disponibles et pourraient donner lieu à un changement dans les conditions ou les hypothèses initialement utilisées dans l'estimation.

Impôt sur le résultat et actifs d'impôt différé

La Société détermine sa charge d'impôt sur le résultat ainsi que ses actifs et passifs d'impôt sur le résultat en fonction de son interprétation de la législation fiscale applicable, y compris les conventions fiscales entre les différents pays dans lesquels elle exerce ses activités, ainsi que des règles et réglementations sous-jacentes. De telles interprétations impliquent des jugements et des estimations qui peuvent être contestés lors des contrôles fiscaux gouvernementaux auxquels la Société est régulièrement soumise. De nouvelles informations pourraient également devenir disponibles, ce qui amènerait la Société à modifier son jugement concernant le caractère adéquat des actifs et des passifs d'impôts existants. De tels changements auront un impact sur le bénéfice net (perte nette) de la période au cours de laquelle ils surviennent.

Dans le calcul des impôts sur le résultat et des actifs et passifs d'impôts différés, des estimations doivent être utilisées pour déterminer les taux et montants appropriés et pour tenir compte de la probabilité de réalisation des actifs d'impôts. Les actifs d'impôts différés reflètent également l'avantage des pertes fiscales non utilisées et des déductions qui peuvent être reportées pour réduire les impôts exigibles sur les bénéfices des années futures. Cette évaluation nécessite que la Société fasse des estimations significatives pour déterminer s'il est probable ou non que les actifs d'impôts différés puissent être récupérés sur les bénéfices imposables futurs et, par conséquent, qu'ils pourront être comptabilisés dans les états financiers consolidés de la Société. La Société s'appuie, entre autres, sur son expérience passée pour procéder à cette appréciation.

B. JUGEMENTS

Dépréciation des actifs non financiers

La Société fait appel à son jugement pour évaluer si un test de dépréciation doit être effectué en raison de la présence d'indicateurs de dépréciation potentielle. Dans l'application de son jugement, la Société s'appuie principalement sur sa connaissance de ses activités et du contexte économique. Des estimations importantes de la direction sont nécessaires pour déterminer la valeur recouvrable en unité génératrice de trésorerie (« UGT ») incluant les estimations de flux de trésorerie futurs. Des différences d'estimations peuvent avoir une incidence sur la dépréciation des actifs corporels et incorporels et sur le montant en dollar de cette dépréciation. Les principales hypothèses utilisées par la direction comprennent les projections de revenus, de dépenses d'opération, de taux d'utilisation, de taux d'actualisation et de prix au marché. Par conséquent, l'incidence sur les états financiers consolidés des périodes ultérieures pourrait être importante.

Monnaie fonctionnelle

Dans le cadre de la détermination de la monnaie fonctionnelle de ses filiales à l'étranger, la Société doit évaluer différents facteurs tels que la monnaie qui influence les prix de vente et les coûts, le contexte économique et le degré d'autonomie de la filiale. Selon l'évaluation des différents facteurs, lorsque la monnaie fonctionnelle est difficile à déterminer, la Société a recours à son jugement pour déterminer la monnaie fonctionnelle qui représente le plus fidèlement les effets économiques des transactions, événements et conditions sous-jacents.

NORMES ET INTERPRÉTATIONS ADOPTÉES ET NON ADOPTÉES

A) Adoptées

Les normes et modifications aux normes existantes suivantes ont été adoptées par la Société le 1er juillet 2025 et n'ont eu aucune incidence significative sur les états financiers consolidés de la Société :

1) IAS 21 (modifié) – Effet des variations des cours des monnaies étrangères – Les modifications contiennent des indications précisant quand une monnaie est convertible et comment déterminer le taux de change lorsqu'elle ne l'est pas, avec effet pour les périodes ouvertes à compter du 1er janvier 2025)

B) Non adoptées

1) IFRS 18 (modifiée) – Présentation et informations à fournir dans les états financiers – Cette norme remplace la norme IAS 1, Présentation des états financiers, et définit des exigences relatives à la présentation et aux informations à fournir dans les états financiers, telles que la présentation de sous-totaux dans le compte de résultat et la publication d'indicateurs de performance définis par la direction dans les états financiers.

Dans le cadre de son évaluation de la norme IFRS 18, la Société examine l'incidence des nouvelles exigences relatives à l'état consolidé des résultats ainsi qu'aux indicateurs de performance définis par la direction sur les mesures financières autres que celles définies par les normes IFRS qu'elle utilise dans ses communications publiques, notamment l'EBITDA ajusté et les mesures liées à la marge brute ajustée. L'adoption de la norme IFRS 18 pourrait entraîner la présentation d'informations supplémentaires dans les états financiers pour les mesures ou leurs composantes répondant à la définition d'un indicateur de performance défini par la direction.

La Société évalue actuellement l'incidence globale de l'adoption de la norme IFRS 18 sur ses états financiers consolidés et n'a pas encore terminé cette évaluation.

RAPPROCHEMENT DES MESURES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX IFRS

BAIIA, BAIIA ajusté et marge du BAIIA ajusté : Le BAIIA est défini comme le bénéfice net (la perte nette) avant intérêts, impôts et amortissement. Le BAIIA ajusté est défini comme le BAIIA excluant l'impact des revenus d'intérêts provenant du recouvrement de la créance à long terme, net des pertes de crédit attendues. La marge du BAIIA ajusté est définie comme le pourcentage du BAIIA ajusté comparativement aux produits tirés des contrats.

Bénéfice brut ajusté et marge brute ajustée : Le bénéfice brut ajusté est défini comme le bénéfice brut excluant l'amortissement et le gain sur la cession d'immobilisations corporelles. La marge brute ajustée est définie comme le pourcentage du bénéfice brut ajusté par rapport aux produits tirés de contrats.

BAIIA, BAIIA ajusté et marge du BAIIA ajusté

La direction estime que le BAIIA, le BAIIA ajusté et la marge du BAIIA ajusté sont des mesures importantes aux fins de l'analyse de la rentabilité opérationnelle, car il élimine l'impact des coûts de financement, de certains éléments sans effet sur la trésorerie et des impôts sur le résultat. Par conséquent, la direction considère qu'il s'agit de références utiles et comparables pour évaluer le rendement de la Société, car les entreprises ont rarement la même structure de capital et de financement.

Rapprochement du BAIIA, du BAIIA ajusté et de la marge du BAIIA ajusté

(non audité) (en millions de dollars)	T4 2026	T4 2025	Exercice 2026	Exercice 2025
Bénéfice net (perte nette) de la période	**(1,9)**	2,2	**(1,5)**	7,5
Ajouter :				
Charges financières	**0,7**	0,6	**2,6**	2,9
Charge d'impôt sur le résultat	**-**	-	**(0,3)**	2,5
Dépréciation et dotation aux amortissements	**3,4**	2,7	**11,7**	10,1
BAIIA	**2,2**	5,5	**12,5**	23,0
Revenus d'intérêts sur créances à long terme	**1,4**	-	**1,2**	(1,3)
BAIIA ajusté	**3,6**	5,5	**13,7**	21,7
Produits tirés de contrats	**57,2**	47,2	**203,2**	189,1
Marge du BAIIA ajusté (%)[1)]	**6,3**	11,7	**6,8**	11,5

[1)] BAIIA ajusté, divisé par les produits tirés de contrats, X 100.

Bénéfice brut ajusté et marge brute ajustée

Bien que le bénéfice brut ajusté et que la marge brute ajustée ne soient pas des mesures financières reconnues définies par les IFRS, la direction les considère comme des mesures importantes puisqu'elles reflètent la rentabilité de base de la Société, compte non tenu de l'incidence de la dotation aux amortissements. Par conséquent, la direction estime que ces mesures fournissent un repère utile et comparable pour évaluer le rendement de la Société.

Rapprochement du bénéfice brut ajusté et de la marge brute ajustée

(non audité) (en millions de dollars)	T4 2026	T4 2025	Exercice 2026	Exercice 2025
Produits tirés de contrats	**57,2**	**47,2**	**203,2**	**189,1**
Coût des produits tirés de contrats (incluant l'amortissement)	**52,5**	**39,6**	**183,5**	**160,8**
Moins l'amortissement	**(3,0)**	**(2,3)**	**(10,5)**	**(9,1)**
Ajouter plus-value sur la cession d'immobilisations corporelles	**-**	**0,4**	**0,4**	**0,5**
Charges directes	**49,5**	**37,7**	**173,4**	**152,2**
Bénéfice brut ajusté	**7,7**	**9,5**	**29,8**	**36,9**
Marge brute ajustée (%) [1)]	**13,6**	**20,2**	**14,7**	**19,5**

FACTEURS DE RISQUE

La présente rubrique présente certains facteurs de risque auxquels la Société est exposée du fait de ses activités d'exploitation et de son secteur d'activité. Cette information constitue un résumé de certains facteurs de risque et elle est présentée entièrement sous réserve de l'information qui figure ailleurs dans ce rapport ainsi que dans la notice annuelle de la Société datée du 24 septembre 2026, et elle doit être lue en parallèle avec ces documents. Ces risques et incertitudes ne sont pas les seuls auxquels la Société peut être confrontée. D'autres risques et incertitudes, qui sont actuellement inconnus de la Société ou qui lui semblent, pour l'heure, non significatifs, peuvent aussi nuire à ses activités. Advenant la matérialisation de ces risques, les activités, la situation financière, les liquidités et les résultats d'exploitation de la Société pourraient s'en ressentir considérablement.

Pandémies, force majeure et catastrophes naturelles

La Société peut être affectée par des pandémies comme le coronavirus COVID-19, des événements de force majeure et des catastrophes naturelles. La probabilité et l'ampleur de tels événements sont par nature difficiles à prévoir, et leurs importances sont très incertaines et peuvent dépendre de facteurs indépendants à la Société et de son contrôle. Une perturbation économique prolongée, à la suite d'un tel événement ou d'une telle catastrophe, y compris l'épidémie de COVID-19, peut avoir un impact important et négatif sur les revenus, les flux de trésorerie et la rentabilité de la Société, y compris, sans s'y limiter, en compromettant la santé des employés et la productivité sur le lieu de travail, la perturbation des chaînes d'approvisionnement et les activités des clients de la Société.

Risques liés à la structure, aux activités et à l'industrie

Ralentissements cycliques

La demande de services et de produits de forage dépend largement du niveau d'activités d'exploration minérale et de mise en valeur exercées par les sociétés minières, lesquelles dépendent à leur tour considérablement des prix des marchandises. Il existe un risque persistant que la faiblesse des prix des marchandises puisse réduire nettement les dépenses futures d'exploration et de forage des sociétés minières, ce qui, par ricochet, pourrait entraîner une baisse de la demande de services de forage offerts par la Société et nuirait de façon significative aux produits d'exploitation, à la situation financière, aux flux de trésorerie et aux perspectives de croissance de celle-ci.

Sensibilité à la conjoncture économique générale

La performance financière et opérationnelle d'Orbit Garant subit l'incidence de diverses conditions économiques et commerciales générales à l'échelle internationale et propres à chaque pays (dont l'inflation, les taux d'intérêt et les taux de change), de l'accès aux marchés financiers et aux marchés des titres d'emprunt, ainsi que des politiques monétaires et de la réglementation. Une détérioration de la conjoncture économique générale à l'échelle nationale ou internationale, y compris une hausse des taux d'intérêt ou une baisse de la demande des consommateurs et des entreprises, pourrait entraîner des répercussions défavorables significatives sur la performance financière, la situation financière, les flux de trésorerie et les perspectives de croissance de la Société.

Dépendance envers le personnel et maintien des employés

Outre la disponibilité de capitaux pour le matériel, un facteur limitatif clé de la croissance des sociétés de services de forage est l'offre de foreurs qualifiés, dont dépend la Société pour exploiter ses foreuses. À ce titre, la capacité d'attirer, de former et de conserver des foreurs hautement qualifiés constitue une priorité absolue pour tous les fournisseurs de services de forage. Si la Société ne parvenait pas à conserver des foreurs qualifiés ou à en attirer et à en former des nouveaux, des répercussions défavorables significatives pourraient s'ensuivre sur sa performance financière, sa situation financière, ses flux de trésorerie et ses perspectives de croissance. De plus, les salaires croissants payés aux foreurs et aux assistants exerceront une pression sur les marges bénéficiaires de la Société si celle-ci ne peut récupérer ces coûts en augmentant les tarifs facturés à ses clients.

Augmentation du coût d'obtention de biens non durables

Lorsque la Société participe à un appel d'offres pour obtenir un contrat de forage souterrain, le coût d'obtention des biens non durables constitue un facteur clé dans l'établissement du prix. Les contrats de forage souterrains ont habituellement une durée d'un an à deux ans et exposent la Société à un risque d'augmentation du coût des biens non durables et de la main-d'œuvre pendant cette période. Une hausse marquée du coût de la main-d'œuvre ou des biens non durables pendant une telle période pourrait occasionner un accroissement significatif des coûts et nuire considérablement à la performance financière, à la situation financière, aux flux de trésorerie et aux perspectives de croissance de la Société.

Risque des pays

La Société exerce ses activités à l'échelle internationale dans un certain nombre de pays différents, de sorte qu'elle est confrontée aux systèmes commerciaux et politiques de diverses juridictions. Les événements imprévus dans un pays (précipités par l'évolution à l'intérieur ou à l'extérieur du pays), tels que les changements économiques, politiques, légaux, fiscaux, réglementaires ou juridiques (ou les changements d'interprétation), pourraient, directement ou indirectement, avoir un impact négatif sur les activités d'exploitation et les actifs. Les risques comprennent, sans s'y limiter, la répression militaire, les fluctuations extrêmes des taux de change, les taux élevés d'inflation, les changements dans les politiques minières ou politiques d'investissement, la nationalisation/expropriation de projets ou d'actifs, la corruption, les retards dans l'obtention des permis nécessaires ou l'incapacité de les obtenir, l'annulation des revendications minières existantes ou des intérêts y afférents, les prises d'otages, l'agitation de la main-d'œuvre, l'opposition à l'exploitation minière par un groupe environnemental ou d'autres organisations non gouvernementales ou les changements d'attitude politique susceptibles de nuire à la Société. On note l'émergence d'une tendance des gouvernements à accroître leur participation à l'industrie et, par conséquent, leurs revenus en augmentant les impôts et taxes ou en recourant davantage aux mesures d'expropriation ou à d'autres mesures en ce sens. Cette tendance pourrait avoir un impact négatif sur les investissements étrangers dans les activités d'exploitation et d'exploration minière et, par conséquent, sur la demande pour les services de forage dans ces régions. Ces événements pourraient avoir comme conséquence la perte de revenus et des coûts additionnels en mobilisation d'équipement à d'autres endroits. La nationalisation ou l'expropriation de projets miniers a un impact direct sur les fournisseurs (comme la Société) de l'industrie minière.

Bien que la Société s'efforce d'atténuer son exposition aux événements potentiels liés au risque des pays, l'incidence de ces événements est hors de son contrôle, est hautement incertaine et imprévisible et dépendra de faits et de circonstances spécifiques. Par conséquent, la Société ne peut garantir qu'elle ne subira pas les répercussions directes

ou indirectes d'un événement lié au risque des pays survenant dans les juridictions dans lesquelles elle exerce des activités.

Risque d'impôts

Orbit Garant exerce ses activités dans de nombreux pays et est donc soumise à de nombreuses formes différentes de fiscalité dans différentes juridictions à travers le monde, notamment, l'impôt foncier, l'impôt sur le revenu, la retenue à la source, la taxe à la consommation, la sécurité sociale et d'autres taxes liées à la masse salariale, et les lois sur le rapatriement des devises et des capitaux. Une interprétation défavorable de la législation fiscale en vigueur pourrait avoir un effet défavorable important sur la rentabilité de la Société ou donner lieu à des différends avec les autorités fiscales concernant l'interprétation du droit fiscal.

Le droit fiscal et son administration sont extrêmement complexes et obligent souvent la Société à prendre des décisions subjectives. La Société doit émettre des hypothèses concernant, entre autres, les taux d'imposition dans diverses juridictions, l'effet des conventions fiscales entre les juridictions et les projections de revenu imposable en raison de la législation fiscale et de son administration qui sont extrêmement complexes. Dans la mesure où ces hypothèses diffèrent des résultats réels, ou si ces juridictions changeaient ou modifiaient ces lois ou leur interprétation actuelle, la Société pourrait être amenée à enregistrer une charge et un passif d'impôts supplémentaires, y compris des intérêts et des pénalités. En outre, il existe un risque que les pays dans lesquels la Société exerce ses activités modifient leur régime fiscal actuel avec peu de préavis, ou que les autorités fiscales de ces pays tentent de réclamer un impôt sur les revenus globaux.

Endettement et clauses restrictives

Orbit Garant a conclu la convention de crédit afin d'obtenir des facilités de crédit lui permettant de financer, entre autres choses, le fonds de roulement et les acquisitions. Le niveau d'endettement d'Orbit Garant pourrait avoir des conséquences importantes, y compris : i) le fait que la capacité d'Orbit Garant d'obtenir un financement supplémentaire pour le fonds de roulement, les dépenses en capital ou les acquisitions à l'avenir puisse être limitée; ii) le fait qu'une importante partie des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation d'Orbit Garant puisse être affectée au paiement du capital et des intérêts sur sa dette, réduisant ainsi les fonds disponibles pour les activités futures; et iii) le fait que certains des emprunts d'Orbit Garant (dont les emprunts effectués aux termes de la convention de crédit) comporteront des taux d'intérêt variables, ce qui exposera Orbit Garant aux risques de taux d'intérêt plus élevés et pourrait avoir des conséquences défavorables sur sa situation financière.

La convention de crédit contient de nombreuses clauses restrictives limitant la latitude de la direction d'Orbit Garant à l'égard de certaines questions commerciales. Ces clauses imposent des restrictions importantes, notamment sur les changements de propriétés et sur la capacité d'Orbit Garant, de créer des privilèges ou d'autres charges, de payer des dividendes ou d'effectuer certains autres paiements, d'effectuer des investissements, de réaliser des acquisitions, d'engager des dépenses en capital, d'accorder des prêts et des cautionnements ainsi que de vendre ou d'aliéner autrement des biens et de fusionner avec une autre entité. En outre, la convention de crédit renferme des clauses restrictives financières obligeant Orbit Garant à respecter certains ratios financiers et certains tests relatifs à sa situation financière. Si Orbit Garant ne parvenait pas à respecter ses obligations aux termes de la convention de crédit, il pourrait s'ensuivre un cas de défaut qui, s'il n'était pas corrigé ou ne faisait pas l'objet d'une renonciation, pourrait entraîner le devancement de l'exigibilité du remboursement de la dette concernée. Dans pareil cas, rien ne garantit que les biens d'Orbit Garant seraient suffisants pour rembourser intégralement cette dette. De plus, la convention de

crédit viendra à échéance au plus tard le 2 novembre 2026. Rien ne garantit que des emprunts ou des financements par actions futurs seront à la portée d'Orbit Garant ou qu'ils le seront à des conditions acceptables et selon un montant suffisant pour rembourser l'encours de sa dette contractée aux termes de la convention de crédit à l'échéance ou pour financer ses besoins par la suite. Une telle situation pourrait entraîner des conséquences défavorables significatives sur les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation d'Orbit Garant.

Accès des clients aux marchés des actions

En raison de facteurs économiques, les sociétés minières, particulièrement les sociétés minières de petite taille, pourraient éprouver plus de difficultés à mobiliser des fonds pour financer leurs activités d'exploration. Cette difficulté nuirait à la demande de services de forage et pourrait entraîner des répercussions défavorables significatives sur la performance financière, la situation financière, les flux de trésorerie et les perspectives de croissance de la Société.

Acquisitions

Orbit Garant pourrait, de temps à autre, considérer de nouvelles acquisitions. Elle peut être soumise à des risques commerciaux ou à des dettes pour lesquels elle peut ne pas être entièrement indemnisée ou assurée. L'intégration continue des systèmes informatiques existants et nouveaux, du matériel et du personnel peut entraîner des répercussions sur le succès des acquisitions. Toute question découlant de l'intégration des activités acquises, y compris l'intégration des logiciels comptables, peut nécessiter d'importantes ressources au chapitre de la gestion, des finances ou du personnel, qui seraient autrement disponibles pour le développement et l'expansion continus des activités existantes de la Société. Si une telle situation se produisait, elle pourrait entraîner des répercussions défavorables significatives sur la performance financière, la situation financière, les flux de trésorerie et les perspectives de croissance de la Société.

Approvisionnement en biens non durables

Si la Société devait croître, cela pourrait exercer des pressions sur sa capacité de fabriquer ou d'obtenir autrement les nouveaux appareils de forage et les nouveaux biens non durables nécessaires pour exercer ses activités de forage. Cette situation pourrait entraver la possibilité, pour Orbit Garant, d'augmenter sa capacité et d'accroître ou de maintenir ses produits d'exploitation et sa rentabilité.

Concurrence

La Société fait face à une concurrence de la part de plusieurs grandes sociétés de services de forage et de bon nombre de concurrents régionaux plus petits. Certains des concurrents de la Société font partie du secteur des services de forage depuis plus longtemps qu'elle et ont des ressources, notamment financières, considérablement supérieures aux siennes. Une intensification de la concurrence dans le marché des services de forage pourrait nuire à la part de marché, à la rentabilité et aux occasions de croissance actuelles de la Société. Le coût en capital de l'acquisition d'appareils de forage est relativement peu élevé, ce qui permet aux concurrents de financer leur expansion et donne à de nouveaux concurrents l'occasion de percer le marché. Cette dynamique soumet la Société au risque d'une baisse de sa part de marché et de l'étendue de sa croissance géographique, ainsi que de ses produits et de ses marges pour ses activités existantes.

Une grande partie des services de forage est liée à l'obtention de contrats par un processus d'appel d'offres concurrentielles. La Société perdra de nouveaux contrats potentiels au profit de concurrents si elle n'est pas en mesure

de démontrer la fiabilité de son rendement, sa compétence technique et la compétitivité de ses prix dans le cadre du processus d'appel d'offres ou encore si des sociétés minières choisissent de ne pas recourir au processus d'appel d'offres.

Capacité de soutenir et de gérer la croissance

La capacité d'Orbit Garant de croître dépendra de divers facteurs, dont bon nombre sont indépendants de sa volonté, y compris notamment les prix des marchandises, la capacité des sociétés minières d'obtenir du financement et la demande de matières premières provenant d'économies émergentes d'envergure comme le Brésil, la Russie, l'Inde et la Chine (les « pays BRIC »). En outre, la Société est soumise à divers risques commerciaux habituellement associés aux sociétés en croissance. La croissance et l'expansion futures pourraient imposer de lourdes contraintes sur le personnel de direction de la Société et obligeront vraisemblablement celle-ci à recruter du personnel de direction additionnel.

Rien ne garantit que la Société : i) pourra gérer efficacement l'expansion de ses activités (y compris toute acquisition), ii) arrivera à soutenir ou à accélérer sa croissance ou que cette croissance, si elle est réalisée, entraînera une exploitation rentable, iii) sera en mesure d'attirer et de conserver le personnel de direction suffisant nécessaire à sa croissance continue, ou iv) sera en mesure d'effectuer avec succès des investissements ou des acquisitions stratégiques. Si elle ne parvenait pas à prendre l'une ou l'autre des mesures précitées, il pourrait y avoir des conséquences défavorables significatives sur sa performance financière, sa situation financière, ses flux de trésorerie et ses perspectives de croissance.

Stratégie d'acquisitions futures

Orbit Garant pourrait croître au moyen d'acquisitions, en plus de sa croissance interne. Le secteur des services de forage fait l'objet d'une vive concurrence en ce qui a trait aux cibles d'acquisition attrayantes. Il est impossible de garantir que des occasions d'acquisitions futures se présenteront à des conditions acceptables, ou que les entités nouvellement acquises ou mises sur pied seront intégrées avec succès aux activités de la Société. De surcroît, la Société ne peut donner aucune assurance qu'elle sera en mesure d'obtenir un financement adéquat à des conditions acceptables pour poursuivre cette stratégie.

Contrats avec les clients

Les contrats de forage en surface avec des clients de la Société ont habituellement une durée de six (6) à douze (12) mois, et ses contrats de forage souterrain avec des clients ont en général une durée d'un an à deux ans et peuvent être annulés par le client moyennant un bref préavis dans des circonstances prescrites, sous réserve du versement d'un montant limité à la Société ou même sans le versement d'un montant. Il existe un risque que les contrats existants ne soient pas renouvelés ou remplacés. Si la Société ne parvenait pas à renouveler ou à remplacer certains ou l'ensemble de ces contrats existants ou si des contrats existants étaient annulés, des répercussions défavorables significatives pourraient s'ensuivre sur sa performance financière, sa situation financière, ses flux de trésorerie et ses perspectives de croissance. De plus, le regroupement de clients de la Société pourrait nuire de façon significative à ses résultats d'exploitation et à sa situation financière.

Expansion internationale et instabilité

L'expansion internationale comporte des risques politiques et économiques supplémentaires. Certains des pays et des régions ciblés par la Société à des fins d'expansion sont en voie d'industrialisation et d'urbanisation et n'ont pas la

stabilité économique, politique ou sociale dont jouissent actuellement bon nombre de pays développés. D'autres pays ont connu une instabilité politique ou économique dans le passé et peuvent être soumis à des risques indépendants de la volonté de la Société, comme une guerre ou des troubles civils, l'instabilité politique, sociale et économique, la corruption, la nationalisation, le terrorisme, l'expropriation sans dédommagement équitable ou l'annulation de droits contractuels, des changements marqués dans les politiques gouvernementales, la défaillance de règles de droit et de la réglementation, de nouveaux tarifs et taxes, et d'autres barrières. Il existe un risque que les activités, l'actif, le personnel ou le rapatriement des produits d'exploitation de la Société soient entravés ou subissent les répercussions défavorables de facteurs liés à l'expansion internationale de la Société et nuisent de façon significative à la performance financière, à la situation financière, aux flux de trésorerie et aux perspectives de croissance de celle-ci.

Risques opérationnels et responsabilité

Les risques liés au forage comprennent, dans le cas du personnel, les blessures corporelles et les pertes de vie et, dans le cas de la Société, l'endommagement et la destruction des biens et du matériel, le rejet de substances dangereuses dans l'environnement et l'interruption ou l'arrêt de l'exploitation des chantiers de forage en raison de conditions d'exploitation dangereuses des appareils de forage. Si l'un de ces événements se produisait, il pourrait entraîner des conséquences défavorables pour la Société, notamment des pertes financières, la perte de personnel clé, des poursuites judiciaires et une atteinte à la réputation de la Société.

De plus, des procédés ou des systèmes internes qui présentent des lacunes, des employés qui ne sont pas à la hauteur ou encore des événements externes pourraient avoir une incidence défavorable sur la performance opérationnelle et financière de la Société. Le risque de ce genre de perte, connu comme un risque opérationnel, est présent dans tous les aspects des activités de la Société, notamment la perturbation des activités, les pannes technologiques, le vol et la fraude, l'endommagement des biens, la sécurité du personnel, les questions de conformité avec la réglementation ou les questions d'intégration des activités. Le nombre et l'ampleur des changements ainsi que la possibilité que la Société puisse ne pas être en mesure de mettre les changements en application avec succès peuvent nuire à la performance des activités de même qu'à la situation financière, aux flux de trésorerie et aux perspectives de croissance de la Société.

Risque de change

Orbit Garant exerce certaines de ses activités en dollars américains $ US et en unité de compte Chilienne (CLF), et est donc exposée aux fluctuations des taux de change. Au 30 juin 2026, nous avions des actifs et des passifs en $ US et en CLF d'une valeur approximative de 3,9 M$ et 4,5 M$ respectivement, exprimés en dollars canadiens. Cette exposition pourrait changer à l'avenir, et une partie importante de nos revenus pourrait être libellée dans des devises autres que la monnaie fonctionnelle de la filiale, dont les fluctuations pourraient avoir un impact négatif sur nos résultats financiers.

Interruptions des activités

Les interruptions des activités résultent de divers facteurs, y compris une intervention réglementaire, des retards dans l'obtention des approbations et des permis nécessaires, des questions de santé et de sécurité ou un engorgement au niveau de l'approvisionnement concernant les intrants relatifs aux produits. De plus, la Société exerce ses activités dans diverses régions, dont certaines sont plus susceptibles de connaître des conditions météorologiques peu favorables et des catastrophes naturelles incluant les feux de forêt ou autres. Si l'une de ces situations ou toute

interruption des activités se produisait, il pourrait y avoir des conséquences défavorables significatives sur la performance financière, la situation financière, les flux de trésorerie et les perspectives de croissance de la Société.

Risque d'atteinte à la réputation de la Société

Les risques d'atteinte à la réputation de la Société pourraient inclure toute publicité négative, véridique ou non, et pourraient entraîner une baisse de la clientèle de la Société et entraîner des répercussions défavorables significatives sur la performance financière, la situation financière, les flux de trésorerie et les perspectives de croissance de celle-ci. Tous les risques ont une incidence sur sa réputation et, à ce titre, les risques liés à sa réputation ne peuvent être gérés de façon isolée comparativement aux autres types de risque. Chaque membre du personnel et chaque représentant de la Société sont chargés de préserver la solide réputation de celle-ci en respectant l'ensemble des politiques, des lois et des règlements applicables, ainsi qu'en créant des expériences positives auprès des clients et des parties prenantes de la Société ainsi que du public.

Corruption, pots-de-vin et fraude

Orbit Garant est tenue de se conformer à la *Loi sur la corruption d'agents publics étrangers* (« LCAPE ») du Canada ainsi qu'aux lois similaires applicables dans d'autres juridictions, qui interdisent aux entreprises d'accorder des pots-de-vin ou d'autres paiements prohibés ou de faire des dons à des agents publics étrangers dans le but de conserver ou d'obtenir des affaires. Les politiques de la Société mandatent le respect de ces lois. Toutefois, rien ne garantit que les politiques et procédures et les autres garanties que la Société a mises en œuvre en ce qui concerne le respect de ces lois seront efficaces ou que les employés, les agents, les fournisseurs ou les autres partenaires de l'industrie ne se sont pas engagés ou ne s'engageront pas dans une conduite illégale dont la Société pourrait être tenue responsable. La violation de ces lois pourrait perturber les activités de la Société et avoir une incidence négative importante sur ses activités et ses opérations.

Exigences relatives à l'environnement, à la santé et à la sécurité et considérations connexes

L'exploitation de la Société est soumise à une vaste gamme de lois et de règlements ainsi que de permis et d'autres approbations de niveaux fédéral, provincial, étatique et local, y compris ceux qui portent sur la protection de l'environnement et de la santé et de la sécurité des travailleurs et qui régissent notamment les émissions atmosphériques, les évacuations d'eau, les déchets non dangereux et dangereux (dont les eaux usées), l'entreposage, la manutention, l'élimination et le nettoyage de marchandises dangereuses et de matières dangereuses comme les produits chimiques, les mesures correctives s'appliquant aux rejets et la santé et la sécurité des travailleurs au Canada et ailleurs (les « exigences en matière d'environnement, de santé et de sécurité »). En raison de ses activités d'exploitation, la Société peut participer de temps à autre à des instances et à des enquêtes administratives et judiciaires concernant les exigences en matière d'environnement, de santé et de sécurité. Les instances ou les enquêtes futures pourraient entraîner des conséquences défavorables significatives sur les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société.

Les activités aux chantiers des clients peuvent comporter des dangers d'exploitation qui peuvent occasionner des blessures corporelles et des pertes de vie. Rien ne garantit que l'assurance de la Société soit suffisante ou efficace en toutes circonstances ou contre toutes les réclamations ou tous les dangers auxquels la Société peut être assujettie ou encore que la Société soit en mesure de continuer à obtenir une protection adéquate. Une réclamation accueillie ou des dommages résultant d'un danger contre lequel la Société n'est pas pleinement assurée pourraient nuire aux

résultats d'exploitation de celle-ci. De plus, si la Société était perçue comme ne mettant pas adéquatement en application les politiques en matière de santé, de sécurité et d'environnement, ses relations avec ses clients pourraient se détériorer, ce qui pourrait occasionner la perte de contrats et limiter sa capacité à en obtenir des nouveaux.

Risque de changement climatique

Orbit Garant exerce ses activités dans diverses régions et juridictions où les lois environnementales sont en évolution et peuvent être différentes dans chaque juridiction. Plusieurs gouvernements ou organismes gouvernementaux ont introduit ou envisagent de modifier leur réglementation en fonction de l'impact potentiel du changement climatique, notamment en ce qui concerne les réglementations relatives au niveau d'émission. Si la tendance réglementaire actuelle se poursuit, cela pourrait entraîner une augmentation des coûts pour certaines des activités de la Société. En outre, les conséquences physiques du changement climatique, telles que les conditions météorologiques extrêmes, les catastrophes naturelles incluant les feux de forêt, la pénurie de ressources et l'évolution du niveau de la mer, pourraient avoir un impact financier défavorable sur les opérations situées dans les régions où ces conditions se produisent.

Limite des assurances

La Société a une assurance de biens, de responsabilité civile générale et de pertes d'exploitation. Toutefois, rien ne garantit que cette assurance continue d'être offerte à un coût acceptable, que tous les événements qui pourraient donner lieu à une perte ou à une obligation peuvent être assurés, ni que les montants d'assurance seront en tout temps suffisants pour couvrir chaque perte ou réclamation qui pourrait se produire à l'égard des actifs ou des activités de la Société.

Changements apportés à la législation et à la réglementation

Des changements apportés aux lois, aux règles, aux règlements ou aux politiques touchant les activités de la Société entraîneraient des répercussions sur celle-ci et pourraient nuire considérablement à son exploitation et à sa performance financière.

Risque lié à la législation et à la réglementation

L'industrie minière et le secteur du forage sont assujettis à une réglementation très stricte sur les plans juridiques et environnementaux et en matière de santé et de sécurité. Si la Société ne respectait pas ces règlements, elle pourrait se voir soumise à des pénalités, y compris des amendes ou une interruption de ses activités, ce qui pourrait entraîner des conséquences défavorables importantes sur sa santé financière et son potentiel de gains futurs. En outre, les clients des services d'exploration minière de la Société sont également assujettis à une réglementation similaire sur les plans juridique et réglementaire et en matière de santé et de sécurité, ce qui pourrait avoir une incidence significative sur leur décision d'aller de l'avant avec des travaux d'exploration minérale ou de mise en valeur de mines et ainsi nuire indirectement à la Société.

Risque lié à la cybersécurité

Bien que les systèmes d'information fassent partie intégrante du soutien de la Société, en raison de la nature de ses services, elle n'est pas considérée comme soumise au même niveau de risques de cybersécurité que les entreprises

opérant dans des secteurs où les informations sensibles sont au cœur de leurs activités. Néanmoins, la Société est potentiellement exposée à des risques allant de l'erreur humaine à l'interne ou à des tentatives individuelles non coordonnées pour obtenir un accès non autorisé à ses systèmes informatiques jusqu'à des mesures sophistiquées et ciblées visant la Société et ses systèmes, ses clients ou ses fournisseurs de services. De telles perturbations dans les systèmes d'information ou l'échec des systèmes à fonctionner comme prévu pourraient, en fonction de l'ampleur du problème, entraîner la perte de l'information des clients, une perte des affaires actuelles ou futures, une atteinte à la réputation de la Société et/ou un potentiel de réclamations contre celle-ci, ce qui pourrait avoir un effet néfaste sur la Société, sa situation financière et ses résultats d'exploitation. La Société continue d'accroître ses efforts afin d'atténuer ces risques. Elle investit dans des initiatives de sécurité technologique afin de mieux identifier et résoudre toute vulnérabilité, y compris les évaluations périodiques de vulnérabilité de tiers, la connaissance des utilisateurs des meilleures pratiques de cybersécurité et les contrôles des processus et procédures de sécurité. De plus, la Société continue d'accroître la sensibilisation des employés aux politiques de sécurité grâce à des communications continues.

Risques liés à la structure et aux actions ordinaires

Risques liés au marché boursier

Tout placement dans des actions comporte un risque. Le cours du marché de titres comme les actions ordinaires de la Société est tributaire de nombreux facteurs, notamment la conjoncture générale du marché, les fluctuations réelles ou prévues des résultats d'exploitation de la Société, les changements dans ses estimations des résultats d'exploitation futurs ou dans celles des analystes en valeurs mobilières, les risques recensés dans la présente rubrique ainsi que d'autres facteurs. En outre, les marchés des capitaux ont connu des fluctuations marquées des cours et des volumes qui, parfois, n'étaient pas liées au rendement opérationnel des émetteurs des industries au sein desquelles ils faisaient affaire. En conséquence, le cours des actions ordinaires pourrait fluctuer.

Influence des actionnaires existants

En date du 24 septembre 2026, M. Pierre Alexandre, vice-président exécutif et administrateur détenait ou contrôlait, directement ou indirectement, environ 21 % des actions ordinaires en circulation d'Orbit Garant. Par conséquent, cet actionnaire a la capacité d'influencer l'orientation et les politiques stratégiques d'Orbit Garant, notamment une fusion, un regroupement ou une vente de l'ensemble ou de la quasi-totalité de ses actifs, ou encore l'élection des membres et la composition de son conseil d'administration. Cette capacité d'influencer le contrôle et l'orientation d'Orbit Garant pourrait réduire l'attrait de celle-ci comme cible pour des offres publiques d'achat et des regroupements d'entreprises possibles et avoir ainsi un effet sur le cours de ses actions.

Vente future d'actions ordinaires par les actionnaires existants de la Société

Certains actionnaires, dont M. Pierre Alexandre, détiennent ou contrôlent d'importants blocs d'actions de la Société. La décision de l'un ou l'autre de ces actionnaires de vendre un grand nombre d'actions ordinaires sur le marché public pourrait provoquer un déséquilibre significatif dans la demande d'actions de la Société ainsi qu'une baisse du cours de celles-ci. De plus, la perception par le public de la possibilité de telles ventes pourrait aussi réduire le cours des actions ordinaires sur le marché.

Dilution

Orbit Garant pourrait éventuellement réunir des fonds additionnels en émettant des titres de participation. Les porteurs d'actions ordinaires n'auront aucun droit de préemption relativement à ces autres émissions. Orbit Garant peut émettre des actions ordinaires additionnelles dans le cadre de l'exercice d'options attribuées. Selon le prix auquel ces titres sont émis, ces émissions de titres de participation supplémentaires pourraient diluer considérablement les participations des porteurs d'actions ordinaires.

Paiements de dividendes

Orbit Garant ne prévoit pas payer de dividendes puisqu'elle entend réinvestir les liquidités à sa croissance future ou au remboursement de sa dette. De plus, la convention de crédit impose des restrictions sur sa capacité de déclarer ou de payer des dividendes.

Risque de crédit

La Société accorde du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. La Société a adopté une politique selon laquelle elle ne peut faire affaire qu'avec des contreparties solvables et doit obtenir, si nécessaire, des garanties suffisantes pour atténuer le risque de pertes financières en cas de défaut de paiement. Elle procède régulièrement à des vérifications de la solvabilité de ses clients et maintien des provisions pour pertes sur créances éventuelles. La demande pour les services de forage de la Société dépend du niveau d'activités d'exploration minérale et de mise en valeur exercées par les sociétés minières, particulièrement à l'égard de l'or, du nickel et du cuivre.

Afin de réduire le risque de crédit, la Société assure une partie de ses débiteurs au moyen du programme d'assurance EDC. Ce programme d'assurance permet d'obtenir, à certaines conditions, une couverture d'assurance pouvant atteindre un montant équivalant à 90 % de certaines créances clients impayées. Au 30 juin 2025, le montant de la couverture d'assurance d'EDC représentait 3 % des débiteurs (4 % au 30 juin 2024).

Au 30 juin 2026, 92 % (89 % au 30 juin 2025) des créances clients étaient classées comme étant des créances courantes et 2 % des créances clients et autres débiteurs avaient subi une baisse de valeur (4 % au 30 juin 2025).

Un client important représente plus de 10 % des créances clients, totalisant 25 % au 30 juin 2026 (un client important représentait 32 % de ces créances clients au 30 juin 2025).

Deux clients importants, représentant plus de 10 % des produits tirés de contrats, totalisent 32 % pour l'exercice terminé le 30 juin 2026 (deux clients importants représentaient 35 % du total des produits pour l'exercice terminé le 30 juin 2025).

Le risque de crédit provient également de la trésorerie et des équivalents de trésorerie détenus auprès de banques et d'institutions financières. Ce risque est limité puisque les contreparties concernées sont principalement des banques canadiennes ayant des cotes de crédit élevées. La Société n'a pas recours à des instruments dérivés pour gérer le risque de crédit.

Risque de taux d'intérêt

La Société est exposée au risque de taux d'intérêt étant donné qu'une part importante de sa dette à long terme porte intérêt à des taux variables.

Au 30 juin 2026, la Société estimait qu'une augmentation ou une diminution de 100 points de base de pourcentage du taux d'intérêt donnerait lieu à une augmentation ou à une variation correspondante annuelle de 0,2 M$ du résultat net et du résultat global (impact de 0,1 M$ au 30 juin 2025).

Risque lié au marché boursier

La Société est exposée au risque du marché boursier en détenant des actions ordinaires de sociétés cotées en bourse comme investissements.

Le risque lié au marché boursier s'entend de l'effet défavorable potentiel que peuvent avoir les variations des cours des titres individuels ou les variations générales d'un marché boursier sur les résultats de la Société. La Société surveille de près les tendances générales sur les marchés boursiers et les variations des titres individuels, et elle détermine les mesures appropriées à prendre dans ces circonstances.

Juste valeur

La juste valeur de la trésorerie et équivalent de trésorerie, des créances clients et autres débiteurs, des créditeurs et charges à payer et de l'affacturage à payer correspond approximativement à leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme.

La juste valeur de la créance à long terme est déterminée au moyen d'une évaluation de la valeur de marché estimée à l'aide d'un taux d'actualisation, ajusté en fonction du risque de crédit du client, qui reflète les conditions actuelles du marché.

La juste valeur de la dette à long terme est déterminée au moyen d'une évaluation de la valeur marchande estimée à l'aide d'un taux d'actualisation, ajusté en fonction du risque de crédit propre de la Société, qui reflète les conditions actuelles du marché.

PERSPECTIVES

La demande des grandes et moyennes sociétés minières bien financées pour des services de forage minier au Canada reste généralement forte. Au début du deuxième trimestre de l'exercice (« T2 2026 »), la demande des petites sociétés d'exploration a commencé à augmenter à la suite de la hausse des activités de financement des entreprises de ce secteur. La demande des petites sociétés d'exploration a continué de se renforcer au cours du second semestre de l'exercice 2026. Avant le T2 2026, la demande des petites sociétés d'exploration et de certaines sociétés minières intermédiaires avait été négativement affectée durant une période prolongée par des facteurs macroéconomiques qui ont limité leur accès au capital.

La forte demande soutenue en matière de services de forage minier a entraîné une hausse des coûts salariaux pour les foreurs expérimentés au Canada, ainsi qu'une pénurie de foreurs expérimentés. La direction s'attend à de nouvelles hausses des coûts salariaux et à une augmentation des coûts liés à la formation des foreurs. Le secteur du forage est également confronté à une hausse des coûts de certaines fournitures et de certains matériaux. Toutefois, la demande accrue de services de forage a conduit à un environnement tarifaire plus favorable dans les contrats conclus avec les clients. Bien qu'il y ait eu un décalage temporaire entre la hausse des coûts et les ajustements tarifaires contractuels, Orbit Garant a récemment pu réviser ses tarifs afin de mieux compenser cette hausse des coûts, notamment en

appliquant des augmentations de prix sur la plupart des contrats de la Société attribués au cours du premier semestre de l'exercice 2026.

La forte demande en services de forage a entraîné une augmentation du nombre de foreuses en activité chez Orbit Garant au cours du T4 2026. Le taux d'utilisation des foreuses de la société est passé de 56 % au T1 2026 à 70 % au T4 2026. La direction se réjouit de cette hausse du taux d'utilisation des foreuses.

À la suite du T3 2026, Orbit Garant a commencé à mobiliser des appareils de forage dans le cadre d'un nouveau contrat de forage spécialisé de cinq ans conclu au Canada avec une grande société minière. Le contrat est également assorti d'une option d'extension de deux ans exerçable par le client. La direction estime que les produits générés par ce projet de forage seront supérieurs à 100 M$ au cours de la période initiale de cinq ans. Orbit Garant prévoit financer l'investissement en immobilisations corporelles pour la modification ou la fabrication d'appareils de forage et les stocks nécessaires, d'un montant de 20 M$, grâce à ses flux de trésoreries générés par ses et opérations ainsi qu'en augmentant le montant disponible de sa Facilité de crédit et grâce à sa nouvelle Convention de prêt pour équipements BDC.

La direction estime que les perspectives à long terme pour le forage dans le secteur aurifère sont positives, car de nombreuses sociétés minières font face à une baisse des réserves. Par conséquent, il faudra accroître les dépenses d'exploration et de développement de nouvelles mines pour que l'industrie demeure viable. Le prix, actuellement élevé de l'or soutient les dépenses d'exploration et de développement des projets aurifères. Orbit Garant est bien positionnée pour la demande accrue de services de forage dans le secteur aurifère puisqu'elle tire environ 66% de ses produits de projets qui sont liés à l'or au cours de l'exercice 2026.

S&P Global Market Intelligence prévoit que la production d'or au Canada augmentera à un taux composé de croissance annuelle de 9 % entre 2023 et 2027. Orbit Garant a généré environ 70 % de ses revenus provenant de ses activités canadiennes au cours de l'exercice 2026 et est bien positionnée pour bénéficier des perspectives positives du secteur de l'extraction aurifère au Canada. Un autre facteur positif pour les sociétés minières qui exercent leurs activités au Canada est la valeur actuellement plus faible du dollar canadien comparativement au dollar américain, car leurs dépenses sont généralement en dollars canadiens et leurs revenus sont libellés en dollars américains. Au moment de la rédaction du présent rapport, la valeur du dollar canadien était d'environ 0,71 $ US.

Le prix du cuivre s'échange à des sommets historiques et le sentiment du marché à long terme pour le cuivre est positif en raison des fondements serrés de l'offre et de la demande et de son rôle important dans l'électrification de l'économie mondiale. De nombreux analystes de l'industrie s'attendent à ce que la diminution des réserves mondiales de cuivre nécessite une augmentation des dépenses d'exploration et de développement du cuivre au cours des prochaines années. Orbit Garant est bien positionné pour augmenter ses dépenses dans des projets d'exploration et de développement du cuivre en raison de sa présence au Chili, qui est le leader mondial de la production de cuivre.

La direction croit que la technologie exclusive de forage informatisée de surveillance et de contrôle de la Société contribuera de plus en plus à réduire les coûts de forage de main-d'œuvre et de consommables, à améliorer la formation des foreurs et les taux de productivité, et à améliorer la sécurité. Orbit Garant dispose actuellement de 39 appareils de forage pour sous terre dotés de sa technologie de surveillance et de contrôle informatisés. Ces appareils de forage de nouvelle génération ont démontré une augmentation significative des taux de productivité comparativement aux appareils de forage conventionnels. Les clients d'Orbit Garant ont réagi positivement à cette amélioration de la performance, ce qui a mené à de nouveaux contrats de forage souterrain ou à des contrats

renouvelés à plus long terme. Orbit Garant fabrique désormais des foreuses de surface équipées d'une technologie de surveillance et de contrôle informatisée. La Société disposait de cinq foreuses de surface informatisées à la fin de l'exercice 2026.

Pour ce qui est de l'avenir, Orbit Garant a l'intention de se concentrer principalement sur ses activités de forage au Canada et en Amérique du Sud en priorisant des contrats de forage spécialisé à plus long terme avec des clients majeurs et intermédiaires. La Société continuera de mettre l'accent : sur la gestion disciplinée de sa structure de coûts variables et de ses liquidités, réduction de la dette à long terme, l'optimisation de l'utilisation de ses appareils de forage, l'augmentation des taux de productivité, la poursuite de l'innovation technologique, la formation des foreurs, le maintien en poste du personnel clé et le maintien de normes strictes en matière de santé et de sécurité.

CONTRÔLES DE COMMUNICATION DE L'INFORMATION ET CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Le chef de la direction et le chef de la direction financière de la Société sont responsables d'établir et de maintenir des contrôles et des procédures de communication de l'information, conformément au *Règlement 52-109* publié par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières. Le chef de la direction et le chef de la direction financière ont conçu ou fait concevoir sous leur supervision ces contrôles et procédures de communication de l'information pour fournir une assurance raisonnable que l'information qui doit être communiquée par la Société dans ses documents annuels, ses documents intermédiaires ou les autres rapports qu'elle dépose ou transmet dans les délais prévus par la législation en valeurs mobilières est enregistrée, traitée, condensée et présentée dans les délais prescrits par cette législation, et comprend notamment les contrôles et procédures conçus pour garantir que l'information en question est rassemblée puis communiquée à la direction de la Société, y compris ses dirigeants signataires, selon ce qui est approprié pour prendre des décisions en temps opportun concernant la communication de l'information.

En date du 30 juin 2026, le chef de la direction et le chef de la direction financière ont évalué la conception et le fonctionnement de ces contrôles et procédures de communication de l'information. En fonction de cette évaluation, le chef de la direction et le chef de la direction financière ont conclu que ces contrôles et ces procédures étaient efficaces au 30 juin 2026.

Il incombe au chef de la direction et au chef de la direction financière de la Société de concevoir ou de faire concevoir sous leur supervision un contrôle interne à l'égard de l'information financière (le « CIIF »). Le CIIF de la Société est conçu pour fournir une assurance raisonnable que l'information financière de la Société est fiable et que ses états financiers ont été établis, aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux IFRS.

Tel qu'il est mentionné ci-dessus, les limites inhérentes à tous les systèmes de contrôle sont telles que ces systèmes ne peuvent offrir qu'une assurance raisonnable, et non absolue, que tous les problèmes relatifs au contrôle et les cas de fraude ou d'erreur, le cas échéant, au sein de la Société ont été détectés. En conséquence, quel que soit le soin apporté à sa conception, le CIIF comporte des limites inhérentes et peut seulement offrir une assurance raisonnable en ce qui concerne la préparation des états financiers, et il se pourrait qu'il ne puisse empêcher les inexactitudes de se produire ni en détecter la totalité.

Pour l'exercice 2026, la direction, notamment le chef de la direction et le chef de la direction financière, a vérifié qu'un CIIF était en place au sein de la Société et a évalué sa conception, et confirmé qu'il n'y a eu aucune modification apportée au CIIF pour l'exercice qui a eu, ou est raisonnablement susceptible d'avoir, une incidence importante sur le

CIIF de la Société. La Société continue d'examiner et de documenter ses contrôles de communication de l'information ainsi que son CIIF et peut, de temps à autre, apporter des modifications visant à améliorer leur efficacité et à s'assurer que ses systèmes évoluent en parallèle avec l'entreprise. Au 30 juin 2026, une évaluation de l'efficacité du CIIF de la Société, au sens du *Règlement 52-109*, a été effectuée sous la supervision du chef de la direction et du chef de la direction financière de la Société. En se fondant sur cette évaluation, le chef de la direction et le chef de la direction financière ont conclu que sa conception et son fonctionnement ont été efficaces.

Ces évaluations ont été menées en conformité avec le cadre et les critères établis dans le document intitulé *Internal Control – Integrated Framework* (2013) publié par le « Committee of Sponsoring Organizations » (« COSO ») de la Treadway Commission, un modèle de contrôle reconnu, ainsi qu'avec les exigences du *Règlement 52-109*.

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L
Tour KPMG
Bureau 1500
600, boul. de Maisonneuve Ouest
Montréal, (QC) H3A 0A3
Canada
Téléphone 514 840 2100
Télécopieur 514 840 2187

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux actionnaires de Forage Orbit Garant Inc.

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de Forage Orbit Garant Inc. (l'« entité »), qui comprennent :

- les états consolidés de la situation financière au 30 juin 2026 et au 30 juin 2025;
- les états consolidés du résultat pour les exercices clos à ces dates;
- les états consolidés du résultat global pour les exercices clos à ces dates;
- les états consolidés des variations des capitaux propres pour les exercices clos à ces dates;
- les tableaux consolidés des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates;
- ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des informations significatives sur les méthodes comptables

(ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de l'entité au 30 juin 2026 et au 30 juin 2025, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour les exercices clos à ces dates, conformément aux normes IFRS de comptabilité publiées par l'International Accounting Standards Board.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section **« *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers* »** de notre rapport de l'auditeur.

Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L., société à responsabilité limitée de l'Ontario et cabinet membre de l'organisation mondiale KPMG de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, société de droit anglais à responsabilité limitée par garantie. KPMG Canada fournit des services à KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de l'exercice clos le 30 juin 2026. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que la question décrite ci-après constitue la question clé de l'audit qui doit être communiquée dans notre rapport de l'auditeur.

Évaluation de l'existence des stocks

Description de la question

Nous attirons l'attention sur les notes 3 et 7 des états financiers consolidés.

Les stocks de l'entité se composent principalement de pièces de rechange et de matières consommables situées sur les sites miniers et dans les entrepôts. Au 30 juin 2026, l'entité détenait des stocks de 60,7 millions de dollars. Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût est déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti.

Raisons pour lesquelles il s'agit d'une question clé de l'audit

Nous avons déterminé que l'évaluation de l'existence des stocks constituait une question clé de l'audit en raison de l'ampleur du solde des stocks et de l'étendue de l'effort d'audit nécessaire pour observer les stocks détenus à de nombreux emplacements, ce qui représentait un aspect considéré comme présentant un risque plus élevé d'anomalies significatives.

Façon dont la question a été traitée dans le cadre de l'audit

Les procédures qui suivent sont les principales procédures que nous avons mises en œuvre pour traiter cette question clé de l'audit.

Pour les emplacements sélectionnés, nous avons observé la prise d'inventaire physique de l'entité vers la fin de l'exercice et procédé à des comptages par sondages indépendants pour un échantillon d'articles que nous avons comparés aux comptes de l'entité.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans :

- le rapport de gestion déposé auprès des commissions des valeurs mobilières canadiennes compétentes;
- un document susceptible de s'intituler « Rapport annuel », autres que les états financiers et le rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons et n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations identifiées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, et à demeurer attentifs aux éléments indiquant que les autres informations semblent comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu les informations contenues dans le rapport de gestion déposé auprès des commissions des valeurs mobilières canadiennes compétentes à la date du présent rapport de l'auditeur. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le rapport de l'auditeur.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Nous nous attendons à obtenir les informations contenues dans un document susceptible de s'intituler « Rapport annuel », autres que les états financiers et le rapport de l'auditeur sur ces états, après la date du présent rapport de l'auditeur. Si, à la lumière des travaux que nous effectuerons sur ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous serons tenus de signaler ce fait aux responsables de la gouvernance.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes IFRS de comptabilité publiées par l'International Accounting Standards Board, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

 Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport de l'auditeur sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport de l'auditeur. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit;
- nous fournissons aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes, s'il y a lieu;
- nous planifions et réalisons l'audit du groupe de façon à obtenir des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités ou des unités du groupe pour servir de fondement à la formation d'une opinion sur les états financiers du groupe. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la revue des travaux d'audit réalisés aux fins de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit;
- parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons lesquelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport de l'auditeur, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport de l'auditeur parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

L'associée responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport de l'auditeur est délivré est Marie David.

KPMG s.r.l./s.e.n.c.r.l.*

Montréal, Canada

Le 24 septembre 2026

*CPA auditeur, permis de comptabilité publique nº A131681

FORAGE ORBIT GARANT INC.

États consolidés du résultat

Pour les exercices terminés les 30 juin 2026 et 2025

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action)

	Notes	30 juin 2026	30 juin 2025
		$	$
Produits tirés de contrats	24	203 208	189 052
Coût des produits tirés de contrats	6	183 474	160 769
Bénéfice brut		19 734	28 283
Charges			
Frais généraux et administratifs		18 184	16 713
Charges financières		2 590	2 872
Pertes de crédit attendues sur la créance à long terme, nets des revenus d'intérêts	9	1 244	(1 301)
Gain de change		(511)	(46)
	6	21 507	18 238
(Perte) bénéfice avant impôt sur le résultat		(1 773)	10 045
Impôt sur le résultat	17		
Exigible		636	1 607
Différé		(895)	901
		(259)	2 508
(Perte nette) bénéfice net		(1 514)	7 537
(Perte nette) bénéfice net par action	16		
De base		(0,04)	0,20
Diluée		(0,04)	0,20

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

FORAGE ORBIT GARANT INC.
États consolidés du résultat global
Pour les exercices terminés les 30 juin 2026 et 2025
(en milliers de dollars canadiens)

	30 juin 2026	30 juin 2025
	$	$
(Perte nette) bénéfice net	(1 514)	7 537
Autres éléments du résultat global		
Écarts de conversion cumulés	892	309
Autres éléments du résultat global	892	309
Résultat global	(622)	7 846

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

FORAGE ORBIT GARANT INC.

États consolidés des variations des capitaux propres

Pour les exercices terminés les 30 juin 2026 et 2025

(en milliers de dollars canadiens)

Pour l'exercice terminé le 30 juin 2026

		Capital-actions	Réserve – Instruments de capitaux propres	Résultats non distribués	Cumul des autres éléments du résultat global	Capitaux propres
		$ (Note 16)	$	$	$	$
Solde au 1er juillet 2025		59 403	1 000	10 370	(2 348)	68 425
Résultat global total						
Perte nette		-	-	(1 514)	-	(1 514)
Autres éléments du résultat global						
Écarts de conversion cumulés		-	-	-	892	892
Autres éléments du résultat global		-	-	-	892	892
Transactions avec les actionnaires comptabilisées directement dans les capitaux propres						
Rémunération fondée sur des actions	(Note 16)	-	300	-	-	300
Rachat d'actions	(Note 16)	(217)	-	(3)	-	(220)
Options sur actions exercées	(Note 16)	930	(247)	-	-	683
Options sur actions expirées	(Note 16)	-	(5)	5	-	-
Total des transactions avec les actionnaires		713	48	2	-	763
Solde au 30 juin 2026		60 116	1 048	8 858	(1 456)	68 566

Pour l'exercice terminé le 30 juin 2025

		Capital-actions	Réserve – Instruments de capitaux propres	Résultats non distribués	Cumul des autres éléments du résultat global	Capitaux propres
		$ (Note 16)	$	$	$	$
Solde au 1er juillet 2024		59 204	923	2 759	(2 657)	60 229
Résultat global total						
Bénéfice net		-	-	7 537	-	7 537
Autres éléments du résultat global						
Écarts de conversion cumulés		-	-	-	309	309
Autres éléments du résultat global		-	-	-	309	309
Transactions avec les actionnaires comptabilisées directement dans les capitaux propres						
Rémunération fondée sur des actions	(Note 16)	-	222	-	-	222
Rachat d'actions	(Note 16)	(56)			-	(56)
Options exercées	(Note 16)	255	(71)		-	184
Options sur actions expirées	(Note 16)	-	(74)	74	-	-
Total des transactions avec les actionnaires		199	77	74	-	350
Solde au 30 juin 2025		59 403	1 000	10 370	(2 348)	68 425

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

FORAGE ORBIT GARANT INC.

États consolidés de la situation financière

Aux 30 juin 2026 et 2025

(en milliers de dollars canadiens)

	Notes	30 juin 2026	30 juin 2025
ACTIF		$	$
Actifs courants			
Trésorerie et équivalents de trésorerie		1 992	3 488
Créances clients et autres débiteurs	23	40 102	30 622
Stocks	7	60 719	45 937
Impôt sur le résultat à recouvrer		345	707
Charges payées d'avance et autres actifs		1 506	644
Tranche à court terme de la créance à long terme	9	513	1 374
Tranche à court terme de l'investissement net dans un contrat de location financement		59	55
		105 236	82 827
Actifs non courants			
Placements	8	1 194	1 220
Créance à long terme	9	-	460
Investissement net dans un contrat de location financement		43	7
Immobilisations corporelles	10	44 018	35 295
Actifs au titre de droits d'utilisation	11	8 671	6 966
Immobilisations incorporelles	12	463	442
Actifs d'impôt différé	17	4 383	3 425
Total de l'actif		164 008	130 642
PASSIF			
Passifs courants			
Créditeurs et charges à payer		50 804	28 761
Impôt sur le résultat à payer		1 434	801
Tranche à court terme de la dette à long terme	13	1 244	1 167
Tranche à court terme des obligations locatives	14	3 077	1 748
		56 559	32 477
Passifs non courants			
Dette à long terme	13	33 672	25 088
Obligations locatives	14	5 211	4 652
		95 442	62 217
CAPITAUX PROPRES			
Capital-actions	16	60 116	59 403
Réserve – Instruments de capitaux propres		1 048	1 000
Résultats non distribués		8 858	10 370
Cumul des autres éléments du résultat global		(1 456)	(2 348)
Capitaux propres attribuables aux actionnaires		68 566	68 425
Total du passif et des capitaux propres		164 008	130 642

Éventualités et engagements et garanties (notes 19 et 20)

APPROUVÉ PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

(signé) Daniel Maheu
Daniel Maheu, administrateur

(signé) Nicole Veilleux
Nicole Veilleux, administratrice

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Tableaux consolidés des flux de trésorerie

Pour les exercices terminés les 30 juin 2026 et 2025

(en milliers de dollars canadiens)

	Notes	30 juin 2026	30 juin 2025
		$	$
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION			
(Perte) bénéfice avant impôt sur le résultat		(1 773)	10 045
Éléments sans effet sur la trésorerie :			
Amortissement des immobilisations corporelles	10	9 522	8 691
Amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation	11	2 038	1 306
Amortissement des immobilisations incorporelles	12	140	78
Gain sur la cession d'immobilisations corporelles	10	(471)	(515)
Gain sur la cession d'actifs au titre de droits d'utilisation	11	-	(4)
Variation de la perte de crédit attendue sur la créance à long terme	9	2 086	-
Rémunération fondée sur des actions	16	300	222
Charges financières	6	2 590	2 872
Revenu d'intérêt sur la créance à long terme	9	(842)	(1 301)
Variation nette de la juste valeur des placements	8	221	191
		13 811	21 585
Variation des éléments sans effet sur la trésorerie du fonds de roulement d'exploitation	18	(2 889)	651
Impôt sur le résultat encaissé (payé)		259	(979)
Charges financières payées		(2 442)	(2 738)
		8 739	18 519
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT			
Encaissement de la créance à long terme	9	240	1 710
Encaissement de l'investissement net dans un contrat de location financement		71	44
Acquisition d'immobilisations corporelles	10	(18 004)	(11 195)
Produit de la cession d'immobilisations corporelles		491	1 178
Acquisition d'immobilisations incorporelles	12	(159)	(309)
		(17 361)	(8 572)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT			
Produit de l'affacturage		20 092	8 640
Remboursement de l'affacturage		(20 102)	(8 619)
Produit de la dette à long terme		127 636	118 895
Remboursement de la dette à long terme		(119 098)	(124 164)
Frais de financement payé		(278)	(56)
Produit de la cession-bail		798	-
Remboursement des obligations locatives		(2 335)	(1 499)
Produits de l'émission d'actions		683	184
Rachat d'actions ordinaires	16	(220)	(56)
		7 176	(6 675)
Effet des variations des taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie		(50)	(116)
(Diminution) augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		(1 496)	3 156
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice		3 488	332
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice		1 992	3 488

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

1. DESCRIPTION DES ACTIVITÉS

Forage Orbit Garant inc. (la « Société »), incorporée en vertu de la Loi canadienne sur les Sociétés par actions, exerce ses activités principalement dans le domaine du forage au diamant en surface et souterrain au Canada et en Amérique du Sud.

Le siège social de la Société est situé au 3200, boul. Jean-Jacques Cossette, Val-d'Or (Québec), Canada. La Société détient des participations dans plusieurs entités. Les pourcentages de droits de vote dans ses filiales et dans les entreprises associées sont les suivants :

	% droits de vote
Services de forage Orbit Garant inc.	100 %
Drift Exploration Drilling Inc.	100 %
Drift de Mexico SA de CV	100 %
Orbit Garant Chile S.A.	100 %
Orbit Garant Drilling Ghana Limited	100 %
Perforación Orbit Garant Peru S.A.C. (dissoute le 3 décembre 2025)	100 %
OGD Drilling (Guyana) Inc.	100 %
Forage Orbit Garant BF S.A.S.	100 %
Forage Orbit Garant Guinée SARLU	100 %
Sarliaq-Orbit Garant Inc.	49 %
Niuqtuut Orbit Garant Inc. (depuis le 30 mars 2026)	49 %

2. BASE D'ÉTABLISSEMENT

Mode de présentation

Ces états financiers consolidés ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « IFRS »), comme publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »). Les méthodes comptables en vertu des IFRS décrites ci-dessous ont été appliquées de manière uniforme à tous les exercices présentés.

La préparation d'états financiers consolidés conformes aux IFRS nécessite le recours à certaines estimations comptables critiques, hypothèses et jugements. Elle exige également que la direction exerce son jugement dans le processus d'application des méthodes comptables de la Société. Les aspects qui nécessitent un degré plus élevé de jugement ou de complexité ou les aspects comportant des hypothèses et des estimations importantes, sont présentés à la note 4.

Ces états financiers consolidés ont été préparés selon la méthode du coût historique, à l'exception des placements qui ont été mesurés à la juste valeur et de la rémunération fondée sur des actions qui a été mesurée conformément à l'IFRS 2, *Paiement fondé sur des actions*. Ils sont présentés en dollars canadiens, monnaie principale de l'environnement économique dans lequel la Société exerce ses activités (la « monnaie fonctionnelle »). Sauf indication contraire, tous les montants sont arrondis au millier de dollars près.

Ces états financiers consolidés ont été approuvés par le conseil d'administration de Forage Orbit Garant inc. le 24 septembre 2026.

3. SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Principes de consolidation

Les états financiers consolidés incluent les états financiers de la Société et des entités contrôlées par la Société. Une filiale est une entité contrôlée par la Société. Un investisseur contrôle une entité émettrice lorsqu'il est exposé ou qu'il a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité émettrice et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il détient sur celle-ci, indépendamment de son pourcentage de participation. La Société considère l'existence et l'effet des droits de vote potentiels lorsque la Société contrôle une autre entité.

Les produits et les charges des filiales acquises ou cédées au cours de l'exercice sont inclus dans l'état consolidé du résultat à partir de la date d'entrée en vigueur de l'acquisition jusqu'à la date d'entrée en vigueur de la cession, selon le cas. Toutes les opérations et tous les soldes intersociétés ont été éliminés lors de la consolidation.

Conversion des devises

La monnaie fonctionnelle de la Société est le dollar canadien. Les transactions libellées dans une monnaie autre que la monnaie fonctionnelle de la Société ou d'une filiale étrangère sont comptabilisées en appliquant le cours de change en vigueur à la date de transaction. À chaque date de clôture des états financiers consolidés, les éléments monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis en utilisant le cours en vigueur à cette date, et les éléments non monétaires qui sont évalués au coût historique ne sont pas ajustés. Les écarts de change sont comptabilisés dans le résultat net de la période au cours de laquelle ils surviennent.

Les actifs et passifs des filiales étrangères dont la monnaie fonctionnelle n'est pas le dollar canadien sont convertis en dollars canadiens en appliquant le cours de change en vigueur à la date de clôture des états financiers consolidés. Les éléments des produits et des charges sont convertis au cours de change moyen de la période. Les écarts de change sont comptabilisés dans les AERG sous le poste « Écarts de conversion cumulés » et sont cumulés dans les capitaux propres. Le montant cumulé des écarts de change est reclassé au résultat net au moment du changement de contrôle dans l'établissement à l'étranger. De plus, les gains et pertes de change liés à certains prêts intersociétés qui sont de nature permanente sont inclus dans les AERG sous le poste « Écarts de conversion cumulés » et sont cumulés dans les capitaux propres.

3. SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Instruments financiers

Les actifs et les passifs financiers sont initialement constatés à la juste valeur et leur évaluation ultérieure dépend de leur classement, comme il est décrit ci-après. Leur classement est fonction de l'objectif de l'émission ou de l'acquisition des instruments financiers, de leurs caractéristiques et de leur désignation par la Société. Les instruments financiers sont comptabilisés à la date à laquelle la Société devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier.

Actif / passif	Classification
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Coût amorti
Créances clients et autres débiteurs	Coût amorti
Créance à long terme	Coût amorti
Placements	Juste valeur par le biais du résultat net
Créditeurs et charges à payer	Coût amorti
Affacturage à payer	Coût amorti
Dette à long terme	Coût amorti

Actifs financiers évalués au coût amorti

Un actif financier est ultérieurement évalué au coût amorti, utilisant la méthode du taux d'intérêts effectif et net de perte de valeur si :

a) l'actif est détenu dans le cadre de l'application d'un modèle économique dont l'objectif est de conserver des actifs afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels;

b) les modalités contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates précises, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de capital et/ou à des remboursements d'intérêts.

Actifs financiers évalués à la juste valeur

Ces actifs financiers sont évalués à la juste valeur et les variations, incluant les produits d'intérêts ou de dividende reçu, sont comptabilisés en résultat net. Toutefois, pour les placements en titres de capitaux propres qui ne sont pas détenus à des fins de transactions, la Société peut choisir, lors de la comptabilisation initiale, de présenter les gains ou pertes dans les autres éléments du résult global. Pour ces placements évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, les gains ou pertes ne sont jamais reclassés au résultat net, et aucune perte de valeur n'est comptabilisée au résultat net.

Passifs financiers évalués au coût amorti

Un passif financier est ultérieurement évalué au coût amorti, utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Passifs financiers évalués à la juste valeur

Les passifs financiers évalués à la juste valeur sont initialement comptabilisés à la juste valeur et réévalués à chaque date de clôture, toute variation étant comptabilisée au résultat net. La Société n'a aucun passif financier évalué à la juste valeur.

La Société décomptabilise un passif financier lorsque ses obligations contractuelles sont éteintes ou annulées ou lorsqu'elles arrivent à expiration.

Les actifs et passifs financiers sont compensés, et le solde net est présenté dans les états consolidés de la situation financière, si et seulement si la Société a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants et si elle a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Méthode du coût amorti et du taux d'intérêt effectif

La méthode du taux d'intérêt effectif est une méthode de calcul du coût amorti d'un instrument financier et d'affectation des produits d'intérêts au cours de la période visée. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les flux de trésorerie futurs estimés (y compris l'intégralité des commissions et des frais payés ou reçus qui font partie intégrante du taux d'intérêt effectif, des coûts de transaction et des autres primes ou escomptes) sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, le cas échéant, sur une période plus courte, à la valeur comptable nette au moment de la comptabilisation initiale.

3. SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Créances clients et autres débiteurs et créances à long terme

Les créances clients et autres débiteurs comprennent les montants dus dans le cours normal des affaires. Les créances à long terme comprennent les créances qui ne sont pas dans le cours normal des activités et dont le terme est supérieure à 12 mois. Une provision pour pertes sur créances attendues est maintenue afin de réfléter un risque de dépréciation pour les créances clients et autres débiteurs basé sur le modèle de pertes sur créances attendues prenant en compte les variations de la qualité du crédit depuis la comptabilisation initiale des créances clients basé sur des catégories de risques clients. Les pertes de crédit attendues sont provisionnées en fonction de l'historique des recouvrements et des risques spécifiques identifiés pour chaque client.

Par la suite, les créances à long terme sont évaluées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, ajusté des intérêts et de l'encaissement des créances à long terme. Pour calculer la valeur actualisée de l'encaissement des créances à long terme, la Société utilise le taux représentant le risque de marché à la date de début de la créance à long terme. Les intérêts sur les actifs financiers qui ne sont pas des instruments dépréciés acquis ou créés sont calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif, qui consiste à appliquer le taux d'intérêt effectif à la valeur comptable brute d'un actif financier, sauf pour les actifs financiers devenus ultérieurement dépréciés. Pour ces actifs financiers, la Société applique le taux d'intérêt effectif au coût amorti, net de la dépréciation, de l'actif financier au cours des exercices ultérieurs.

Dépréciation des actifs financiers

La Société comptabilise des provisions pour pertes de crédit attendues sur les actifs financiers évalués au coût amorti.

La Société évalue les provisions pour pertes à un montant égal à la perte de crédit attendue sur la durée de vie, à l'exception des titres de créance qui sont déterminés comme présentant un faible risque de crédit à la date de clôture et des autres titres de créance pour lesquels le risque de crédit (le risque de défaut survenant sur la durée de vie prévue de l'actif financier) n'a pas augmenté de manière significative depuis la comptabilisation initiale, qui sont évaluées à la perte de crédit attendue à 12 mois. Les provisions pour pertes sur créances commerciales et actifs sur contrat sont toujours évaluées à un montant égal à la perte de crédit attendue sur la durée de vie.

La Société suppose que le risque de crédit sur un actif financier augmente considérablement s'il est en souffrance depuis plus de 30 jours. La Société considère qu'un actif financier est en défaut lorsque :
– il est peu probable que le débiteur paie la totalité de ses obligations de crédit envers la Société, sans que la Société ait recours à des mesures telles que la réalisation d'une garantie (le cas échéant) ; ou
– l'actif financier est en souffrance depuis plus de 90 jours.

La perte de crédit attendue est une estimation pondérée des probabilités des pertes de crédit. Les pertes de crédit sont évaluées à la valeur actuelle de tous les déficits de trésorerie (la différence entre les flux de trésorerie dus à l'entité conformément au contrat et les flux de trésorerie que la Société s'attend à recevoir). Les pertes de crédit attendues sont actualisées au taux d'emprunt supplémentaire à la date de comptabilisation initiale de la perte de crédit attendue. Les provisions pour pertes sur les actifs financiers évalués au coût amorti sont déduites de la valeur comptable brute des actifs.

Stocks

La Société maintient des stocks de fournitures d'exploitation, de moteurs, de tiges de forage et de trépans sur les sites miniers et les entrepôts. Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette. La valeur de réalisation nette est l'estimation du prix de vente moins les coûts estimatifs nécessaires pour réaliser la vente. Le coût est calculé selon la méthode du premier entré, premier sorti. Les stocks ayant été utilisés et révisés sont ajustés pour refléter son taux de consommation et de remise à neuf. Le montant de la perte de valeur des stocks peut être renversé lorsque les circonstances ayant entraîné cette perte de valeur dans le passé n'existent plus.

Placements

Les placements dans des titres négociés sur le marché sont classés comme placements à la juste valeur par le biais du résultat net. Les placements à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées au résultat net.

3. SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé et les pertes de valeur cumulées. Le coût représente les coûts d'acquisition, déduction faite des subventions gouvernementales et des crédits d'impôt à l'investissement s'y rapportant, ou les coûts de fabrication, y compris les frais de préparation, d'installation et d'essai. Les coûts de fabrication du matériel de forage comprennent les matières, la main-d'œuvre directe et les coûts indirects spécifiques.

Les frais engagés pour des améliorations importantes sont incorporés dans le coût de l'actif et amortis sur la durée d'utilité de l'actif.

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les durées d'utilité estimatives suivantes :

	Vie utile	Valeur résiduelle
Bâtiments et composantes	5 à 40 ans	-
Matériel de forage	5 à 10 ans	0 - 20 %
Véhicules	5 ans	-
Autres	3 à 10 ans	-

L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé sur le coût de l'actif moins la valeur résiduelle et commence dès qu'elles sont prêtes à être mises en service aux fins desquelles elles sont destinées. Le terrain n'est pas amorti.

Les méthodes d'amortissement, les valeurs résiduelles et les durées d'utilité des immobilisations corporelles importantes sont révisées à chaque fin d'exercice. Tout changement est comptabilisé de manière prospective comme un changement d'estimation comptable.

Dépréciation des actifs non financiers

Aux fins de l'évaluation de la dépréciation, les actifs sont regroupés en unités génératrices de trésorerie (« UGT »), lesquelles représentent les plus petits groupes d'actifs pour lesquels des entrées de trésorerie indépendantes identifiables sont générées. À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, la Société évalue si des événements survenus ou des changements de circonstances indiquent que la valeur comptable des actifs non financiers ayant une durée d'utilité déterminée pourrait être inférieure à leur valeur recouvrable.

Une perte de valeur est comptabilisée au montant de l'excédent de la valeur comptable de l'actif ou de l'UGT par rapport à sa valeur recouvrable. Tout excédent de dépréciation est comptabilisé et attribué aux actifs de l'UGT en proportion de leur valeur comptable respective dans l'UGT.

Une perte de valeur comptabilisée au cours de périodes antérieures pour des actifs non financiers ayant des durées d'utilité déterminées et des immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéterminée, peut être renversée à l'état consolidé du résultat dans la mesure où la valeur comptable à la date du renversement de la perte de valeur n'excède pas ce que le coût amorti aurait été si la perte de valeur n'avait pas été comptabilisée.

Impôt sur le résultat

L'impôt exigible est comptabilisé sur la base des montants qui doivent être versés ou recouvrés selon les taux d'imposition et la réglementation fiscale en vigueur ou pratiquement en vigueur à la date de clôture.

Des actifs et des passifs d'impôt différé sont constatés selon leur incidence fiscale future estimative résultant des écarts entre la valeur comptable des actifs et des passifs existants dans les états financiers consolidés et leur base fiscale respective. Les actifs et les passifs d'impôt différé sont évalués en appliquant les taux d'imposition qui seront en vigueur ou pratiquement en vigueur durant l'exercice au cours duquel il est prévu que les différences temporaires seront recouvrées ou réglées. L'incidence de toute variation des taux d'imposition sur les actifs et les passifs d'impôt différé est constatée dans le résultat de la période au cours de laquelle les changements de taux se produisent. Un actif d'impôt différé est comptabilisé initialement quand il est probable que le résultat net imposable futur sera suffisant pour utiliser les avantages fiscaux afférents. Une charge ou une économie d'impôt différé est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global ou directement dans les capitaux propres dans la mesure où elle se rattache à des éléments constatés dans les autres éléments du résultat global ou directement dans les capitaux propres de la même période ou d'une période différente.

3. SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Impôt sur le résultat (suite)

Dans le cours normal des activités de la Société, un certain nombre de positions fiscales sont incertaines en raison de la complexité de certaines transactions et du fait que les interprétations fiscales et la législation afférente changent continuellement. Lorsqu'une position fiscale est incertaine, la Société ne constate un avantage fiscal ou ne réduit un passif fiscal que s'il est probable que cet avantage fiscal sera réalisé à l'avenir ou qu'il est improbable que ce passif fiscal se concrétise.

Accords d'affacturage

La Société, par l'intermédiaire de sa filiale chilienne, conclut des accords d'affacturage dans le cadre de ses activités de financement. Compte tenu de la nature et des modalités de ces ententes, la Société classe les sommes reçues dans le cadre des ententes d'affacturage ainsi que les remboursements connexes à titre de flux de trésorerie liés aux activités de financement dans le tableau consolidés des flux de trésorerie.

Contrats de location

Au début d'un contrat, la Société évalue si un contrat est, ou contient, un contrat de location à condition que le contrat confère le droit de contrôler l'utilisation d'un actif identifié pendant une période de temps en échange d'une contrepartie.

Droits d'utilisation sur les contrats de location

Les actifs au titre des droits d'utilisation sont initialement évalués au coût, incluant l'évaluation initiale des obligations locatives correspondantes, des paiements de location effectués à la date de début ou avant et de tous les coûts directs initiaux engagés, moins les incitatifs de location reçus. Ils sont ensuite amortis linéairement sur la durée de la location et diminués des pertes de valeur, le cas échéant. S'il est raisonnablement certain que la Société exercera les options d'achat, l'actif sous-jacent est amorti sur la base de sa durée d'utilité estimée. Les actifs au titre des droits d'utilisation peuvent également être ajustés pour refléter la réévaluation des obligations locatives connexes.

La durée du bail ne comprend l'option de renouvellement que s'il est raisonnablement certain qu'elle sera exercée. Les durées de bail vont de 3 à 7 ans pour les terrains et bâtiments et de 1 à 5 ans pour les véhicules.

La Société a choisi de ne pas comptabiliser d'actif et de passif au titre du droit d'utilisation pour les contrats de location dont la durée totale du contrat de location est inférieure ou égale à douze mois et pour les contrats de location d'actifs de faible valeur. Les paiements de location associés à ces contrats de location sont comptabilisés en charges selon une base linéaire sur la durée du contrat de location.

Obligations locatives

À la date de début du contrat de location, la Société comptabilise les obligations locatives évaluées à la valeur actualisée des paiements de location à effectuer sur la durée du contrat de location. Les paiements au titre de la location comprennent les paiements fixes moins les avantages incitatifs à la location à recevoir, les paiements de location variables qui dépendent d'un indice et le prix d'exercice d'une option d'achat dont il est raisonnablement certain qu'elle sera exercée. Par la suite, le passif de location est évalué au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif et ajusté des intérêts et des paiements de location. Pour calculer la valeur actualisée des paiements de location, la Société utilise le taux d'emprunt supplémentaire à la date de début du contrat de location si le taux d'intérêt implicite du contrat de location n'est pas facilement déterminable. Par la suite, la valeur comptable de l'obligation locative est réévaluée s'il y a eu une modification, un changement dans la durée du contrat de location, un changement dans les paiements de location fixes en substance ou un changement dans l'évaluation l'exercice d'une option d'achat pour l'actif sous-jacent.

3. SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Constatation des produits

Les contrats de forage couvrent un éventail de services impliquant la mobilisation des équipements et du personnel, le forage et services auxiliaires ainsi que les activités de démobilisation qui sont facturés aux clients selon le progrès de ses activités. Les activités de mobilisation et de démobilisation ne sont pas considérées comme distinctes des services de forage associés et, conjointement avec les activités de forage, sont comptabilisées comme une obligation de prestation unique.

Les produits tirés de contrats et de services auxiliaires sont constatés aux états consolidés du résultat au fil du temps. La Société a un droit contractuel de recevoir une contrepartie d'un client pour un montant correspondant directement à la valeur pour le client des services rendus à ce moment. Ainsi, la Société constate les produits selon les services rendus aux taux correspondants dans les contrats.

Les produits sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, nette d'escomptes, de commissions et de taxes à la consommation.

Les clients sont généralement facturés sur une fréquence semi-mensuelle ou mensuelle. Le paiement est reçu selon des termes de paiements standards, variant généralement de 30 à 60 jours. Il n'y a pas de composante financement importante dans les contrats. Les avances sur contrats sont constatées comme produits différés jusqu'à l'achèvement des obligations de prestations et sont ensuite crédités contre la facturation des contrats selon les termes du contrat.

Options sur actions

La Société comptabilise ses options sur actions selon la méthode de comptabilisation à la juste valeur selon l'IFRS 2. En vertu de cette méthode, la charge de rémunération est calculée en fonction de la juste valeur des options à la date d'attribution selon le modèle d'évaluation des options de Black et Scholes et elle est amortie dans le résultat sur la période d'acquisition des droits. La juste valeur est comptabilisée à titre de charge, avec une augmentation correspondante au poste « réserve - instruments de capitaux propres ». Le montant constaté à titre de charge est ajusté pour refléter le nombre d'options sur actions dont les droits devraient être acquis et est présenté déduction faite des options sur actions annulées avant que leurs droits n'aient été acquis. Lorsque les options sur actions non exercées font l'objet d'une renonciation ou qu'elles expirent, les montants sont transférés aux résultats non distribués.

4. ESTIMATIONS COMPTABLES CRITIQUES, HYPOTHÈSES ET JUGEMENTS

La préparation des états financiers conformément aux IFRS exige que la direction de la Société fasse des estimations et formule des hypothèses qui influent sur les montants présentés des actifs et des passifs, sur les informations à fournir sur les actifs et les passifs éventuels à la date de clôture des états financiers et sur les montants des produits et des charges de la période concernée. Bien que la direction revoie régulièrement ses estimations, les résultats réels peuvent différer de celles-ci. L'incidence des modifications des estimations comptables est comptabilisée dans la période au cours de laquelle la modification se produit, et dans les périodes ultérieures touchées, le cas échéant. Les éléments pour lesquels les estimations et les hypothèses sont importantes ou complexes sont présentés ci-dessous :

A) ESTIMATIONS COMPTABLES CRITIQUES

Créance à long terme

Lors de la comptabilisation initiale, la Société comptabilise la créance à long terme à la juste valeur, estimée comme la valeur actuelle des flux de trésorerie contractuels sur la durée de l'accord, actualisée à l'aide d'un taux qui reflète le risque associé à la contrepartie et les taux en vigueur sur le marché pour ces instuments.

La valeur comptable de la créance à long terme est présentée déduction faite d'une provision pour pertes de crédit attendues. La probabilité de défaut est basée sur des données historiques pour des entités comparables. La perte en cas de défaut prise en compte dans l'estimation reflète la capacité de la Société à exécuter son droit de prendre possession de l'actif donné en garantie au titre du contrat. Le montant et le calendrier des flux de trésorerie qui devraient être récupérés en cas de défaut sont basés sur des scénarios pondérés par la probabilité et le déficit de trésorerie réel peut différer de la perte de crédit attendue estimée qui en résulte. La direction évaluera le caractère approprié de la provision pour pertes de crédit attendues au plus tôt de chaque fin de période, ou lorsque de nouvelles informations deviennent disponibles et pourraient donner lieu à un changement dans les conditions ou les hypothèses initialement utilisées dans l'estimation.

Impôt sur le résultat et actifs d'impôt différé

La Société détermine sa charge d'impôt sur le résultat ainsi que ses actifs et passifs d'impôt sur le résultat en fonction de son interprétation de la législation fiscale applicable, y compris les conventions fiscales entre les différents pays dans lesquels elle exerce ses activités, ainsi que des règles et réglementations sous-jacentes. De telles interprétations impliquent des jugements et des estimations qui peuvent être contestées lors des contrôles fiscaux gouvernementaux auxquels la Société est régulièrement soumise. De nouvelles informations pourraient également devenir disponibles, ce qui amènerait la Société à modifier son jugement concernant le caractère adéquat des actifs et des passifs d'impôts existants. De tels changements auront un impact sur la perte nette de la période au cours de laquelle ils surviennent.

Dans le calcul des impôts sur le résultat et des actifs et passifs d'impôts différés, des estimations doivent être utilisées pour déterminer les taux et montants appropriés et pour tenir compte de la probabilité de réalisation des actifs d'impôts. Les actifs d'impôts différés reflètent également l'avantage des pertes fiscales non utilisées et des déductions qui peuvent être reportées pour réduire les impôts exigibles sur les bénéfices des années futures. Cette évaluation nécessite que la Société fasse des estimations significatives pour déterminer s'il est probable ou non que les actifs d'impôts différés pourront être récupérés sur les bénéfices imposables futurs et, par conséquent, qu'ils pourront être comptabilisés dans les états financiers consolidés de la Société. La Société s'appuie, entre autres, sur son expérience passée pour procéder à cette appréciation.

4. ESTIMATIONS COMPTABLES CRITIQUES, HYPOTHÈSES ET JUGEMENTS (suite)

B) JUGEMENTS

Dépréciation des actifs non financiers

La Société fait appel à son jugement pour évaluer si un test de dépréciation doit être effectué en raison de la présence d'indicateurs de dépréciation potentielle. Dans l'application de son jugement, la Société s'appuie principalement sur sa connaissance de ses activités et du contexte économique. Des estimations importantes de la direction sont nécessaires pour déterminer la valeur recouvrable en unité génératrices de trésorerie (« UGT ») incluant les estimations de flux de trésorerie futurs. Des différences d'estimations peuvent avoir une incidence sur la dépréciation des actifs corporels et incorporels et sur le montant en dollar de cette dépréciation. Les principales hypothèses utilisées par la direction comprennent les projections de revenus, de dépenses d'opérations, de taux d'utilisation, de taux d'actualisation et de prix au marché. Par conséquent, l'incidence sur les états financiers consolidés des périodes ultérieures pourrait être importante.

Monnaie fonctionnelle

Dans le cadre de la détermination de la monnaie fonctionnelle de ses filiales à l'étranger, la Société doit évaluer différents facteurs tels que la monnaie qui influence les prix de vente et les coûts, le contexte économique et le degré d'autonomie de la filiale. Selon l'évaluation des différents facteurs, lorsque la monnaie fonctionnelle est difficile à déterminer, la Société a recours à son jugement pour déterminer la monnaie fonctionnelle qui représente le plus fidèlement les effets économiques des transactions, les événements et les conditions sous-jacentes.

5. NORMES ET INTERPRÉTATIONS ADOPTÉES

A) ADOPTÉES

Les normes et modifications suivantes aux normes existantes ont été adoptées par la Société le 1er juillet 2025 et n'ont pas eu d'impact significatif sur les états financiers consolidés de la Société. :

1) IAS 21 (modifiée) – Effet des variations des taux de change – Les modifications contiennent des indications pour préciser quand une monnaie est échangeable et comment déterminer le taux de change lorsqu'elle ne l'est pas, en vigueur pour les périodes commençant le 1er janvier 2025 ou après cette date.

B) NON ADOPTÉES

La Société n'a pas appliqué l'amendement suivant à la norme IASB qui a été publié, mais qui n'est pas encore entré en vigueur :

1) IFRS 18 (modifiée) – Présentation et informations à fournir dans les états financiers – La norme remplace IAS 1, Présentation des états financiers, et comprend des exigences relatives à la présentation et à la divulgation d'informations dans les états financiers, telles que la présentation de sous-totaux dans l'état des résultats et la divulgation de mesures de performance définies par la direction dans les états financiers, en vigueur pour les périodes commençant le 1er janvier 2027 ou après cette date.

Dans le cadre de son évaluation de la norme IFRS 18, la Société examine l'incidence des nouvelles exigences relatives à l'état consolidé des résultats ainsi qu'aux indicateurs de performance définis par la direction sur les mesures financières autres que celles définies par les normes IFRS qu'elle utilise dans ses communications publiques, notamment l'EBITDA ajusté et les mesures liées à la marge brute ajustée. L'adoption de la norme IFRS 18 pourrait entraîner la présentation d'informations supplémentaires dans les états financiers pour les mesures ou leurs composantes répondant à la définition d'un indicateur de performance défini par la direction.

La Société évalue actuellement l'incidence globale de l'adoption de la norme IFRS 18 sur ses états financiers consolidés et n'a pas encore terminé cette évaluation.

6. CHARGES PAR NATURE

Détail de la dotation aux amortissements

La dotation aux amortissements des immobilisations corporelles, incorporelles et des actifs au titre de droits d'utilisation a été présentée aux états consolidés du résultat comme suit :

	30 juin 2026	30 juin 2025
	$	$
Coût des produits tirés de contrats	10 567	9 159
Frais généraux et administratifs	1 133	916
Total de la dotation aux amortissements	11 700	10 075

Principales charges par nature

Le coût des produits tirés de contrats, les frais généraux et administratifs, les gains de change et les charges financières, par nature, se détaillent comme suit :

	30 juin 2026	30 juin 2025
	$	$
Dotation aux amortissements	11 700	10 075
Charges au titre des avantages du personnel	107 774	96 166
Coût des stocks	43 443	40 729
Charges locatives [(a)]	14 592	12 166
Intérêts sur les dettes à long terme	1 959	2 316
Intérêts sur les obligations locatives	539	363
Frais d'affacturage et autres intérêts	92	193
Pertes de crédit attendues sur la créance à long terme, nets des revenus d'intérêts	1 244	(1 301)
Autres charges	23 638	18 300
Total du coût des produits tirés de contrats et des charges	204 981	179 007
Coût des produits tirés de contrats	183 474	160 769
Autres charges	21 507	18 238
Total du coût des produits tirés de contrats et des charges	204 981	179 007

[(a)] Ce montant représente les paiements au titre de la location liés à des contrats de locations à court terme. Aucun paiement de sous-location ou de loyer conditionnel n'a été versé ou reçu. Aucun revenu de sous-location n'est attendu puisque tous les actifs détenus en vertu de contrats de location sont à l'usage exclusif de la Société.

7. STOCKS

	30 juin 2026	30 juin 2025
	$	$
Pièces de rechange	18 773	15 032
Fournitures	39 468	29 472
Autres	2 478	1 433
	60 719	45 937

Les pièces de rechange incluent principalement les moteurs et les pièces de machinerie. Les fournitures incluent principalement les outils à durée de vie limitée, les tiges de forage, les marteaux, les câbles et les boîtiers de forage.

Au cours de l'exercice, un montant de 43 443 $ (2025 : 40 729$) a été comptabilisé au titre du coût des stocks reconnu comme une charge et inclus dans le coût des produits tirés de contrats.

Au cours de l'exercice, 237 $ (2025 : 679 $) a été constaté à titre de dépréciation des stocks en raison d'une valeur de réalisation nette inférieure au coût. Au 30 juin 2026 et au 30 juin 2025, aucun montant n'a été comptabilisé à titre de renversement d'une dépréciation des stocks.

Les facilités de crédit de la Société sont en partie garanties par une sûreté générale sur la totalité de ses stocks.

8. PLACEMENTS

	30 juin 2026	30 juin 2025
	$	$
Placements dans des sociétés ouvertes, au début de l'exercice	1 220	1 411
Conversion de créances clients	195	-
Variation de la juste valeur sur les placements évalués à la juste valeur par le biais du résultat net	(221)	(191)
Placements dans des sociétés ouvertes, à la fin de l'exercice	1 194	1 220

La Société détient des actions ordinaires de sociétés ouvertes principalement à la suite de conversions de créances clients effectuées par certains clients. Ces actions sont classées comme étant à la juste valeur par le biais de résultat net et sont comptabilisées à la juste valeur reflétant leur prix par action coté sur le marché à la date de clôture. La variation de la juste valeur des placements est incluse dans les frais généraux et administratifs. Le coût d'origine est de 2 580 $ (2 385 $ au 30 juin 2025).

9. CRÉANCE À LONG TERME

Le sommaire des activités liées à la créance à long terme pour les exercices terminé le 30 juin 2026 et 2025, se présente comme suit :

	30 juin 2026	30 juin 2025
	$	$
Solde à l'ouverture de l'exercice	1 834	2 244
Revenus d'intérêts sur la créance à long terme	842	1 301
Encaissement de la créance à long terme incluant les revenus d'intérêts	(240)	(1 710)
Variation de la perte de crédit attendue sur la créance à long terme	(2 086)	-
Effet des variations des taux de change	163	(1)
	513	1 834
Portion court terme	513	1 374
Solde à la fin de l'exercice	-	460

Au 30 juin 2026, la valeur comptable de la créance à long terme avant perte de crédit attendue est de 4 243 $ (3 478 $ au 30 juin 2025) et la provision pour perte de crédit attendue est de 3 730 $ (1 644 $ au 30 juin 2025). Au 30 juin 2026, le solde de la créance à long terme en souffrance s'élève à 2 536 $ incluant les intérêts.

10. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Notes	Terrains	Bâtiments et composantes	Matériel de forage	Véhicules	Autres	Total
Coût		$	$	$	$	$	$
Solde au 1er juillet 2025		2 271	12 031	90 039	27 655	1 846	133 842
Acquisitions		-	1 059	11 493	5 414	38	18 004
Transferts depuis les actifs au titre de droits d'utilisation	11	-	-	-	612	-	612
Cessions et radiations [1]		-	-	(3 594)	(899)	(2)	(4 495)
Effet des variations des taux de change		85	51	1 301	52	18	1 507
Solde au 30 juin 2026		2 356	13 141	99 239	32 834	1 900	149 470
Amortissement cumulé							
Solde au 1er juillet 2025		-	7 223	69 713	20 024	1 587	98 547
Amortissement		-	578	5 634	3 260	50	9 522
Transferts depuis les actifs au titre de droits d'utilisation	11	-	-	-	239	-	239
Cessions et radiations [1]		-	-	(2 814)	(885)	(2)	(3 701)
Effet des variations des taux de change		-	19	777	32	17	845
Solde au 30 juin 2026		-	7 820	73 310	22 670	1 652	105 452

	Notes	Terrains	Bâtiments et composantes	Matériel de forage	Véhicules	Autres	Total
Coût		$	$	$	$	$	$
Solde au 1er juillet 2024		2 258	11 590	83 312	26 296	1 832	125 288
Acquisitions		-	435	8 206	2 538	16	11 195
Transferts depuis les actifs au titre de droits d'utilisation	11	-	-	-	122	-	122
Cessions et radiations		-	-	(1 634)	(1 313)	(4)	(2 951)
Effet des variations des taux de change		13	6	155	12	2	188
Solde au 30 juin 2025		2 271	12 031	90 039	27 655	1 846	133 842
Amortissement cumulé							
Solde au 1er juillet 2024		-	6 786	65 490	18 076	1 542	91 894
Amortissement		-	435	5 164	3 046	46	8 691
Transferts depuis les actifs au titre de droits d'utilisation	11	-	-	-	10	-	10
Cessions et radiations [1]		-	-	(1 063)	(1 116)	(3)	(2 182)
Effet des variations des taux de change		-	2	122	8	2	134
Solde au 30 juin 2025		-	7 223	69 713	20 024	1 587	98 547
Au 30 juin 2025 :							
Valeur comptable nette		2 271	4 808	20 326	7 631	259	35 295
Au 30 juin 2026 :							
Valeur comptable nette		2 356	5 321	25 929	10 164	248	44 018

[1] Un gain sur cession d'immobilisations corporelles totalisant 471 $ pour l'exercice terminé le 30 juin 2026 (gain de 515 $ pour l'exercice terminé le 30 juin 2025) est inclus dans le coût des produits tirés de contrats.

Les équipements de forage incluent des travaux en cours pour un montant de 1 657 $ (664 $ au 30 juin 2025).

11. ACTIFS AU TITRE DE DROITS D'UTILISATION

	Notes	Bâtiments et composantes	Matériel de forage	Véhicules	Total
Coût		$	$	$	$
Solde au 1er juillet 2025		1 971	2 949	3 802	8 722
Acquisitions		-	3 266	784	4 050
Cessions et radiations		-	-	(656)	(656)
Réévaluation de la durée du contrat de location		3	-	-	3
Transferts vers les immobilisations corporelles	10	-	-	(612)	(612)
Effet des variations des taux de change		10	208	41	259
Solde au 30 juin 2026		1 984	6 423	3 359	11 766
Amortissement cumulé					
Solde au 1er juillet 2025		348	348	1 060	1 756
Amortissement		345	917	776	2 038
Cessions et radiations		-	-	(508)	(508)
Transferts vers les immobilisations corporelles	10	-	-	(239)	(239)
Effet des variations des taux de change		4	33	11	48
Solde au 30 juin 2026		697	1 298	1 100	3 095

		Bâtiments et composantes	Matériel de forage	Véhicules	Total
Coût		$	$	$	$
Solde au 1er juillet 2024		1 360	-	2 634	3 994
Acquisitions		966	2 996	1 406	5 368
Cessions et radiations		(360)	-	(132)	(492)
Ajustements des obligations locatives à paiements variables		-	-	14	14
Transferts vers les immobilisations corporelles	10	-	-	(122)	(122)
Effet des variations des taux de change		5	(47)	2	(40)
Solde au 30 juin 2025		1 971	2 949	3 802	8 722
Amortissement cumulé					
Solde au 1er juillet 2024		233	-	550	783
Amortissement		333	352	621	1 306
Cessions et radiations		(218)	-	(100)	(318)
Transferts vers les immobilisations corporelles	10	-	-	(10)	(10)
Effet des variations des taux de change		-	(4)	(1)	(5)
Solde au 30 juin 2025		348	348	1 060	1 756
30 juin 2025 :					
Valeur comptable nette		1 623	2 601	2 742	6 966
30 juin 2026 :					
Valeur comptable nette		1 287	5 125	2 259	8 671

12. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	Logiciels	Brevets	Plan et conception technologique	Total
Coût	$	$		$
Solde au 1er juillet 2025	2 535	94	211	2 840
Acquisitions	118	41	-	159
Effet des variations des taux de change	7	-	-	7
Solde au 30 juin 2026	2 660	135	211	3 006
Amortissement cumulé				
Solde au 1er juillet 2025	2 357	31	10	2 398
Amortissement	85	14	41	140
Effet des variations des taux de change	5	-	-	5
Solde au 30 juin 2026	2 447	45	51	2 543

	Logiciels	Brevets	Plan et conception technologique	Total
Coût	$	$	$	$
Solde au 1er juillet 2024	2 466	64	-	2 530
Acquisitions	68	30	211	309
Effet des variations des taux de change	1	-	-	1
Solde au 30 juin 2025	2 535	94	211	2 840
Amortissement cumulé				
Solde au 1er juillet 2024	2 298	21	-	2 319
Amortissement	58	10	10	78
Effet des variations des taux de change	1	-	-	1
Solde au 30 juin 2025	2 357	31	10	2 398
30 juin 2025 :				
Valeur comptable nette	178	63	201	442
30 juin 2026 :				
Valeur comptable nette	213	90	160	463

13. DETTE À LONG TERME

	30 juin 2026	30 juin 2025
	$	$
Facilité de crédit renouvelable autorisée d'un montant maximal de 40 000 $, portant intérêt au taux préférentiel majoré de 1,00 %, taux effectif de 5,45 % au 30 juin 2026 (30 juin 2025 : intérêt au taux préférentiel majoré de 0,50 %, taux effectif de 5,45 %), échéant en décembre 2029, garantie par une hypothèque de premier rang sur l'universalité de tous les actifs présents et futurs, à l'exception de ceux indiqués ci-dessous [(a) (c)]	23 434	13 883
Emprunt, portant intérêt à un taux de 6,50%, remboursable par versements mensuels de 63 $, échéant en octobre 2042, garanti par une hypothèque de premier rang sur un terrain et un bâtiment [(b)]	7 516	7 764
Emprunt de 2 072 $ (1 458 $ US), portant intérêt à un taux de 8,12 %, remboursable par versements mensuels de 59 $ (42 $ US), échéant en mai 2029, garanti par une hypothèque de second rang sur l'universalité des biens présent et futurs [(d)]	2 051	2 644
Emprunt de 1 926 $ (31 CLF) (30 juin 2025: 1 981 $ (35 CLF)), portant intérêt à un taux de 3,30 %, remboursable par versements mensuels de 27 $ (0,43 CLF), échéant en février 2028, garanti par un terrain et un bâtiment. [(e)]	1 915	1 964
	34 916	26 255
Tranche à court terme	(1 244)	(1 167)
	33 672	25 088

(a) La facilité de crédit renouvelable porte intérêt soit a) au taux préférentiel de la banque majoré de la marge applicable fondée sur une clause financière restrictive ou b) au taux d'acceptations bancaires majoré de la marge applicable fondée sur une clause financière restrictive. De plus, la société doit payer des commissions d'engagement de 0,35 % à 0,75 % fondées sur une clause financière restrictive. Le taux varie en fonction du calcul trimestriel d'un ratio financier et peut correspondre à a) au taux préférentiel majoré d'un pourcentage variant entre 0,50 % et 2,75 % ou b) au taux de l'acceptation bancaire majoré d'un pourcentage variant entre 1,50 % à 3,75 %. Au 30 juin 2026, Un montant non amorti de 266 $ (117 $ au 30 juin 2025) correspondant à des frais de financement a été présenté en réduction de la dette à long terme. Ce montant est amorti dans le résultat sur la durée de la dette, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

(b) Le 9 septembre 2022, la Société a conclu un accord de prêt supplémentaire avec la Banque de développement du Canada (la "Convention de prêt BDC") pour un prêt à terme au montant de 8 470 $. L'emprunt porte intérêt à un taux fixe de 6,50% par année depuis novembre 2023 et remboursable sur 240 versement mensuels à compter de novembre 2022 et ce jusqu'en octobre 2042. Les obligations de la Société au titre de la Convention de prêt BDC sont garanties par une hypothèque de premier rang sur le terrain et le bâtiment servant de siège social à la Société situé à Val-d'Or. La dette à long terme de la Société en vertu de la convention de prêt BDC, incluant la tranche à court terme, s'élevait à 7 618 $ au 30 juin 2026 (7 872 $ au 30 juin 2025). Au 30 juin 2026, un montant non amorti de 102 $ (108 $ au 30 juin 2025) correspondant à des frais de financement a été présenté en réduction de la dette à long terme. Ce montant est amorti dans le résultat sur la durée de la dette, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

13. DETTE À LONG TERME (suite)

(c) Le 22 décembre 2025, la Société a signé le premier amendement à la sixième entente avec la Banque Nationale du Canada relativement à la facilité de crédit.Le 30 juin 2026, la Société a conclu un premier avenant à la Convention de crédit portant la facilité de crédit renouvelable de 30 000 $ à 40 000 $ jusqu'au 30 juin 2027, date à laquelle ce montant passera à 35 000 $. La facilité de crédit, qui viendra à échéance le 22 décembre 2029, comprend une facilité de crédit renouvelable d'un montant de 40 000 $ ainsi qu'une facilité de crédit non utilisé d'un montant disponible de 5 000 $ US destinée à l'émission de lettres de crédit de garantie.. La facilité de crédit de 5 000$ US porte intérêt au taux de base majoré de 0,25 %, soit un taux effectif de 7,50 % au 30 juin 2026 (30 juin 2025 : taux d'intérêt au taux de base majoré de 0,25 %, soit un taux effectif de 8,25 %). De plus, les obligations de la Société en vertu de la Facilité de crédit renouvelable de 5 000 $ US sont garanties par EDC. La disponibilité de la Facilité de crédit dépend d'une limite d'emprunt déterminée par la valeur des stocks, des débiteurs et des biens immobiliers. Au 30 juin 2026, la base d'emprunt de la facilité de crédit était de 40 000 $ et les montants non utilisés étaient de 16 300$. Au 30 juin 2026, la Société n'avait utilisé aucun montant (30 juin 2025 : 390 $ US) de la facilité pour des lettres de crédit en vigueur.

(d) Le 29 novembre 2024, la Société a conclu un accord de prêt supplémentaire avec EDC, pour un prêt à terme au montant de 2 000 $ US. L'emprunt porte intérêt à un taux fixe de 8,12 % par année, d'une durée de 4 ans et est remboursable sur 48 versements mensuels à compter de juin 2025 et ce jusqu'en mai 2029. Les obligations de la Société en vertu de la convention de prêt d'EDC sont : a) garanties par une hypothèque de second rang sur l'universalité de tous les actifs présents et futurs ; et (b) garantis sur une base solidaire (conjointe et solidaire) par certaines de nos filiales. La dette à long terme de la Société en vertu de la convention de prêt EDC, incluant la tranche à court terme, s'élevait à 1 458 $ US (2 072 $) au 30 juin 2026 (1 958 $ US (2 672 $) au 30 juin 2025). Au 30 juin 2026, un montant non amorti de 21 $ (28 $ au 30 juin 2025), représentant des frais de financement, a été imputé en diminution de la dette à long terme. Ce montant est amorti en résultat sur la durée du prêt selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

(e) Au 30 juin 2026, un montant non amorti de 11 $ (17 $ au 30 juin 2025), représentant des frais de financement, a été imputé en diminution de la dette à long terme. Ce montant est amorti en résultat sur la durée du prêt selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Selon les modalités des dettes à long terme, la Société doit respecter certaines clauses restrictives en ce qui concerne le maintien de ratios financiers minimaux (voir la note 15). Au 30 juin 2026, la Société satisfaisait aux conditions de ses clauses restrictives (au 30 juin 2025, la Société satisfaisait aux conditions de ses clauses restrictives).

Au 30 juin 2026, le taux préférentiel au Canada était de 4,45 % pour les emprunts canadiens (4,95 % au 30 juin 2025) et le taux préférentiel aux États-Unis était de 6,75 % et le taux de base aux États-Unis était de 7,25 % pour les emprunts américains (7,50 % et 8,00 % respectivement au 30 juin 2025).

Au 30 juin 2026, les versements de capital requis au cours des prochains exercices sont les suivants :

	$
Moins d'un an	1 244
Plus d'un an et moins de cinq ans	28 003
Plus de cinq ans	6 069
	35 316

La dette à long terme avant frais de financement non amortis, par devise et par échéance, est la suivante :

Au 30 juin 2026	Total	Moins d'un an	Plus d'un an et moins de cinq ans	Plus de cinq ans
	$	$	$	$
CAD	31 318	271	24 978	6 069
US (1 458 $ US)	2 072	710	1 362	-
UF Chilien (CLF 31)	1 926	263	1 663	-
	35 316	1 244	28 003	6 069

13. DETTE À LONG TERME (suite)

Rapprochement de la variation de la dette à long terme avec la trésorerie provenant des activités de financement :

	2026	2025
	$	$
Solde à l'ouverture de l'exercice	26 255	31 359
Variation nette de la facilité de crédit renouvelable	9 695	(7 549)
Augmentation des autres dettes à long terme	-	2 795
Remboursement des autres dettes à long terme	(1 157)	(515)
Frais de financement liés à la dette à long terme	(278)	(56)
Amortissement des frais de financement liés à la dette à long terme	148	134
Impact de la variation du taux de change sur la dette en devises étrangères	253	87
Solde à la fin de l'exercice	34 916	26 255

14. OBLIGATIONS LOCATIVES

Le sommaire des activités liées aux obligations locatives pour les exercices terminés le 30 juin 2026 et 2025, se présente comme suit:

	2026	2025
	$	$
Solde à l'ouverture de l'exercice	6 400	2 762
Acquisitions	4 112	5 368
Dispositions	(148)	(28)
Frais financiers	539	363
Paiement des obligations locatives, incluant les frais financiers	(2 874)	(1 862)
Ajustements des obligations locatives à paiements variables	74	14
Réévaluation de la durée du contrat de location	3	(150)
Effet des variations des taux de change	182	(67)
	8 288	6 400
Portion court terme	3 077	1 748
Solde à la fin de l'exercice	5 211	4 652

Les paiements au titre de location requis au cours des prochains exercices sont les suivants :

	30 juin 2026
	$
Moins d'un an	3 534
Plus d'un an et moins de cinq ans	5 421
Plus de cinq ans	239
	9 194
Moins : incidence de l'actualisation	(906)
Valeur actuelle des paiements de location	8 288

15. GESTION DU CAPITAL

La Société inclut, dans la définition de son capital, la dette à long terme, les obligations locatives, le capital-actions, la réserve - Instruments de capitaux propres, les résultats non distribués, le cumul des autres éléments du résultat global, ainsi que la trésorerie et équivalents de trésorerie.

La structure du capital de la Société est composée de ce qui suit :

	30 juin 2026	30 juin 2025
	$	$
Dette à long terme	34 916	26 255
Obligations locatives	8 288	6 400
Capital-actions	60 116	59 403
Réserve - Instruments de capitaux propres	1 048	1 000
Résultats non distribués	8 858	10 370
Cumul des autres éléments du résultat global	(1 456)	(2 348)
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(1 992)	(3 488)
	109 778	97 592

Par la gestion de sa structure du capital, la Société vise à maintenir une flexibilité financière en vue de i) préserver son accès aux marchés financiers; ii) respecter ses obligations financières; et iii) financer la croissance interne et les acquisitions potentielles. Pour gérer sa structure du capital, la Société pourrait ajuster ses dépenses, émettre de nouvelles actions, émettre de nouveaux titres de créance ou rembourser des dettes existantes.

Selon les modalités de certaines ententes de financement, la Société doit satisfaire à certaines clauses restrictives de nature financière, telles que le respect d'un certain niveau quant au ratio de la dette de premier rang sur le résultat avant impôt sur le résultat, intérêts et amortissements, au ratio de la dette de premier rang sur la capitalisation et au ratio de couverture des charges fixes. Ces ententes limitent aussi, entre autres, la capacité de la Société à contracter de nouveaux emprunts, à grever ses biens de charges, à s'engager dans des fusions ou des acquisitions et à verser des dividendes ou d'autres paiements. Au 30 juin 2026, tel qu'il est mentionné à la note 13, la Société était en conformité avec ses clauses restrictives (au 30 juin 2025, la Société était en conformité avec ses clauses restrictives).

Dans le but de faciliter la gestion de ses besoins de capital, la Société prépare des budgets annuels qui sont mis à jour, si nécessaire, en fonction de divers facteurs.

Les objectifs de la Société concernant la gestion de son capital demeurent inchangés par rapport à l'exercice précédent.

16. CAPITAL-ACTIONS

Un nombre illimité d'actions ordinaires et privilégiées est autorisé :

Actions ordinaires, avec droit de participation et droit de vote, sans valeur nominale

Les droits, privilèges, restrictions et conditions liés aux actions privilégiées doivent être adoptés par une résolution du conseil d'administration de la Société avant l'émission.

	30 juin 2026		30 juin 2025	
Actions ordinaires	Nombre d'actions	$	Nombre d'actions	$
Solde au début de l'exercice	37 579 840	59 403	37 372 756	59 204
Variation du capital-actions :				
Rachat d'actions [(a)]	(161 900)	(217)	(68 916)	(56)
Options exercées	833 499	930	276 000	255
Solde à la fin de l'exercice	38 251 439	60 116	37 579 840	59 403

[(a)] Au cours de l'exercice terminé le 30 juin 2026, la Société a lancé son offre publique de rachat dans le cours normal des activités, prenant fin le 30 octobre 2026. Pour l'exercice terminé le 30 juin 2026, la Société a racheté et annulé 161 900 actions ordinaires pour un coût total de 220 $, duquel inclue une prime de rachat de 3 $, soit au prix moyen de 1,36 $ par action.

(Perte nette) bénéfice net par action

La (perte nette) bénéfice net par action ordinaire diluée a été calculé en divisant la (perte nette) bénéfice net par le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation selon la méthode du rachat d'actions. Pour 2026, les options sur actions ne sont pas incluses dans le calcul de la perte nette par action diluée, car leur inclusion serait antidilutive.

(Perte nette) bénéfice net par action de base	30 juin 2026	30 juin 2025
(Perte nette) bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires	(1 514) $	7 537 $
Nombre moyen pondéré de base d'actions ordinaires en circulation	37 957 269	37 395 763
(Perte nette) bénéfice net par action de base	(0,04) $	0,20 $

(Perte nette) bénéfice net par action dilué	30 juin 2026	30 juin 2025
(Perte nette) bénéfice net attribuable aux ordinaires	(1 514) $	7 537 $
Nombre moyen pondéré de base d'actions ordinaires en circulation	37 957 269	37 395 763
Ajustement du nombre moyen d'actions ordinaires - options sur actions	-	669 156
Nombre moyen pondéré dilué d'actions ordinaires en circulation	37 957 269	38 064 919
(Perte nette) bénéfice net par action dilué	(0,04) $	0,20 $

16. CAPITAL-ACTIONS (suite)

Régime d'options sur actions

Le 26 juin 2008, la Société a établi un régime d'options sur actions réglées en instruments de capitaux propres (le « Régime d'options sur actions »), qui vise à contribuer à attirer, à conserver et à motiver les membres de la direction, les salariés, les administrateurs de la Société. Le Régime d'options sur actions a été établi conformément aux politiques de la Bourse de Toronto sur les arrangements de rémunération fondée sur des titres de sociétés inscrites. Les personnes admissibles à l'attribution d'options selon le régime comprennent les administrateurs, les membres de la direction ou les salariés de la Société, d'une filiale d'une Société contrôlée par l'une de ces personnes ou par une fiducie familiale dont au moins un des fiduciaires est l'une de ces personnes, et dont la totalité des bénéficiaires sont ces personnes, leurs époux ou leurs enfants.

Le nombre total d'actions ordinaires propres pouvant être émises à même le capital non émis à l'exercice d'options dans le cadre du Régime d'options sur actions ne pourra pas excéder 10 % du nombre d'actions ordinaires émises et en circulation. Le nombre d'actions ordinaires pouvant être réservées aux fins d'émission conformément aux options attribuées dans le cadre du régime d'options, ainsi que d'actions ordinaires réservées aux fins d'émission à même le capital non émis aux termes de tout autre régime concernant le personnel de la Société ou d'options pour services rendus attribuées par la Société ne pourra, pour une même personne, excéder 5 % du nombre total des actions ordinaires alors émises et en circulation.

Sur la recommandation du Comité de gouvernance d'entreprise et de rémunération, le conseil d'administration administre le Régime d'options sur actions et détermine, notamment, les titulaires d'options, les périodes d'acquisition de droits, le prix d'exercice et les autres caractéristiques des options, dans chaque cas conformément au Régime d'options sur actions, aux lois sur les valeurs mobilières applicables et aux règles de la Bourse de Toronto. Les droits sur les options deviennent acquis à un taux allant de 20 % à 33 % par année à compter de 12 mois après la date d'attribution et expirent au plus tard 7 ans après la date de l'attribution. Les options font l'objet d'une renonciation lorsque le détenteur de l'option cesse d'être un administrateur, un membre de la direction ou un salarié de la Société. Le prix d'exercice d'une option ne peut être inférieur à la juste valeur de marché des actions ordinaires au moment de l'attribution de l'option (soit le cours de clôture des actions ordinaires à la Bourse de Toronto le dernier jour de séance suivant le jour où des opérations sur les actions ordinaires ont eu lieu, ou la moyenne du cours acheteur et du cours vendeur au cours des cinq derniers jours de séance précédant l'attribution, si aucune opération n'est survenue au cours de cette période).

Toutes les options sur actions en circulation sont attribuées à des administrateurs, à des membres de la direction et à des employés. Les options sur actions en cours se détaillent comme suit :

	30 juin 2026		30 juin 2025	
	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré
		$		$
En circulation au début de l'exercice	2 153 000	0,73	2 190 000	0,72
Attribuées au cours de l'exercice	545 000	1,32	530 000	0,83
Exercées au cours de l'exercice [a)]	(833 499)	0,82	(276 000)	0,67
Renoncées/Expirées au cours de l'exercice	(96 001)	1,00	(291 000)	0,90
En circulation à la fin de l'exercice	1 768 500	0,85	2 153 000	0,73
Exerçables à la fin de l'exercice	753 502	0,61	1 056 326	0,76

[a)] Pour l'exercice terminé le 30 juin 2026, le prix moyen pondéré de l'action à la date d'exercice s'élevait à 1,22 $ (1,61 $ pour l'exercice terminé le 30 juin 2025).

16. CAPITAL-ACTIONS (suite)

Le tableau suivant résume l'information sur les options sur actions en circulation au 30 juin 2026 et au 30 juin 2025 :

Fourchette des prix d'exercice $	Nombre d'options en circulation au 30 juin 2026	Durée de vie moyenne restante (en années)	Prix d'exercice moyen pondéré $	Nombre d'options exerçables au 30 juin 2026	Prix d'exercice moyen pondéré $
0,50 - 0,99	1 263 500	2,62	0,66	753 502	0,61
1,00 - 1,49	505 000	4,43	1,32	-	-
	1 768 500			753 502	

Fourchette des prix d'exercice $	Nombre d'options en 30 juin 2025	Durée de vie moyenne restante (en années)	Prix d'exercice moyen pondéré $	Nombre d'options 30 juin 2025	Prix d'exercice moyen pondéré $
0,50 - 0,99	1 897 000	2,96	0,68	800 326	0,66
1,00 - 1,49	256 000	0,97	1,07	256 000	1,07
	2 153 000			1 056 326	

La juste valeur des options attribuées a été déterminée selon le modèle d'évaluation des options de Black et Scholes. Le tableau suivant présente le calcul de la juste valeur des options à la date d'attribution et les hypothèses moyennes pondérées :

	Attribuées en 2026	Attribuées en 2025
Taux d'intérêt sans risque	2,73%	3,04%
Durée de vie prévue (en années)	3	3
Volatilité attendue (fondée sur la volatilité historique)	52,88%	62,02%
Rendement attendu	0 %	0 %
Juste valeur des options attribuées	0,81	0,54

Pour les exercices mentionnés ci-dessous, les charges liées à la rémunération fondée sur des actions des employés et des administrateurs ont été enregistrées et présentées dans les frais généraux et administratifs comme suit :

	30 juin 2026	30 juin 2025
	$	$
Charges liées à la rémunération fondée sur des actions	300	222

17. IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

La charge d'impôt sur le résultat (recouvrable) se présente comme suit :

	30 juin 2026	30 juin 2025
	$	$
Impôt exigible		
Exercice considéré	634	1 312
Ajustements liés à des exercices précédents	2	295
	636	1 607
Impôt différé		
Exercice considéré	(897)	900
Ajustements liés à des exercices précédents	2	1
	(895)	901
	(259)	2 508

	30 juin 2026	30 juin 2025
	$	$
(Perte) bénéfice avant impôt sur le résultat	(1 773)	10 045
Taux d'imposition prévus par la loi	26,50%	26,50%
Impôt sur le résultat selon les taux d'imposition prévus par la loi	(470)	2 662
Augmentation (diminution) de l'impôt sur le résultat découlant des éléments suivants :		
Charges non déductibles et autres différences permanentes	155	(89)
Charge non déductible liée à la rémunération fondée sur des actions	79	59
Écart de taux d'imposition entre les territoires	(22)	(21)
Retenues d'impôts à la source	22	14
Variation des différences temporaires non comptabilisées	605	169
Comptabilisation des différences temporelles déductibles non comptabilisées auparavant et des pertes fiscales des périodes antérieures	-	(576)
Revenus non imposables	(614)	-
Portion non imposable des gains en capital	(23)	(5)
Ajustements liés à des exercices précédents	4	296
Autres	5	(1)
Total de l'impôt sur le résultat	(259)	2 508

17. IMPÔT SUR LE RÉSULTAT (suite)

L'impôt différé est calculé d'après l'écart entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs et se présente comme suit aux dates indiquées :

	1er juillet 2025	Constaté à l'état du résultat	Variation attribuable au change	30 juin 2026
	$	$	$	$
Actifs d'impôt différé :				
Immobilisations incorporelles	2	36	(1)	37
Pertes reportées en avant	3 288	1 621	2	4 911
Provisions non déductibles	1 881	(175)	140	1 846
Obligations locatives	1 842	409	152	2 403
Placements	156	29	-	185
Total des actifs d'impôt différé	7 169	1 920	293	9 382
Passifs d'impôt différé :				
Actifs au titre de droits d'utilisation	1750	433	143	2 326
Immobilisations corporelles	1878	547	87	2 512
Autres	116	45	-	161
Total des passifs d'impôt différé	3 744	1 025	230	4 999
Actifs d'impôt différé, montant net	3 425	895	63	4 383

	1er juillet 2024	Constaté à l'état du résultat	Variation attribuable au change	30 juin 2025
	$	$	$	$
Actifs d'impôt différé :				
Immobilisations incorporelles	19	(17)	-	2
Pertes reportées en avant	4 268	(980)	-	3 288
Provisions non déductibles	1 678	177	26	1 881
Obligations locatives	883	940	19	1 842
Placements	130	26	-	156
Total des actifs d'impôt différé	6 978	146	45	7 169
Passifs d'impôt différé :				
Actifs au titre de droits d'utilisation	724	1007	19	1 750
Immobilisations corporelles	1 867	2	9	1 878
Autres	78	38	-	116
Total des passifs d'impôt différé	2 669	1 047	28	3 744
Actifs d'impôt différé, montant net	4 309	(901)	17	3 425

Au 30 juin 2026, aucun passif d'impôt différé n'a été comptabilisé pour les différences temporaires découlant des investissements dans les filiales car la Société contrôle les décisions affectant la réalisation de ces passifs et il est probable que les différences temporelles ne s'inverseront pas dans un avenir prévisible. La Société a enregistré un actif d'impôt différé pour certaines pertes autres qu'en capital car il est probable que la société disposera d'un bénéfice imposable futur lui permettant d'en utiliser l'avantage fiscal.

17. IMPÔT SUR LE RÉSULTAT (suite)

Pertes fiscales à reporter pour lesquelles aucun actif d'impôt différé n'a été comptabilisé, expirent comme suit :

	Ghana	Guinée	Burkina Faso
		$	$
30 juin 2027	-	2 415	7 303
30 juin 2028	30	676	3 972
30 juin 2029	64	129	3 265
30 juin 2030	47	-	-
30 juin 2031	55	-	1 663

18. RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES SUR LE TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

Variations des éléments sans effet sur la trésorerie du fonds de roulement d'exploitation :

	30 juin 2026	30 juin 2025
	$	$
Créances clients et autres débiteurs	(9 270)	104
Stocks	(14 501)	(2 500)
Charges payées d'avance et autres actifs	(861)	90
Créditeurs et charges à payer	21 743	2 957
	(2 889)	651

19. ÉVENTUALITÉS

La Société peut faire l'objet de diverses réclamations qui surviennent dans le cours normal de ses activités. La direction estime que des provisions adéquates ont été constituées dans les comptes, le cas échéant. Bien qu'il ne soit pas possible d'estimer l'ampleur des coûts et des pertes potentiels, le cas échéant, la direction estime que la résolution ultime de ces éventualités n'aura pas d'incidence défavorable importante sur la situation financière de la Société.

20. ENGAGEMENTS ET GARANTIES

Engagements

La Société a conclu des contrats de location à court terme et de faible valeur d'actifs, arrivant à échéance entre 2027 et 2028, pour la location de bureaux, représentant des paiements de loyers totalisant 475 $. Aucun de ces contrats ne comporte d'option de renouvellement ou d'achat, de clause d'indexation, ni de restriction. Les paiements de loyers prévus au titre de ces contrats pour les deux prochaines années s'élèvent à 447 $ en 2027 et 28 $ en 2028.

Garanties

Au 30 juin 2026, la Société avait émis des garanties bancaires en faveur de clients pour un montant total de 5 866 $ (exercice clos le 30 juin 2025 : 5 836 $), arrivant à échéance entre juillet 2026 et octobre 2026. Pour les exercices clos les 30 juin 2025 et 2026, la Société n'a effectué aucun paiement en lien avec ces garanties.

21. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES ET PARTIES ASSOCIÉES

Transactions entre parties liées

La Société est liée à Dynamitage Castonguay Ltd., une société dans laquelle un administrateur a une participation.

La Société a conclu les transactions suivantes avec les sociétés liées et avec des personnes liées à des administrateurs de la Société :

	30 juin 2026	30 juin 2025
	$	$
Produits	181	172
Charges	48	62

Au 30 juin 2026, un montant de 15 $ était à recevoir relativement à ces transactions (8 $ au 30 juin 2025).

De plus, pour la période de douze mois terminant le 30 juin 2026, des remboursements d'un obligation locative totalisant 134 $ ont été effectués à Dynamitage Castonguay Ltd. (30 juin 2025: 111 $).

Transactions entre partie associée

La Société est liée à Sarliaq-Orbit Garant Inc. et à Niuqtuut Orbit Garant Inc., lesquelles sont des sociétés associées à la Société. Ces entités détiennent des contrats avec des clients externes portant sur des activités de forage.

La Société a conclu les transactions suivantes avec ses parties associées :

	30 juin 2026	30 juin 2025
	$	$
Produits	36 302	32 820

Au 30 juin 2026, les créances clients et autres débiteurs comprenaient un montant de 3 563 $ à recevoir de ces sociétés associées (2 706 $ au 30 juin 2025).

Au 30 juin 2026, le placement dans une entreprise associée est d'un montant nul aux états financiers (nul au 30 juin 2025).

Toutes ces transactions entre parties liées et associées effectuées dans le cours normal des affaires ont été mesurées à la valeur d'échange, qui a été établie et acceptée par les parties.

22. RÉMUNÉRATION DES PRINCIPAUX DIRIGEANTS

La rémunération comptabilisée au titre de la rémunération des principaux dirigeants et des administrateurs se détaille comme suit :

	30 juin 2026	30 juin 2025
	$	$
Salaires et honoraires	1 502	1 491
Rémunération fondée sur des actions	220	158
	1 722	1 649

23. INSTRUMENTS FINANCIERS

La Société est exposée à plusieurs risques relativement à ses actifs et passifs financiers. Il n'y a pas eu de changement important concernant l'exposition de la Société aux risques liés aux instruments financiers, les objectifs, politiques et processus pour gérer ces risques ou les méthodes utilisées pour les mesurer, par rapport aux exercices précédents, sauf en ce qui concerne les informations relatées dans cette note.

Risque de change

La Société réalise une partie de ses activités en dollars américains (US $) et en unité de compte chilienne (UF). L'exposition de la Société au risque de change, autre que celui lié à la monnaie fonctionnelle de ses filiales, se présentait comme suit au 30 juin 2026 :

	USD/CAD	UF/CLP	USD/GYD
Exposition nette sur les actifs (passifs) monétaires	(1 125)	(4 481)	2 801
Impact sur le résultat avant impôts [(a)]	(83)	(329)	206

[(a)] La Société a estimé qu'une variation de 10 % des taux de change aurait entraîné une variation annuelle correspondante du résultat net.

Risque de crédit

La Société accorde du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. La Société a adopté une politique selon laquelle elle ne peut faire affaire qu'avec des contreparties solvables et doit obtenir, si nécessaire, des garanties suffisantes pour atténuer le risque de pertes financières en cas de défaut de paiement. Elle procède régulièrement à des vérifications de solvabilité de ses clients et maintient des provisions pour pertes de crédit attendues. La demande pour les services de forage de la Société dépend du niveau d'activités d'exploration minérale et de mise en valeur exercées par les sociétés minières, particulièrement à l'égard de l'or, du nickel et du cuivre.

La valeur comptable des créances clients tient compte de la provision pour pertes de crédit attendues , laquelle est estimée selon l'analyse chronologique des créances clients, les résultats antérieurs, les risques spécifiques associés au client, y compris les informations de nature prospective et d'autres informations pertinentes. L'exposition maximale au risque de crédit correspond à la valeur comptable des actifs financiers.

La provision pour pertes de crédit attendues est établie selon les meilleures estimations de la Société quant à la récupération de soldes dont le recouvrement est incertain. Une incertitude à l'égard du recouvrement peut découler de divers indicateurs, par exemple une détérioration de la situation du crédit d'un client donné ou un retard dans le recouvrement lorsque l'ancienneté des créances excède les conditions normales de paiement. La direction passe régulièrement en revue les créances clients et évalue le caractère suffisant de la provision pour pertes de crédit attendues. La Société est également exposée au risque de crédit sur la créance brute à long terme (note 9).

Le classement chronologique des soldes des créances clients et la provision pour pertes de crédit attendues au 30 juin 2026 et au 30 juin 2025 s'établissent comme suit :

	30 juin 2026	30 juin 2025
	$	$
En règle	35 738	28 169
En souffrance depuis 0 à 30 jours	1 564	915
En souffrance depuis plus de 30 jours	1 745	2 499
Total des créances clients	39 047	31 583
Moins la provision pour pertes de crédit attendues	973	1 255
	38 074	30 328

23. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de crédit (suite)

Le tableau suivant présente la variation de la provision pour pertes de crédit attendues sur les créances clients :

	30 juin 2026	30 juin 2025
	$	$
Solde au début de l'exercice	1 255	980
Variation de la provision, excluant les radiations et les sommes recouvrées	52	53
Radiation de créances clients	(176)	(11)
Sommes recouvrées	(124)	(32)
Effet des variations des taux de change	(34)	265
Solde à la fin de l'exercice	973	1 255

Au 30 juin 2026, 92 % (89 % au 30 juin 2025) des créances clients et autres débiteurs étaient classées comme étant des créances courantes et 2 % des créances clients et autres débiteurs avaient subi une baisse de valeur (4 % au 30 juin 2025). Étant donné que les pertes de crédit attendues sont minimes, les pertes de crédit attendues selon l'ancienneté des comptes clients n'ont pas été présentées.

Un client important représente plus de 10 % des créances clients, totalisent 25 % au 30 juin 2026 (deux clients importants représentaient 32 % de ces créances clients au 30 juin 2025).

Deux clients importants représentent plus de 10 % des produits tirés de contrats, totalisent 32 % pour l'exercice terminé le 30 juin 2026 (deux clients importants représentaient 35 % des produits pour l'exercice terminé le 30 juin 2025).

Le risque de crédit provient également de la trésorerie et des équivalents de trésorerie détenus auprès de banques et d'institutions financières. Ce risque est limité puisque les contreparties concernées sont principalement des banques canadiennes ayant des cotes de crédit élevées.

La Société n'a pas d'instruments dérivés pour gérer le risque de crédit.

Risque de taux d'intérêt

La Société est exposée au risque de taux d'intérêt étant donné qu'une part importante de sa dette à long terme porte intérêt à des taux variables.

Au 30 juin 2026, la Société estimait qu'une augmentation ou une diminution de 100 points de base des taux d'intérêt donnerait lieu à une augmentation ou à une diminution correspondante annuelle du résultat net et du résultat global net de 174 $ (103 $ au 30 juin 2025).

Risque du marché des actions

La Société est exposée au risque du marché des actions en détenant des actions ordinaires de sociétés cotées en bourse.

Le risque du marché des actions s'entend de l'effet défavorable potentiel que peuvent avoir les variations des cours des titres individuels ou les variations générales d'un marché boursier sur les résultats de la Société. La Société surveille de près les tendances générales sur les marchés et les variations des titres individuels, et détermine les mesures appropriées à prendre dans les circonstances.

23. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Hiérarchie des justes valeurs

La méthodologie utilisée pour évaluer les instruments financiers de la Société comptabilisés à la juste valeur est déterminée en fonction de la hiérarchie suivante :

Niveau	Méthode de détermination de la juste valeur
Niveau 1	Prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques.
Niveau 2	Données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont directement ou indirectement observables pour l'actif ou le passif.
Niveau 3	Données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables sur le marché.

La hiérarchie de la juste valeur exige l'utilisation de données de marché observables chaque fois que de telles données existent. Un instrument financier est classé au niveau le plus bas de la hiérarchie pour lequel une donnée importante a été prise en compte dans la mesure de la juste valeur.

Au 30 juin 2026, les placements sont présentés à la juste valeur et sont classés en tant qu'instruments financiers de niveau 1, car leur juste valeur peut être déterminée en fonction de prix cotés sur des marchés actifs.

Au 30 juin 2026	Valeur comptable	Juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
	$	$	$	$	$
Actifs financiers évalués au coût amorti					
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 992	1 992			
Créances clients et autres débiteurs	40 102	40 102			
Créance à long terme	513	513			
Actifs financiers évalués à la juste valeur					
Placements	1 194	1 194	1 194	-	-
Passifs financiers évalués au coût amorti					
Créditeurs et charges à payer	50 804	50 804			
Dette à long terme	34 916	35 523	-	35 523	-

Au 30 juin 2025	Valeur comptable	Juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
	$	$	$	$	$
Actifs financiers évalués au coût amorti					
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 488	3 488			
Créances clients et autres débiteurs	30 622	30 622			
Créance à long terme	1 834	1 834			
Actifs financiers évalués à la juste valeur					
Placements	1 220	1 220	1 220	-	-
Passifs financiers évalués au coût amorti					
Créditeurs et charges à payer	28 761	28 761			
Dette à long terme	26 255	26 578	-	26 578	-

Il n'y a eu aucun transfert de montants entre les instruments financiers de niveau 1, de niveau 2 et de niveau 3 pour l'exercice terminé le 30 juin 2026.

23. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Juste valeur

La juste valeur de la trésorerie et équivalents de trésorerie, des créances clients et autres débiteurs, des créditeurs et charges à payer correspond approximativement à leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme.

La juste valeur de la créance à long terme est déterminée au moyen d'une évaluation de la valeur de marché estimée à l'aide d'un taux d'actualisation, ajusté en fonction du risque de crédit du client, qui reflète les conditions actuelles du marché.

La juste valeur de la dette à long terme est déterminée au moyen d'une évaluation de la valeur marchande estimée à l'aide d'un taux d'actualisation, ajusté en fonction du risque de crédit propre de la Société, qui reflète les conditions actuelles du marché.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité de la Société provient de sa gestion du fonds de roulement, des charges financières et des paiements en capital sur ses instruments de créances. Il s'agit du risque que la Société ne soit pas en mesure d'honorer ses obligations financières au moment de leur échéance.

La Société gère le risque de liquidité en maintenant des réserves adéquates, des facilités bancaires et des réserves de facilités d'emprunt, en surveillant de façon constante les flux de trésorerie réels et prévisionnels et en faisant correspondre le profil des échéances de ses actifs et de ses passifs financiers. Dans la note 13, la Société détaille les facilités non utilisées, mais qui sont à sa disposition afin de réduire davantage son risque de liquidité.

La Société gère également ce risque en surveillant les flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation et en utilisant sa ligne de crédit disponible pour s'assurer de disposer de fonds suffisants pour honorer ses obligations. Les évaluations des entrées et sorties de fonds tiennent compte des besoins saisonniers, des investissements prévus et des échéances de la dette. Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2026, la Société a modifié sa structure de financement. La facilité de crédit renouvelable a été portée de 30 000 $ à 40 000 $ afin de financer l'acquisition d'immobilisations corporelles et de stocks. Au 30 juin 2026, un montant de 16 300 $ était disponible au titre de cette facilité de crédit renouvelable. La durée du nouveau contrat de financement a été prolongée jusqu'au 22 décembre 2029.

Par ailleurs, le 29 juillet 2026, la Société a conclu un contrat de prêt supplémentaire avec la Banque de développement du Canada (le « contrat de prêt d'équipement de la BDC ») portant sur un prêt à terme d'un montant en principal pouvant atteindre 9 670 $ (voir la note 25), destiné à financer l'acquisition d'immobilisations corporelles. Compte tenu de la Convention de la Facilité de crédit et des prévisions budgétaires de la Société, la direction estime que la Société est bien positionnée pour respecter les clauses restrictives et continuera d'effectuer les remboursements prévus de ses dettes à long terme, conformément aux modalités de remboursement stipulées dans le contrat. L'évaluation de la liquidité requiert un jugement important et, bien qu'aucune garantie ne puisse être donnée, la Société ne prévoit pas de problème de liquidité dans un avenir prévisible, que ce soit au titre des flux de trésorerie d'exploitation futurs ou en lien avec les accords de dette existants. Toutefois, cette évaluation pourrait être influencée par des facteurs économiques, financiers et concurrentiels futurs, ainsi que par d'autres événements échappant au contrôle de la Société, tels que des événements liés au climat et des suspensions de programmes de forage à l'initiative des clients.

La Société conclut des accords d'achat de ses créances clients (communément désignés comme des « d'accords d'affacturage ») auprès de différentes banques dans le cadre du financement normal de son fonds de roulement. La Société reçoit 100 % de la valeur de la créance client d'une facture de vente spécifique, moins une charge entre 0,47 % et 0,57 %. Au 30 juin 2026, les créances clients inclut relativement à des comptes affacturés est d'un monant nul (nul au 30 juin 2025).

23. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de liquidité (suite)

Le tableau suivant représente les flux de trésorerie contractuels non actualisés, y compris les paiements de capital et d'intérêts pour les passifs financiers, en fonction de leurs échéances contractuelles :

Au 30 juin 2026

	Valeur comptable	Total	0 à 1 an	Plus d'un an et moins de cinq ans	Plus de cinq ans
		$	$	$	$
Créditeurs et charges à payer	50 804	50 804	50 804	-	-
Dette à long terme	34 916	43 671	3 222	31 856	8 593
Obligations locatives	8 288	9 194	3 534	5 421	239
	94 008	103 669	57 560	37 277	8 832

Au 30 juin 2025

	Valeur comptable	Total	0 à 1 an	Plus d'un an et moins de cinq ans	Plus de cinq ans
		$	$	$	$
Créditeurs et charges à payer	28 761	28 761	28 761	-	-
Dette à long terme	26 255	31 940	1 733	20 855	9 352
Obligations locatives	6 400	7 487	2 190	4 912	385
	61 416	68 188	32 684	25 767	9 737

24. INFORMATION SECTORIELLE

La Société est divisée en deux zones géographiques : Canada et International (États-Unis, Amérique centrale, Amérique du Sud et l'Afrique de l'Ouest). Les éléments de résultat et de la situation financière sont répartis entre les secteurs, selon la destination des contrats ou des résultats. Les données par zone géographique suivent les mêmes règles comptables que celles utilisées pour les comptes consolidés. Les transferts entre secteurs sont réalisés aux prix du marché.

Les secteurs opérationnels sont présentés selon les mêmes critères que ceux utilisés pour la production du rapport interne remis au principal décideur opérationnel, qui s'occupe d'allouer les ressources et d'évaluer la performance des secteurs opérationnels. Le principal décideur opérationnel est considéré comme étant le président et chef de la direction, et ce dernier évalue la performance des deux secteurs à partir des produits des activités ordinaires provenant des clients externes et du bénéfice d'exploitation.

Le tableau suivant présente les données relatives à chacun des secteurs opérationnels de la Société :

	30 juin 2026	30 juin 2025
	$	$
Produits tirés de contrats		
Canada	143 232	136 051
International [1]	59 976	53 001
	203 208	189 052
Bénéfice d'exploitation		
Canada	235	7 143
International	4 842	7 744
	5 077	14 887
Frais généraux liés au siège social de la Société [2]	3 016	3 271
Charges financières	2 590	2 872
Pertes de crédit attendues sur la créance à long terme, nets des revenus d'intérêts	1 244	(1 301)
Impôt sur le résultat	(259)	2 508
	6 591	7 350
(Perte nette) bénéfice net	(1 514)	7 537
[1] Le secteur International inclut les produits suivants générés par les activités au Chili :	48 348	44 377

[2] Les frais généraux liés au siège social de la Société incluent les charges corporatives, les charges liées aux options sur actions, les gains de change et certains coûts non attribués.

Dotation aux amortissements		
Canada	7 763	7 460
International	2 804	1 699
Total de la dotation aux amortissements inclus dans le bénéfice d'exploitation	10 567	9 159
Immobilisations non attribuées et actifs communs	1 133	916
Total de la dotation aux amortissements	11 700	10 075

24. INFORMATION SECTORIELLE (suite)

	Au 30 juin 2026	Au 30 juin 2025
	$	$
Actifs identifiables		
Canada	117 131	90 849
Chili	38 142	32 598
International - Autres	8 735	7 195
	164 008	130 642
Immobilisations corporelles		
Canada	32 631	25 723
Chili	10 414	9 454
International - Autres	973	118
	44 018	35 295
Actifs au titre de droits d'utilisation		
Canada	3 090	3 824
Chili	5 441	2 957
International - Autres	140	185
	8 671	6 966
Immobilisations incorporelles		
Canada	425	413
Chili	38	29
	463	442

	30 juin 2026	30 juin 2025
	$	$
Acquisitions d'actifs non courants		
Canada	14 870	7 766
International	6 135	8 371
Immobilisations non attribuées et actifs communs	1 208	735
	22 213	16 872

25. ÉVÈNEMENTS SUBSÉQUENTS

Le 29 juillet 2026, la Société a conclu un contrat de prêt supplémentaire avec la Banque de développement du Canada (le « contrat de prêt d'équipement de la BDC »), prévoyant un prêt à terme d'un montant en principal maximal de 9 670 $ destiné à financer l'acquisition et la fabrication d'équipement pour le nouveau projet de forage spécialisé à long terme d'Orbit Garant. Le prêt sera décaissé progressivement au fur et à mesure de l'acquisition ou de la fabrication de l'équipement. Ce prêt porte intérêt au taux variable de base de la BDC moins 1,50 %, soit un taux effectif de 5,05 % au 29 juillet 2026. Le prêt est d'une durée de cinq ans et le montant en principal est remboursable en 60 versements mensuels consécutifs de 161 $, de juillet 2027 à juin 2032. Les obligations de la Société découlant du contrat de prêt d'équipement de la BDC sont : a) garanties par une hypothèque de premier rang sur l'équipement financé par le prêt; et b) garanties solidairement par certaines filiales de la Société.

Directeurs

André Pagé [1, 2]
Administrateur de sociétés et consultant
Président du conseil d'administration

Pierre Alexandre
Vice-président exécutif,
Forage Orbit Garant inc.

Daniel Maheu
Président-Directeur général,
Forage Orbit Garant inc.

Mario Jacob [1, 2]
Administrateur de sociétés et consultant

Pierre Rougeau [1, 2*]
Administrateur de sociétés et consultant

Nicole Veilleux [1*, 2]
Administratrice de sociétés et consultante

1 Membre du comité d'audit.
2 Membre du comité de gouvernance d'entreprise et de rémunération.
* indique le président d'un comité.

Officiers

Daniel Maheu
Président-Directeur général

Pierre Alexandre
Vice-président exécutif

Sylvain Laroche
Chef de l'exploitation

Pier-Luc Laplante
Chef de la direction financière

Siège social

3200, boul. Jean-Jacques Cossette
Val-d'Or, Québec
J9P 6Y6
Tél : 866-824-2707
Téléc : 819-824-2195
www.orbitgarant.com

Inscription en bourse

Symbole sur la Bourse de Toronto : OGD

Actions ordinaires en circulation

38,251,439 (au 30 juin 2026)

Relations avec les investisseurs

Daniel Maheu
Tél : 819 824-2707
Courriel : investors@orbitgarant.com

Bruce Wigle
Tél : 647 496-7856
Courriel : investors@orbitgarant.com

Agent des transferts et registraire

Compagnie Trust TSX
1700-1190 Avenue des Canadiens-de-Montréal
Montréal, QC
H3B 0G7
Tél : 1-800-387-0825
www.tsxtrust.com

Responsable des affaires juridiques

Gowling WLG (Canada) S.E.N.C.R.L., s.r.l.

Auditeurs

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.

Assemblée Annuelle

Jeudi 3 décembre 2026
Siège social de Forage Orbit Garant
3200, boul. Jean-Jacques Cossette
Val-d'Or, Québec

L'assemblée commencera à 10h00 (HE)

FORAGE ORBIT GARANT DRILLING

COORDONNÉES

Si vous avez des questions concernant Forage Orbit Garant et ses activités, n'hésitez pas à prendre contact avec nous à nos bureaux dont les coordonnées figurent ci-dessous. Nous nous ferons un plaisir de vous aider et nous nous réjouissons à l'idée de travailler avec vous pour répondre à vos besoins spécifiques.

SIÈGE SOCIAL

Forage Orbit Garant inc.
3200 boul. Jean-Jacques Cossette
Val-d'Or (Québec)
J9P 6Y6
Canada
T: 819-824-2707
T: 866-824-2707
info@orbitgarant.com

CANADA

QUÉBEC

Services de forage Orbit Garant inc.
3200 boul. Jean-Jacques Cossette
Val-d'Or (Québec)
J9P 6Y6
Canada
T : 819 824-2707
T : 866 824-2707

ONTARIO

Services de forage Orbit Garant inc.
640 Garson Coniston Road
Sudbury (Ontario)
P3L 1R3
Canada
T : 705 694-5959

Services de forage Orbit Garant inc.
22642 Concession Road 1
Zephyr (Ontario)
L0E 1T0
Canada
T : 905 478-2243

NOUVEAU-BRUNSWICK

Services de forage Orbit Garant inc.
398 Chemin Dover
Dieppe (Nouveau-Brunswick)
E1A 7L6
Canada
T : 506 853-9131

AMÉRIQUE DU SUD

CHILI

Orbit Garant Chile S.A.
Avda. Los Cerrillos 998
Cerrillos (Santiago)
Chili
T : +56 2 2411 5900

GUYANA

OGD Drilling (Guyana) Inc.
31 Belair Spring
East Coast Demerara
Georgetown
Guyana
C Guyana : +592 629 6133



ORBITGARANT.COM